

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°1

### **ADMINISTRATION MUNICIPALE**

#### **- Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN.

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN.

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Yves NICOLIN, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et suivants du Code Général de Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences.

En application de ces délégations, les décisions suivantes ont été prises par le Maire :

**2020-103**

**ASSURANCES**

Responsabilité civile - Dommages sur véhicule - Indemnisation de Monsieur MAGNE Antonin

**2020-104**

**ASSURANCES**

Responsabilité Civile - Dommages sur véhicule - Indemnisation de Monsieur MUTLUER Dogan

**2020-105**

**PROPRIETES COMMUNALES**

Exploitation d'une véranda située 2, place de l'Eglise - Etablissement L'Auberge des Délices - Convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Rémy FARGEAS

**2020-106**

**PROPRIETES COMMUNALES**

Tènement immobilier situé 51, quai Commandant Lherminier – Bail commercial conclu avec Madame Véronique REY, gérante de l'établissement « La Capitaine Rit »

**2020-107**

**ASSURANCES**

Responsabilité Civile – Dommages sur téléphone – Indemnisation de Madame PRIETO Michèle

**2020-108**

**COMMANDE PUBLIQUE**

Berges de la Loire – Cheminements et parkings – Marchés à procédure adaptée passés avec EIFFAGE ROUTE CENTRE EST et PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY

**2020-109**

**COMMANDE PUBLIQUE**

Aménagement du Secteur Cassin/Halles Diderot en vue de la création d'une nouvelle entrée de ville – Marché à procédure adaptée passé avec EUROVIA DALA

**2020-110**

**PROPRIETES COMMUNALES**

Mise à disposition de locaux situés 10, avenue du Grand Marais à l'Association « Comité d'Entraide du Roannais » - Convention

**2020-111**    **PROPRIETES COMMUNALES**

Mise à disposition de locaux situés 1, avenue de Beauséjour (ex-maternelle Arsenal) à l'Association « 3.14 » - La Contre Allée - Convention

**2020-112**    **PROPRIETES COMMUNALES**

Mise à disposition d'un local situé 11, rue du Creux de l'Oie à l'Association « Club de Badminton de Roanne » - Convention

**2020-113**    **PROPRIETES COMMUNALES**

Mise à disposition de locaux situés 11, rue du Creux de l'Oie à l'Association Roanne Vélo F.S.G.T. - Convention

**2020-114**    **COMMANDE PUBLIQUE**

Création et diffusion d'un mapping vidéo sur les façades de l'Hôtel de Ville – Marché à procédure adaptée passé avec ID SCENES

**2020-115**    **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Promotion de l'image de la Ville de Roanne par la S.A.O.S. Chorale Roanne Basket – Saisons sportives 2019 – 2020 à 2021 – 2022 – Avenant n° 1 avec la S.A.O.S. Chorale Roanne Basket

Selon les termes des articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire par délibération du 23 mai 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil de Bords de la Loire



**Clotilde ROBIN**

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°2

### **ADMINISTRATION** **MUNICIPALE**

#### **- Lancement des marchés publics - Information**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN.

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN.

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

M. Alexandre GRANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

<b>Nature de la consultation</b>	<b>Objet</b>	<b>Procédure</b>	<b>Durée prévisionnelle de la prestation</b>	<b>Période prévisionnelle de consultation</b>
Fournitures	Acquisition de véhicules neufs : deux corbillards de type fourgons de cérémonie cinq places dont un avec moteur électrique	M.A.P.A.	Livraison maximum : 24 semaines	Octobre 2020 Novembre 2020
Travaux	Remplacement des menuiseries extérieures du Centre Jacques Brel et des locaux associatifs de l'Arsenal	M.A.P.A.	4 mois	Octobre 2020 Novembre 2020
Travaux	Rénovation partielle de la couverture de l'Eglise St-Louis (transept et basse nef côté chœur)	M.A.P.A.	4 mois	Octobre 2020 Novembre 2020
Travaux	Réaménagement du parking des Minimés (2 lots)	M.A.P.A.	3 mois	Octobre 2020 Novembre 2020
Prestations intellectuelles	Maîtrise d'œuvre Rénovation thermique du Groupe Scolaire Arsenal	Appel d'offres ouvert européen	2 ans (conception/ réalisation)	Octobre 2020 Novembre 2020
Prestations intellectuelles	Mission d'étude et de programmation pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville et la rue Jean Jaurès	M.A.P.A.	9 mois	Octobre 2020 Novembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Prestations intellectuelles	Maîtrise d'œuvre Aménagement des Bords de Loire – phase 2	Procédure avec négociation	2 ans	Octobre 2020 Décembre 2020
Services	Gestion d'une cuisine centrale, confection et livraison de repas à destination de la restauration collective	M.A.P.A.	2 ans reconductibles 2 fois pour une période d'1 an Pour une durée globale de 4 ans	Octobre 2020 Décembre 2020

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge de l'achat public et Président de la Commission d'Appel d'Offres

**Alexandre GRANGE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°3

### ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Stationnement payant
- Rapport annuel sur les  
Recours Administratifs  
Préalables Obligatoires  
(R.A.P.O.)
- Année 2020
- Examen

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

M. Edmond BOURGEON, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne réglemente et procède depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au contrôle du stationnement de surface selon le procédé de Forfait Post-Stationnement (F.P.S.).

Le montant maximum du Forfait Post-Stationnement a été fixé à 35 €, ramené à 17 € selon le processus de minoration en cas de paiement de F.P.S. dans les 3 jours suivant l'émission de cette redevance.

Un rapport annuel reprend les critères de traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (R.A.P.O.), ainsi que les recours exercés devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (C.C.S.P.). Les statistiques concernent la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 septembre 2020.

Sur les critères non renseignés des décisions de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (C.C.S.P.), à ce jour aucune décision n'a été rendue par la C.C.S.P. sur une procédure contentieuse portée à la connaissance de l'administration.

L'article R.2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un bilan annuel soit présenté avant le 31 décembre de chaque année devant l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner le rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (R.A.P.O.) pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires exercés suite au contrôle du stationnement payant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 septembre 2020. La présentation du rapport a donné lieu à différents échanges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge de la Sécurité, de la  
Tranquillité Publique et la Santé Publiques,  
Vice-Président du Conseil de Quartier Clermont

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

**Edmond BOURGEON**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°4

### **ADMINISTRATION MUNICIPALE**

- **Commission Locale  
d'Evaluation des Charges  
Transférées (CLECT)**
- **Désignation de  
représentants**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV portant création des Commissions Locales d'Évaluation des Charges Transférées entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L.2121-33 portant désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Roannais Agglomération du 24 septembre 2020, portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération a fixé les modalités de représentation au sein de la commission de la façon suivante :

- Communes de moins de 5 000 habitants : 1 membre
- Communes de 5 000 à 30 000 habitants : 3 membres
- Communes de plus de 30 000 habitants : 4 membres

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection en son sein de son ou ses représentants au sein de la commission ;

Considérant que la commune doit désigner 4 représentants conformément à la répartition fixée ci-avant ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner 4 représentants pour composer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte se rapportant à la présente délibération.

Il a été procédé à une élection et le résultat est le suivant : MM. Pion, Murzi et Mmes Robin et Fadhloun.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat  
social, Vice-Présidente du Conseil de Quartier  
Bords de Loire

**Clotilde ROBIN**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°5

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Débat annuel d'Orientations  
Budgétaires
- Exercice 2021
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance des orientations budgétaires proposées par l'exécutif municipal et à en débattre dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget Primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) permet de rendre compte de la gestion financière de la ville (analyse rétrospective) et d'évaluer les impacts financiers des actions proposées (analyse prospective). Suite aux évolutions législatives récentes intégrées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, le D.O.B. doit aussi permettre de préciser, d'une part, l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, l'évolution des besoins de financement annuels de la collectivité. Il est enfin l'occasion, dans les communes de plus de 10 000 habitants, de présenter la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs de la collectivité.

Mais pour l'année 2021, premier cycle budgétaire complet du mandat et dans un contexte économique totalement bouleversé par la crise sanitaire du COVID-19, ce temps fort de la vie municipale prend un relief tout particulier. Il s'agit en effet d'identifier des orientations budgétaires qui prennent en compte à la fois les objectifs de mandat de la Municipalité et les impacts sur les finances de la Ville de la crise économique majeure subie par l'ensemble des acteurs à l'échelle planétaire.

L'exercice est d'autant plus périlleux qu'il intervient alors que les projections macro-économiques n'ont jamais été aussi aléatoires comme le relèvent tous les organismes en charge des prévisions économiques (INSEE, Banque de France, Banque Postale...) et que le projet de Loi de Finances pour 2021 reste, à la date de rédaction de ce rapport, soumis à l'examen parlementaire et amendable y compris par le Gouvernement en fonction de l'évolution de la situation en fin d'année 2020.

Outre le cadre réglementaire, l'amenuisement des marges de manœuvre financières provoqué par la contribution au redressement des finances publiques depuis 2014 et l'impact majeur sur les finances des collectivités territoriales de la crise économique provoqué par la COVID-19, rendent plus que jamais nécessaire l'exercice d'analyse financière prospective. La préparation budgétaire annuelle ne peut plus se concevoir que dans un cadre pluriannuel et avec un minimum d'appréhension de la trajectoire des finances communales sur le moyen terme. Le présent rapport est donc constitué d'une actualisation de l'analyse financière rétro-prospective du budget principal de la commune basée notamment sur l'évolution des principaux agrégats financiers et indicateurs de gestion et d'une présentation des orientations du budget 2021.

A cet effet, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) 2021 comporte les éléments d'informations prévus par les textes et utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le Budget Primitif pour 2021 sera soumis au vote de l'Assemblée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Il s'attachera donc à :

1. rappeler le **contexte économique** dans lequel s'inscrit le vote du budget pour 2021 ;
2. décrire la **trajectoire financière** de la Ville sur la période 2015/2021 ;
3. présenter les **orientations 2021 du budget de fonctionnement** ;
4. analyser l'évolution des **grands équilibres budgétaires et des capacités d'autofinancement à l'échéance 2025** ;
5. exposer les **investissements prévus au budget 2021** ainsi que les **engagements pluriannuels** de la collectivité à travers le rappel de la gestion des Autorisations de Programme (AP) ;
6. présenter les **éléments relatifs l'évolution de la dette** de la Ville ;
7. décrire la **structure et l'évolution des effectifs et des charges de personnel** de la collectivité ainsi que les mesures en faveur de la parité femme homme au sein des effectifs;
8. donner les orientations 2021 des 4 Budgets Annexes de la Ville de Roanne.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires portant sur le Budget Général de la Ville de Roanne et sur ses Budgets Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre pour l'année 2021, a eu lieu au cours de la séance du 12 novembre 2020 ;
- préciser que ce débat s'est déroulé sur la base d'un rapport écrit portant sur les orientations budgétaires 2021, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- dire que ce rapport intègre les éléments relatifs à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des effectifs de la Ville de Roanne, conformément à l'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du débat organisé sur les orientations budgétaires portant sur le Budget Général de la Ville de Roanne et sur ses Budgets Annexes : Service Funéraire Public, Crématorium, Parkings Aménagés et Théâtre, pour l'exercice 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire

**Clotilde ROBIN**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°6.1**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- **Décision Modificative de crédits n° 2**
- **Budget Général**
- **Exercice 2020**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Fabien LAMBERT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal du 12 novembre 2020 le vote de la Décision Modificative de crédits n° 2.

**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 119 335 €**

**A) LES DÉPENSES**

<b>Charges à caractère général</b>		<b>- 145 000 €</b>
<i>Transfert au chapitre « charges de gestion courante » paiement complémentaire aux centres sociaux</i>	- 145 000 €	
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>156 000 €</b>
<i>Complément créances et non valeur</i>	21 000 €	
<i>Transfert du chapitre « charges à caractère général » paiement complémentaire aux centres sociaux</i>	135 000 €	
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>25 000 €</b>
<i>Subvention exceptionnelle pour le département des Alpes Maritimes suite aux intempéries</i>	15 000 €	
<i>Transfert du chapitre « charges à caractère général » paiement complémentaire aux centres sociaux</i>	10 000 €	
<b>Atténuations de produits</b>		<b>- 11 860 €</b>
<i>Ajustement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal)</i>	- 11 860 €	
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>200 000 €</b>
<i>Provision pour contentieux</i>	200 000 €	
<b>Dépenses imprévues</b>		<b>- 50 000 €</b>
<i>Dépenses imprévues</i>	- 50 000 €	
<b>Virement à la section investissement</b>		<b>- 54 805 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>119 335 €</b>

**B) LES RECETTES**

<b>Impôts et taxes</b>		<b>119 335 €</b>
<i>Ajustement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal)</i>	119 335 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>119 335 €</b>

## **II) INVESTISSEMENT : équilibré à hauteur de - 182 640 €**

### **A) LES DEPENSES**

<b>Dotations et fonds d'investissement</b>		<b>100 000 €</b>
<i>Remboursement à Roannais Agglomération de taxes d'aménagement</i>	100 000 €	
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>- 403 640 €</b>
<i>Opération 170 – Aménagement urbain – secteur Mulsant Canaux</i>	- 150 000 €	
<i>Opération 175 – Réaménagement de l'espace Fontval</i>	100 000 €	
<i>Opération 250 – Rénovation du Centre Administratif</i>	578 000 €	
<i>Opération 330 – Résidentialisation Fontquentin</i>	- 700 000 €	
<i>Opération 370 – Parking rue de la Berge</i>	- 50 000 €	
<i>Opération 385 – Rénovation place de l'Hôtel de Ville</i>	- 50 000 €	
<i>Opération 540 – Rénovation de la rue Jean Jaurès</i>	- 50 000 €	
<i>Opération 1200 – Travaux de voirie</i>	- 81 640 €	
<b>Opérations comptables</b>		<b>121 000 €</b>
<i>Intégration à l'actif de la valeur vénale du tènement situé 37 boulevard Bernard Palissy</i>	115 000 €	
<i>Travaux effectués pour comptes de tiers (péril immeuble 77 rue Pierre Semard)</i>	6 000 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>- 182 640 €</b>

### **B) LES RECETTES**

<b>Dotations et fonds d'investissement</b>		<b>- 50 000 €</b>
<i>Ajustement taxes d'aménagement</i>	- 50 000 €	
<b>Subventions d'investissement</b>		<b>226 863 €</b>
<i>Ajustement amendes de police</i>	226 863 €	
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>- 425 698 €</b>
<i>Diminution de l'emprunt inscrit (ramené à 4 030 K€)</i>	- 425 698 €	
<b>Opérations comptables</b>		<b>121 000 €</b>
<i>Intégration à l'actif de la valeur vénale du tènement situé 37 boulevard Bernard Palissy</i>	115 000 €	
<i>Remboursement de travaux effectués pour comptes de tiers (péril immeuble 77 rue Pierre Semard)</i>	6 000 €	
<b>Virement de la section fonctionnement</b>		<b>- 54 805 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>- 182 640 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver cette Décision Modificative de crédits n° 2.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération au vote :

POUR : 32 voix (Groupe Majorité)  
CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")  
ABSTENTION : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOPTE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 23 NOV, 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge des Affaires Juridiques,  
l'Etat Civil, des Elections, du Funéraire et des  
Anciens Combattants

**Fabien LAMBERT**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°6.2**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- **Décision Modificative de crédits n° 2**
- **Budget Annexe Service Funéraire Public**
- **Exercice 2020**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2020

Affichage : 23/11/2020

M. Fabien LAMBERT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal du 12 novembre 2020 le vote de la Décision Modificative de crédits n° 2.

**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 2 140 €**

**A) LES DÉPENSES**

<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>4 100 €</b>
<i>Complément créances éteintes</i>	4 100 €	
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>- 981 €</b>
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	- 981 €	
<b>Dépenses imprévues</b>		<b>- 979 €</b>
<i>Dépenses imprévues</i>	- 979 €	
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>2 140 €</b>

**B) LES RECETTES**

<b>Reprises sur provisions</b>		<b>2 140 €</b>
<i>Reprise de la provision pour la dépréciation des comptes des redevables</i>	2 140 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>2 140 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver cette Décision Modificative de crédits n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 23 NOV 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge des Affaires Juridiques,  
l'Etat Civil, des Elections, du Funéraire et des  
Anciens Combattants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2020

Affichage : 23/11/2020

**Fabien LAMBERT**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°6.3**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- **Décision Modificative de crédits n° 2**
- **Budget Annexe Crématorium**
- **Exercice 2020**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Fabien LAMBERT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal du 12 novembre 2020 le vote de la Décision Modificative de crédits n° 2.

**I) FONCTIONNEMENT : équilibré à hauteur de 0 €**

**A) LES DÉPENSES**

<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>10 500 €</b>
Complément créances éteintes	10 500 €	
<b>Dotations aux provisions</b>		<b>23 994 €</b>
Complément provisions pour dépréciations des comptes de redevables	23 994 €	
<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>- 34 494 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>0 €</b>

**B) LES RECETTES**

Néant

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 0 €**

**II) INVESTISSEMENT : équilibré à hauteur de - 34 494 €**

**A) LES DEPENSES**

<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>- 34 494 €</b>
<i>Travaux divers</i>	- 34 494 €	
<i>Transfert du chapitre « immobilisations corporelles » travaux divers sur l'opération « aménagement d'un espace de convivialité »</i>	- 22 000 €	
<i>Opération « aménagement d'un espace de convivialité »</i>	22 000 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>- 34 494 €</b>

**B) LES RECETTES**

**Virement de la section de fonctionnement - 34 494 €**

**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT: - 34 494 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver cette Décision Modificative de crédits n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 23 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge des Affaires Juridiques,  
l'Etat Civil, des Elections, du Funéraire et des  
Anciens Combattants

**Fabien LAMBERT**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°7**

### **FINANCES - MOYENS** **GENERAUX**

- Autorisations de Programme/Crédits de Paiement
- Ajustements
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Mme Vanessa BARBANT, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin de prendre en compte l'évolution de la réalisation des différents projets concernés, un ajustement de la programmation des Crédits de Paiement d'un certain nombre d'Autorisations de Programme s'avère nécessaire.

Le Budget Général de la Ville de Roanne comporte actuellement 4 Autorisations de Programme, correspondant à un montant global de 51 333 000 € et à une inscription en Crédit de Paiement de 5 302 000 € au titre de l'année 2020, détaillés dans le tableau ci-dessous.

### Autorisations de Programme ouvertes sur le Budget Général

Montants en euros T.T.C. avant ajustements (conforme à la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2020) :

N°ou intitulé de l'AP	Montant des AP Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Montant des CP			
		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement à inscrire (années ultérieures)
<b>250</b> Rénovation du Centre Administratif Paul Pillet	10 200 000	0	430 000	2 500 000	7 270 000
<b>330</b> Quartier Bourgogne	3 000 000	1 186 709	1 540 000	273 291	0
<b>560</b> Espace commercial et urbain de centre-ville Foch-Sully (hors acquisitions)	24 933 000	13 380 852	1 132 000	0	10 420 148
<b>872</b> Aménagement des Bords de Loire	13 200 000	9 368 370	2 200 000	1 631 630	0
<b>TOTAL</b>	<b>51 333 000</b>	<b>23 935 931</b>	<b>5 302 000</b>	<b>4 404 921</b>	<b>17 690 148</b>

### MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT

- A.P. 250 « Rénovation du Centre Administratif Paul Pillet »

Crédits de Paiement 2020 : + 578 000 €

Crédits de Paiement Exercices Ultérieurs : - 578 000 €

- A.P. 330 « Quartier Bourgogne »

Crédits de Paiement 2020 : - 700 000 €

Crédits de Paiement 2021 : + 500 000 €

Crédits de Paiement Exercices Ultérieurs : + 200 000 €

En conséquence, la répartition des Autorisations de Programme après ajustement des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

Autorisations de Programme ouvertes sur le Budget Général

Montants en euros T.T.C. après ajustements :

N°ou intitulé de l'AP	Montant des AP Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Montant des CP			
		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement à inscrire (années ultérieures)
<b>250</b> Rénovation du Centre Administratif Paul Pillet	10 200 000	0	1 008 000	4 200 000	4 992 000
<b>330</b> Quartier Bourgogne	3 000 000	1 186 709	840 000	773 291	200 000
<b>560</b> Espace commercial et urbain de centre-ville Foch-Sully (hors acquisitions)	24 933 000	13 380 852	1 132 000	0	10 420 148
<b>872</b> Aménagement des Bords de Loire	13 200 000	9 368 370	2 200 000	1 631 630	0
<b>TOTAL</b>	<b>51 333 000</b>	<b>23 935 931</b>	<b>5 180 000</b>	<b>6 604 921</b>	<b>15 612 148</b>

Autorisation de Programme ouverte sur le Budget Funéraire

Budget Annexe : Montant en euros Hors Taxes (H.T.) avant ajustements :

N°ou intitulé de l'AP	Montant des AP Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Montant des CP			
		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement à inscrire (années ultérieures)
<b>202</b> Modernisation et extension du funérarium	650 000	0	275 000	275 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>650 000</b>	<b>0</b>	<b>275 000</b>	<b>275 000</b>	<b>100 000</b>

Budget Annexe : Montant en euros Hors Taxes (H.T.) après ajustements :

N°ou intitulé de l'AP	Montant des AP Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Montant des CP			
		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement à inscrire (années ultérieures)
<b>202</b> Modernisation et extension du funérarium	650 000	0	275 000	275 000	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>650 000</b>	<b>0</b>	<b>275 000</b>	<b>275 000</b>	<b>100 000</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ajuster les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **16 NOV. 2020**

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des  
Personnes seules et de la Lutte contre  
l'isolement

**Vanessa BARBANT**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°8

### FINANCES - MOYENS GENERAUX

- Budget Général
- Exercice 2020
- Dotation aux provisions pour litige suite à démolitions
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Mme Fadwa FADHLOUN, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2321-2 et R.2321-2) et l'instruction budgétaire et comptable M14 obligent à constituer des provisions dans certains cas précis, notamment dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune.

Or, un contentieux indemnitaire a été engagé devant le Tribunal Administratif de Lyon contre la Ville de Roanne par les propriétaires d'un immeuble rue Mulsant. Ces derniers considèrent que les démolitions de constructions mitoyennes par la Ville de Roanne ont fragilisé leur immeuble et sont à l'origine des effondrements partiels successifs les ayant conduit à décider la démolition de leur propre immeuble et le relogement des locataires, et à ce titre, ont saisi le Tribunal pour demander le versement d'une indemnisation.

Suite à ce recours engagé contre la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de constituer, selon le régime de droit commun, la provision semi-budgétaire suivante :  
Dossier contentieux n° 2001503-5

Montant de la provision : 200 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- constituer une provision semi-budgétaire de 200 000 € au titre du recours n° 2001503-5 intenté contre la Ville de Roanne auprès du Tribunal Administratif de Lyon ;
- dire que cette provision pour litige sera constituée sur le Budget Général au titre de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des Affaires  
Juridiques

**Fadwa FADHLOUN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°9

### **FINANCES - MOYENS GENERAUX**

- Subvention de  
fonctionnement 2020
- Demande du Club Routier  
des Quatre Chemins
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

M. Gilles PASSOT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Compte tenu de son évolution en DN2, le Club Routier des Quatre Chemins (C.R.4.C) n'est plus classé dans les sports de haut niveau conduisant donc son transfert dans la compétence sportive « Ville de Roanne ».

Pour démarrer sa saison sportive, le C.R.4.C. a sollicité l'aide financière de la Ville de Roanne.

Il est nécessaire de préciser que les subventions sont allouées :

- à Roannais Agglomération, en saison sportive et versées en octobre/novembre ;
- à la Ville de Roanne, en année civile et versées en janvier/février.

Dans un souci d'équité, il est important que cette association ne se démarque pas des autres clubs « Ville de Roanne » dont la prochaine subvention de fonctionnement 2021 sera instruite à un Conseil Municipal en début d'année.

Il est donc proposé une subvention de fonctionnement de 17 250 € correspondant à trois mois d'activité de l'année 2020.

Par ailleurs, compte tenu du retour de ce club dans la compétence sportive communale, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sera réunie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- allouer une subvention de 17 250 € au Club Routier des Quatre Chemins au titre de l'année 2020 ;
- dire que cette dépense sera effectuée dans le cadre du budget concerné, chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **16 NOV. 2020**

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge des Sports



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

**Gilles PASSOT**

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°10**

### **RESSOURCES HUMAINES**

- **Création d'un service commun de médecine de prévention**
- **Convention avec Roannais Agglomération et les villes de Mably et Le Coteau**
- **Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Mme Fanny FESNOUX, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu la Loi du 26 janvier 1984, et notamment son article 108-2 prévoyant que les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive ;

Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant création de service commun entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal, ses communes membres, et le cas échéant, les établissements publics auxquels ils sont rattachés ;

Vu l'avis du Comité Technique de Roannais Agglomération du 6 octobre 2020 ;

Vu l'information donnée lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville de Roanne du 8 octobre 2020 ;

Considérant que les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, au service créé par le centre de gestion ou à un service commun à plusieurs employeurs publics ;

Considérant la décision de l'association Santé au Travail Loire Nord (STLN42) de ne plus assurer sa mission de médecine préventive au bénéfice des communes adhérentes du territoire de Roannais Agglomération, les Villes de Roanne, Mably, Le Coteau et Roannais Agglomération ont pris la décision unanime de se doter d'un service commun de médecine préventive porté par Roannais Agglomération ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention de service commun de médecine préventive à intervenir avec Roannais Agglomération et les villes de Roanne, Mably et Le Coteau ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- préciser que la convention de service commun prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020 et prend fin au 31 décembre 2021, pour une durée de 14 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge des Ressources Humaines  
Vice-Présidente du Conseil de Quartier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

**Fanny FESNOUX**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°11**

### **INTERCOMMUNALITE**

**- Communauté  
d'Agglomération Roannais  
Agglomération  
- Rapport d'activité  
- Année 2019  
- Examen**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

M. Yves NICOLIN, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L.5211-39 que :

"Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier".

C'est ainsi que le Président de la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération a adressé à la Ville de Roanne le rapport retraçant l'activité 2019, joint au présent projet de délibération.

Conformément à ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2019 concernant la Communauté d'Agglomération. La présentation du rapport a donné lieu à différents échanges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de la Loire



**Clotilde ROBIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



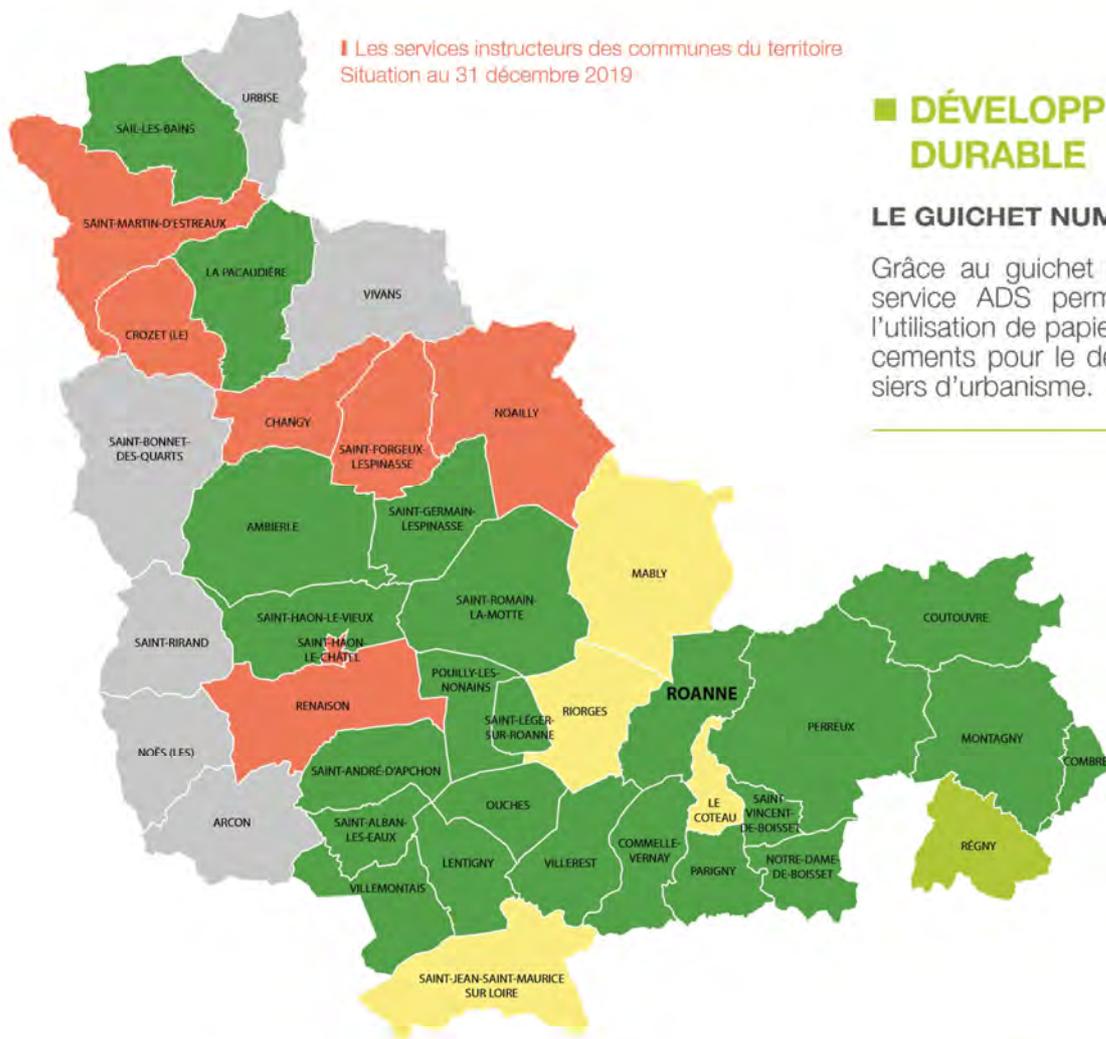
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

# APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)



Les services instructeurs des communes du territoire  
Situation au 31 décembre 2019

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LE GUICHET NUMÉRIQUE

Grâce au guichet numérique, le service ADS permet de limiter l'utilisation de papier et les déplacements pour le dépôt des dossiers d'urbanisme.

#### INSTRUCTIONS PAR LE SERVICE ADS ROANNAIS AGGLOMÉRATION

- Communes de Roannais Agglomération
- Communes hors agglomération

#### AUTRES INSTRUCTEURS

- Instruction par la commune de Renaison
- Instruction par les services de la DDT
- Instruction autonome



## ZOOM

Le service ADS instruit les communes du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
042-214201873-20201112-12NOVN11-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Réflexions sur l'acquisition de modules complémentaires au Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).
- > Poursuite des adaptations des services aux changements induits par la dématérialisation.
- > Continuation de la numérisation des documents d'urbanisme.
- > Intégration éventuelle de nouvelles communes.

# OBSERVATOIRES ET ANALYSES TERRITORIALES (OAT)

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Apporter le soutien nécessaire au bon déroulement de projets transversaux de Roannais Agglomération (suivi des zones d'activité, extension des consignes de tri...).
- > Consolider le suivi d'activité du Programme local de l'habitat (PLH) en vue du bilan triennal et structurer le partenariat d'un observatoire habitat.
- > Définir l'organisation à mettre en place pour amorcer le développement de l'observatoire territorial. Initier le travail avec les services concernés permettant de donner des bases solides à la démarche tout en maintenant le service rendu en matière de SIG.

## CHIFFRES CLÉS

2

numérisations de PLH

5

thématiques identifiées dans le cadre de l'observatoire territorial : développement durable, développement économique, fiscalité, habitat, foncier

5%

des actions menées par le service à destination directe des communes

10

réunions relatives au suivi du PLH sur le terrain auprès des communes aux côtés du service Habitat



### ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS 2015-2018

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur  
042-214201873-20201112\_12NOV11\_DE  
Direction de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

- Évolution marginale (entre -0.5% et 0.5%)
- Augmentation du parc (entre 0.5% et 2%)
- Augmentation du parc (entre 2% et 4%)
- Augmentation du parc (entre 4% et 6%)

# PLANIFICATION URBAINE ET GESTION FONCIÈRE (PUGF)

OK

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Accompagner les procédures d'aménagement conduites à l'échelle intercommunale.
- > Mettre en place des outils d'aménagement du territoire (planification, urbanisme, foncier) pour préparer l'avenir.
- > Veiller à la prise en compte des documents sectoriels et des objectifs de l'Agglomération dans les documents d'urbanisme des communes, de la Région et des différents partenaires.
- > Apporter une expertise au service de la stratégie foncière et des compétences de la communauté d'agglomération.
- > Optimiser la gestion des propriétés de l'Agglomération.

### ZOOM

Les 29 communes qui avaient engagé des procédures de révision pour la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCOT et le PLH ont toutes achevé la démarche.



### BUDGET

VERSEMENT AU SYEPAR AU TITRE DE LA PARTICIPATION 2019 **100 587 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

DOCUMENTS D'URBANISME APPROUVÉS

Carte communale

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNES SANS DOCUMENT D'URBANISME

Règlement National d'Urbanisme

# ACCOMPAGNER NOS AGENTS ET NOTRE POPULATION DANS LES NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Montée en compétences sur les futurs outils qui seront mis à disposition de nos utilisateurs.
- > Mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation aux nouveaux usages numériques pour la population.
- > Résolution des incidents pouvant survenir sur notre système d'information.

## BUDGET

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019	
DONT PLAN DE RENOUVELLEMENT DES POSTES INFORMATIQUES	120 K€



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Vue de l'Espace numérique

# UN SERVICE COMMUN DÉDIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES CITOYENS, DES AGENTS ET DES ÉLUS



© istockphoto - Urupong

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Lancement du service commun (26 communes) DPO (*Data Protection Officer*) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.
- > Rencontrer chaque collectivité membre du service commun et initier les premières actions de conseil.
- > Mise en place d'une charte informatique pour les agents et les élus des communes membres de la DTNSI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

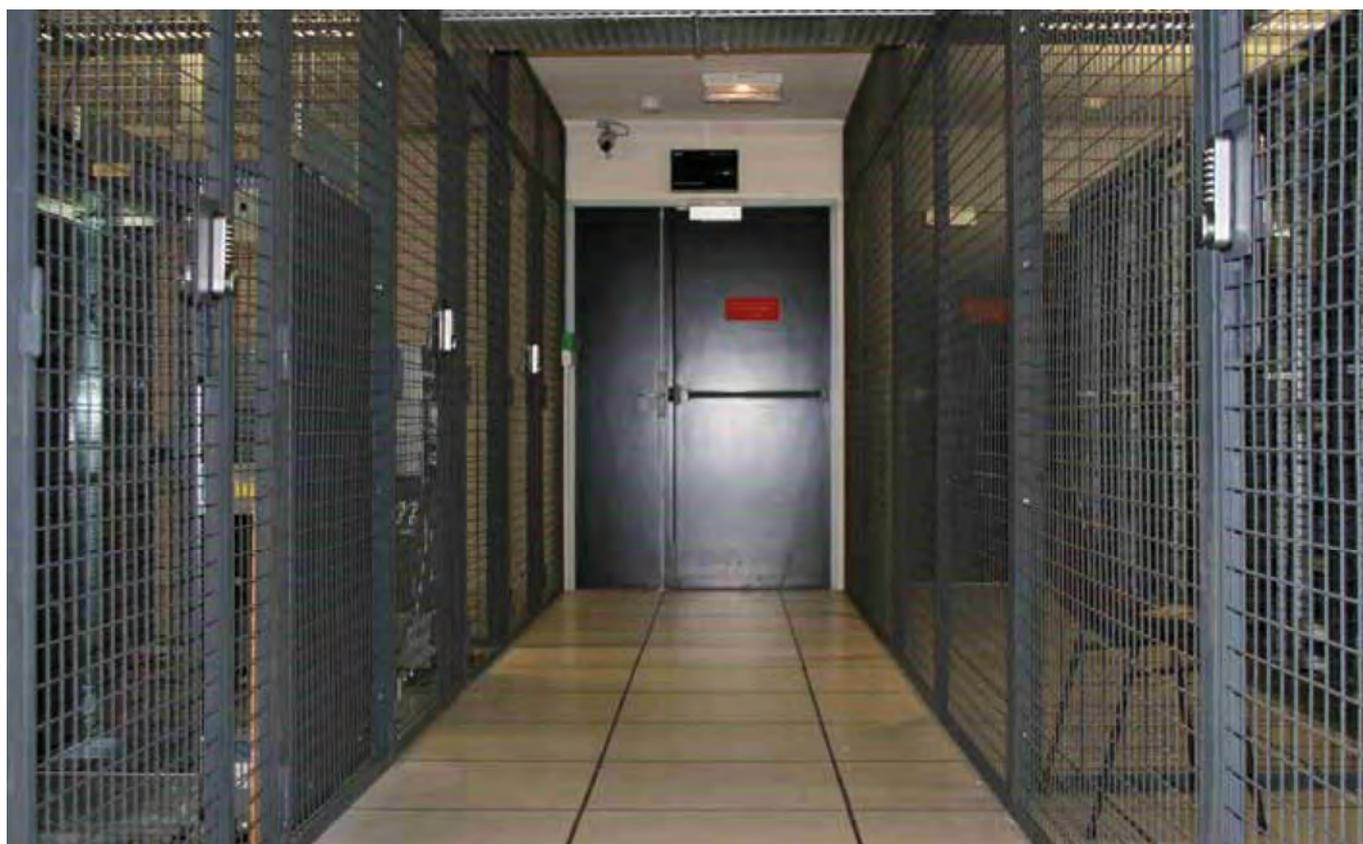
Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# SOUTENIR ET SÉCURISER NOS INFRASTRUCTURES AFIN DE GARANTIR FIABILITÉ ET SÉCURITÉ

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Développer nos infrastructures numériques pour qu'elles puissent supporter les usages actuels et s'adapter aux futurs besoins.
- > Homogénéiser, maintenir et suivre les évolutions d'un catalogue applicatif conséquent.
- > Maintenir et faire évoluer nos systèmes de sauvegarde et de protection des données.



Le datacenter du NumériParc

### BUDGET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

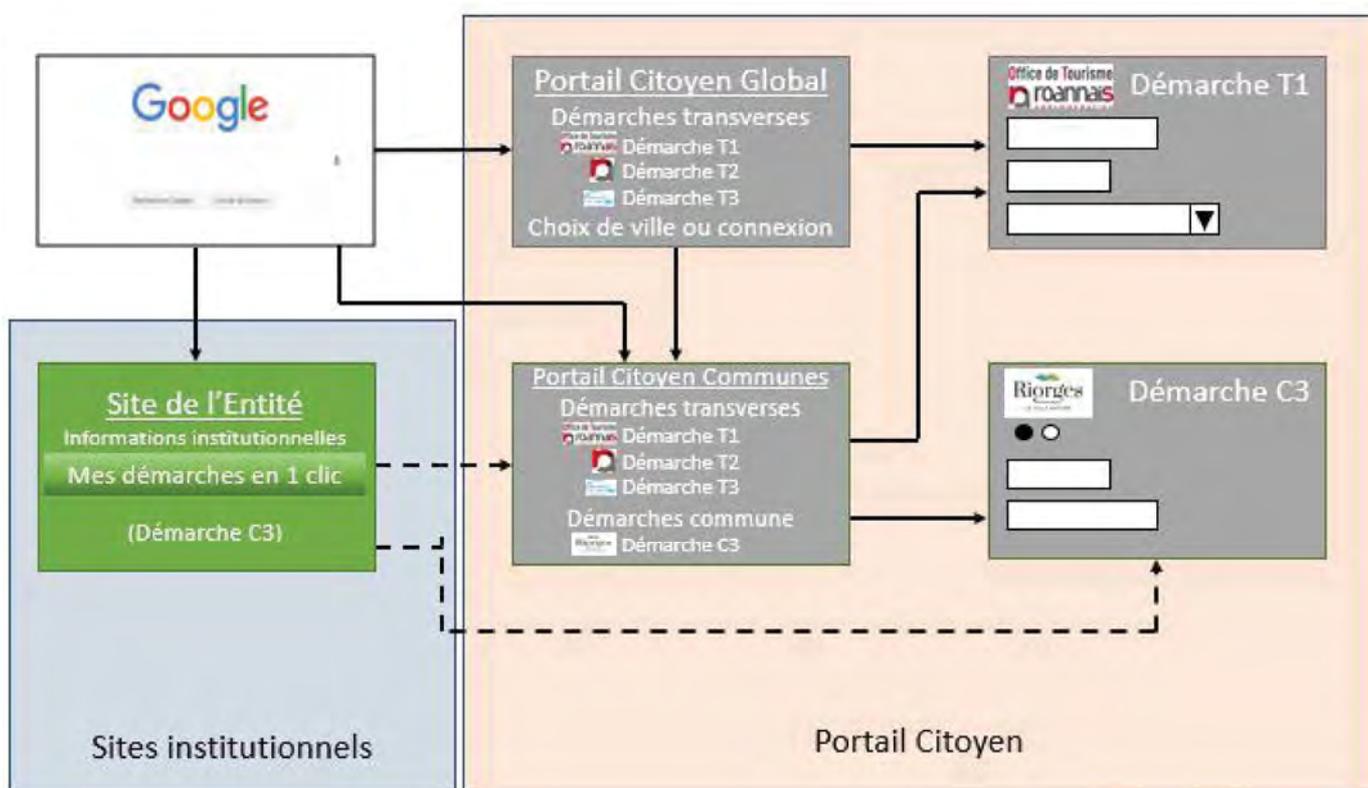
	GLOBALISÉ*	PROPRE ROANNAIS AGGLOMÉRATION
INVESTISSEMENT 2019	300 K€	250 K€
FONCTIONNEMENT 2019	670 K€	350 K€

\* Service commun de 8 entités

# POURSUITE DES TRAVAUX ENGAGÉS SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR NUMÉRIQUE

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Sélectionner un partenaire pour nous soutenir lors de la mise en place du futur portail citoyen.
- > Préparer le déploiement des nouveaux outils collaboratifs.
- > Développer les nouveaux outils numériques qui nous mèneront dès l'année prochaine vers une plus grande digitalisation des services publics.



Exemple de schéma fonctionnel d'accès à une démarche du Portail Citoyen (travail préparatoire) |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# UNE ORGANISATION ACHAT PERFORMANTE : SÉCURISATION, PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET COHÉRENCE -OU- UN ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

Le Service des achats publics sécurise juridiquement les procédures de passation et l'exécution administrative des marchés publics de travaux, fournitures et services associés et autres contrats publics. Il se doit de rationaliser les achats, d'optimiser la qualité, les coûts et les délais des processus administratifs et de contribuer au contrôle budgétaire des dépenses.

Il assure le pilotage des procédures d'achat pour les besoins estimés à plus de 40 000 € HT pour l'ensemble des services de l'EPCI dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique et de ses grands principes : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures. Il assiste les services dans la mise en œuvre des achats de moins de 40 000 € HT.



## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en œuvre de conditions d'exécution portant sur l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (« clauses d'insertion ») et de marchés d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou des personnes handicapées dans les marchés de Roannais Agglomération :

- 9 opérations recensées pour 24 marchés avec des clauses d'insertion,
- 23 entreprises différentes concernées par la mise en place de ces dispositifs,
- 2 672 heures clausées au 31/12/2019, 352 heures prévues sur le réaménagement du Nauticum et 1 085 heures sur l'aménagement de la plage de Villerest,
- 1 taux moyen de réalisation de 128 % des heures inscrites,
- 7 135 heures réalisées en marchés réservés Handicap au sein de Roannais Agglomération,
- Chantier phare lancé en 2019 : la déconstruction pour le bâtiment d'enseignement supérieur avec la réutilisation des matériaux issus de la déconstruction, la mise en place d'une démarche de chantier propre et 140 heures d'insertion prévues pour la réalisation de ce chantier de plus de 4 M€.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

# UN SERVICE POUR GÉRER L'ORGANISATION ET LA CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE DES DIFFÉRENTES INSTANCES

Le service des Assemblées permet à l'assemblée délibérante et à l'exécutif de sécuriser l'ensemble des actes administratifs pris par Roannais Agglomération (délibérations, décisions, arrêtés, ...). Il pilote et planifie les instances communautaires de Roannais Agglomération et est amené, dans le cadre de ses missions, à travailler en collaboration étroite, permanente et de manière transversale avec l'ensemble des services de la communauté d'agglomération.

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Se préparer au renouvellement des instances à l'issue des élections municipales de mars 2020.



## CHIFFRES CLÉS

11

séances de conseils communautaires et

17

séances de bureaux délibératifs

948

actes gérés par les assemblées

240

délibérations du conseil communautaire

124

délibérations du bureau communautaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# ACCOMPAGNER, CONSEILLER ET AIDER À LA DÉCISION

Le service Conseil et sécurisation juridique a pour objectif d'accompagner les élus, la direction générale et les services dans l'élaboration et le suivi des projets, les conseiller dans leurs relations avec les usagers et les partenaires publics ou privés. Il participe à la sécurisation des actes de l'établissement.

Il a également en charge les dossiers assurances, les constats des sinistres et les dépôts de plaintes. Il assure le suivi des contentieux et des procédures administratives et judiciaires.

Au sein du service, la mission mutualisation intervient transversalement avec les services ressources et opérationnels pour piloter une démarche relative aux mutualisations, aux évolutions statutaires de l'EPCI et aux relations avec les communes membres. Le service constitue aussi une porte d'entrée pour les communes pour toutes les problématiques liées à l'exercice des compétences communautaires.

## ENJEUX DE L'ANNÉE

L'année 2019 a été une année marquée par la réorganisation des 3 principales missions du service.

Pour les conseils juridiques et les dossiers assurances :

- > Organiser la demande pour consacrer plus de temps à la recherche et/ou organiser le conseil juridique par la tenue de tableaux de bord et statistiques d'activités,
- > développer la transversalité de la mission juridique au sein de l'EPCI,
- > préparer la consultation des marchés assurance en cohérence avec les besoins recensés des directions et sur la base d'une expertise du patrimoine occupé par Roannais Agglomération en qualité de propriétaire ou non.

Pour les dossiers liés aux compétences communautaires et aux mutualisations :

- > dresser le bilan du schéma de mutualisation et améliorer les procédures ; réfléchir à de nouvelles mutualisations et renouveler des conventions et suivi financier,

accompagner la modification statutaire pour inscrire les compétences obligatoires et optionnelles telles qu'elles apparaissent dans le Code général des collectivités territoriales (nouveaux statuts au

1<sup>er</sup> janvier 2020).

## CHIFFRES CLÉS

46

dossiers sinistres assurés  
tous dommages confondus

30

dépôts de plainte

En mutualisation, un total de 175 conventions avec les communes et autres établissements comprenant notamment :

39

MADS de mise à disposition de services avec les communes (entretien point d'apport volontaires)

11

services communs avec les communes et établissements publics de Roannais Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOV11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# POUR ASSURER L'EFFICIENCE DE L'ACTION PUBLIQUE, RENFORCER LA QUALITÉ COMPTABLE ET DISPOSER D'OUTILS DE PILOTAGE ACCESSIBLES

En charge de la programmation et du suivi de la politique budgétaire et financière de la communauté d'agglomération, le service accompagne les élus dans la mise en œuvre des projets.

Dans une optique d'optimisation des recettes et des dépenses, il conduit les analyses financières, fiscales, prospectives et rétrospectives et propose les stratégies de pilotage aux élus et à la direction tout en garantissant une gestion active et sécurisée de la dette, des garanties d'emprunt et de la trésorerie.

Avec le déploiement du contrôle de gestion, le service est l'interlocuteur privilégié des directeurs et responsables de services : mise en place d'indicateurs pertinents, conseils et accompagnement dans la maîtrise de leurs budgets et sur le volet financier de leurs projets.



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Contrôle de gestion et amélioration interne des processus : les fortes contraintes, tant réglementaires que budgétaires, poussent à plus de performance, plus d'efficacité, plus de reporting.
- > Sur le plan fiscal : les travaux initiés en 2017 se poursuivent pour optimiser les ressources fiscales et mesurer l'impact de la réforme de la fiscalité locale sur le budget de l'agglomération.
- > Renégociation d'emprunts : des efforts de désendettement ont été réalisés, profitant marginalement des conditions de financement historiquement exceptionnelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-2019-00011-ACCUSÉ DE RÉCEPTION  
 Accusé de réception en préfecture  
 Réception en préfecture le 16/11/2019 à 14:05:11  
 Affichage : 16/11/2019 à 14:05:11

Accompagnement de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dans le cadre du transfert de la lecture publique dans ses réunions préparatoires et la présentation de son rapport définitif en septembre 2019.

## CHIFFRES CLÉS

Une équipe de

**10**

personnes

**9 652**

factures enregistrées  
 (+706 factures, hausse liée à la lecture publique)

Plus de

**14 104**

mandats en hausse  
 notamment +1 134 pour la médiathèque

**4 784**

titres émis en 2019

# PRÊT DE MATÉRIEL AUX COMMUNES

Cette mission consiste à mettre à disposition des 40 communes membres de Roannais Agglomération du matériel pour leurs manifestations ou celles des associations de leur territoire.

Il existe deux lieux de stockage de matériel : au site du Crozet et dans un local à Saint-Haon-le-Châtel.

Un règlement commun de mise à disposition a été mis en place et une campagne d'information est lancée tous les ans en octobre à destination des communes qui se font le relais de leurs associations.

## CHIFFRES CLÉS

216

prêts de matériel  
sur l'année 2019

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- Actualisation du règlement de mise à disposition.
- Campagne de programmation des réservations de matériel avec toujours des départs et/ou retours programmés les mardis matin ou vendredis et un formulaire « prêt matériel » sur la boîte courriel dédié.
- Poursuite de la mise à jour de l'inventaire du matériel stocké.



**Réservation  
de matériels**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020



Exercice de secours à l'aéroport le samedi 25 mai 2019

# UNE ANNÉE FORTE EN PROJETS



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Poursuite de la modernisation de l'aéroport.
- > Aboutissement du déploiement des clôtures afin de rendre la plateforme totalement sécurisée.
- > Installations de nouvelles activités.
- > Développement de l'aviation commerciale.

### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### CONSIDÉRATION ÉCOLOGIQUE DANS LE DÉPLOIEMENT DES CLÔTURES DE L'AÉROPORT

La mise en place du barriérage de sécurisation de l'aéroport s'inscrit dans un but sécuritaire au regard de l'activité humaine mais également dans le but de prévenir le péril animalier. Les animaux pour leur propre sécurité et celle des usagers de l'aéroport ne doivent pas pouvoir s'approcher de la piste. Malgré cela, cette faune doit pouvoir continuer à vivre et prospérer aux abords : c'est pourquoi deux actions ont été mises en place :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOV11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

- l'installation d'un grillage à maille progressive pour éviter le piégeage  
- la préservation de deux corridors écologiques au nord et au sud de la piste pour permettre la traversée des animaux.



## ZOOM

### MANIFESTATION LES AILES DU PETIT PRINCE

Manifestation destinée à proposer des baptêmes de l'air au profit d'enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie grave.

L'aéroport de Roanne, en collaboration avec les clubs et entreprises de la plateforme, ont accueilli plus de 50 « Petits Princes », accompagnés de leur famille. Les enfants ont profité d'une belle journée aéronautique, ponctuée d'ateliers et de baptêmes sur le site, le dimanche 19 mai 2019, et ont pu embrasser le rêve d'Icare.

# TROUVER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES ÉCONOMIQUES

## ENJEUX DE L'ANNÉE

Le paysage de l'écosystème du développement économique sur l'ensemble des 40 communes que compose Roannais Agglomération repose sur l'esprit d'un **Guichet Unique Entreprise** avec une offre de service complet de l'aide à la création d'entreprise, à l'accompagnement de son développement, jusqu'à sa potentielle transmission, tout en attirant et accompagnant l'implantation de nouvelles entreprises extérieures au territoire, en lien avec l'ensemble des partenaires économiques locaux et régionaux.

Les enjeux correspondent donc à :

- > La mise en œuvre d'une politique active d'accompagnement au recrutement et à l'emploi au plus près des besoins des entreprises du territoire,
- > La conduite d'une politique forte de promotion économique, marketing territorial et de prospection des entreprises extérieures, en lien avec Roanne Territoire,



- > La poursuite de nos efforts afin de proposer aux entreprises endogènes et exogènes une offre foncière et immobilière adaptée,
- > La promotion du développement des créateurs d'entreprises et des TPE et PME du territoire grâce à des outils d'accompagnement à l'entrepreneuriat, à l'investissement et à l'innovation.
- > Le soutien du développement rural.

ZOOM

ACCOMPAGNEMENT EMPLOI DU CONJOINT

Avec l'aide de Pôle Emploi, Roannais Agglomération propose d'accompagner le conjoint ou la conjointe dans sa recherche d'emploi.

URGENT

2000 EMPLOIS  
À SAISIR

Roanne

Opération 2000 emplois à saisir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

## 2. Actions de Marketing Territorial orientées vers l'attraction des entreprises et des talents

- > Événements presse le 18 juin, le 4 et 5 juillet à Lyon (spécial recrutement) et le 14 octobre 2019 (Roanne Table Ouverte (RTO) s'exporte à Lyon).
- > Achat d'encarts dans la presse lyonnaise.
- > Stand et rendez-vous d'affaires au salon de l'immobilier d'entreprises à Lyon (1<sup>ère</sup> édition) le 9 et 10 juin 2019.
- > Un voyage de presse « Industrie du futur ».

### Résultats :

- > 46 retombées médias + 9 millions d'opportunités de voir
- > 164 800 € en équivalent publicitaire

Actions 2019 auprès des Ambassadeurs du Roannais : 14 événements dont 2 business meetings, un petit déjeuner numérique, 1 afterwork, 10 soirées accueil nouveaux arrivants.

### À retenir :

- > Un réseau de 720 ambassadeurs.
- > Des relais de communication : site internet, Facebook (plus de 2 800 abonnés), LinkedIn (811 abonnés).
- > Des événements reconnus : recrutement à Lyon (9 entreprises, 12 journalistes, 13 retombées médias), business meeting (100 chefs d'entreprise participants sur l'année), 4<sup>ème</sup> éditions TEDx Roanne (avec plus d'1 300 000 vues), accueil des nouveaux arrivants (220 personnes accueillies), événement RTO Lyon (223 personnes dont 2/3 de Lyonnais).
- > Roanne classée pour la 1<sup>ère</sup> fois dans les palmarès nationaux...

**PROSPECTION ET ACCOMPAGNEMENT A L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOV11-DE

Accusé certifié exécutoire

Roannais Agglomération via 2 canaux de prospection a répondu à



■ Achat d'encart dans la presse lyonnaise

de nombreux cahiers des charges de prospectus exogènes, par le biais de INVEST In Auvergne Rhône-Alpes : 31 dossiers d'offres (en français et/ou en anglais), et de GEOLINK : 17 dossiers.

Mise à jour régulière de l'offre immobilière privée dans le cadre des conventions de partenariat signées avec 4 agences immobilières locales sur une base de données géo-informatisées, avec l'appui technique du service Observatoire et analyses territoriales.

## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES PAR LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES ENTREPRENEURIALES ET DE SOUTIEN A L'INNOVATION

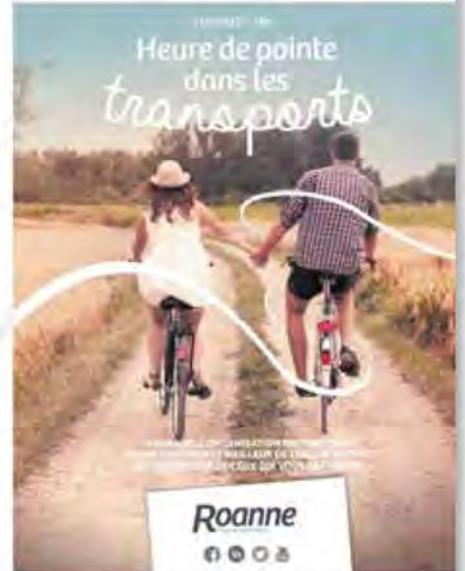
### 1. Volet Entrepreneurial

#### 1.1. Bilan de l'action Transmission / Reprises d'entreprises (action financée par LEADER)

Pour rappel les entreprises concernées : dirigeants de 55 ans ou plus, ou en activité depuis 7 ans ou plus, +5 salariés ; hors café hôtel restaurant.

- 198 entreprises ont ainsi été contactées sur l'agglomération.
- 28 bénéficient d'un accompagnement consulaire.
- 3 ont déjà été reprises suite à l'action.

L'action se poursuit pour faire aboutir les projets en cours et



■ RTO s'exporte à Lyon

en ciblant désormais les entreprises en zone rurale qui assurent un service à la population.

À noter également en 2019 : 75% des bureaux de la pépinière et hôtel d'entreprise du Numériparc sont occupés, soit une augmentation de plus de 10%. 32% sont occupés par des entreprises en pépinière.

#### 1.2. Développement local en milieu rural

Le milieu rural fait l'objet d'une attention particulière.

- Roannais Agglomération est une structure porteuse pour l'ensemble de l'arrondissement de Roanne du programme européen Leader qui finance des actions



■ Réunion «Territoires d'Industries» le 18 mars 2019 dans les locaux de Roannais Agglomération

Au total en 2019, 178 projets ont été soutenus et 311 emplois maintenus ou créés grâce à l'action de ces plateformes.

gratuits au Numériparc, un prototype gratuit, des prestations de conseil.

## 2. Volet Innovation

**2.1. Fonds communautaire Innovation : ce fonds permet de soutenir l'innovation à hauteur de 50 000 €/an dans les entreprises (50 000 €/an).**

- Soutien de projets innovants collectifs via le cofinancement de projets FUI retenus par l'État - 1 nouveau projet en 2019 avec la société Barriquand.
- Une offre d'accompagnement packagée : financement (jusqu'à 5000 € pour les créateurs et 10000 € pour les entreprises), 6 mois

Un comité de projets innovants a été créé pour faciliter l'accès à l'ensemble des dispositifs. Sept partenaires publics et privés se sont réunis autour de Roannais Agglomération (l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, l'INPI, le réseau des banques, BPI, ...) pour étudier collectivement les dossiers.

Résultat : 6 projets auditionnés au dernier trimestre 2019, 3 retenus qui bénéficient d'un accompagnement coordonné.

## ZOOM

### LABELLISATION TERRITOIRES D'INDUSTRIE ROANNE-TARARE-VILLEFRANCHE

Le territoire Roanne Tarare a été identifié comme « Territoires d'Industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018. Le 17 décembre 2019, Roannais Agglomération a délibéré pour signer ce contrat Territoires d'Industrie qui regroupe six intercommunalités : Roannais Agglomération, Communauté de communes de Pays entre Loire et Rhône, Charlieu-Belmont Communauté, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, Agglo Villefranche Beaujolais, Communauté de Communes Pays de l'Arbresle. Il repose actuellement sur un bassin économique et industriel de près de 300 000 habitants.

Ce projet de territoire a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels.

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 29/03/2019, Roannais Agglomération a délibéré pour créer une aide économique relative à l'immobilier performant sur le plan environnemental afin d'encourager les entreprises qui s'implantent sur les zones d'activités aménagées par Roannais Agglomération à concevoir des bâtiments ou des process de production énergétiquement performants.

Sensibilisation et accompagnement des entreprises en amont de leur projet de construction sur les choix énergétiques (toitures photovoltaïques, éclairage performant, process industriels...) par EDEI et les consulaires dans le cadre de notre partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Dans le cadre de la convention passée avec la CCI, en 2019 a été initié un projet d'animation économique sur le thème des synergies inter-entreprises dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale - EIT)

# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA FORMATION ET LA RECHERCHE AU SERVICE DU TERRITOIRE

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Valoriser une offre de formation universitaire de proximité et attractive.
- > Favoriser le rapprochement du monde de la formation et de l'enseignement supérieur du monde économique.
- > Améliorer le cadre de vie en faveur des étudiants.
- > Valoriser l'apprentissage.



I Inauguration des travaux de réhabilitation du Technopôle Diderot

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### VALORISER UNE OFFRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE DE PROXIMITÉ ET ATTRACTIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 042-2149018 / 05-20201112-32NDVNP DE  
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 Réception des documents  
 Affichage : 16/11/2020

- > Contribution à l'étude sur le rôle de l'enseignement supérieur au sein des territoires labellisés Action Cœur de Ville.
- > Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Cœur de Territoire » visant à implanter une formation du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).
- > Lancement de l'action « Dans la peau d'un apprenti » : une journée d'immersion dans un

## ZOOM

### SÉMINAIRE NATIONAL SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LES 6 ET 7 JUIN 2019

Ce séminaire a réuni près de 100 personnes. Co-organisé avec différentes associations de collectivités territoriales, structures de soutien aux territoires et associations universitaires, il a mis en lumière le rôle joué par l'enseignement supérieur au sein de l'écosystème des villes moyennes.

### LE VILLAGE DES SCIENCES 2019

Se déroulant sur 2 journées, l'une réservée aux scolaires, l'autre au grand public, il a réuni 2371 personnes, soit 350 de plus qu'en 2018. 2 attractions phares : une visite en réalité virtuelle du voyage dans l'espace de l'astronaute Thomas Pesquet et un Escape Game.

Centre de Formation en Apprentissage (CFA) proposée aux collégiens du territoire.

Poursuite du soutien aux établissements d'enseignement supé-

# UN ESPACE D'INNOVATION NUMÉRIQUE FABLAB

## CHIFFRES CLÉS

123

adhésions payantes  
2018-2019

87

adhésions personnelles  
+ 17 salariés Nexter

7

porteurs de projets à  
vocation économique

2

associations

59

étudiants accompagnés  
(adhésions gratuites) soit  
14 projets tutorés réalisés

## ENJEUX DE L'ANNÉE



- > Développement d'une unité innovation comprenant l'Espace d'innovation numérique (EIN)-Fablab pour accompagner les projets innovants sur le territoire de Roannais Agglomération en lien avec le service Accompagnement des entreprises.
- > Déménagement dans de nouveaux locaux dans le bâtiment de la CCI de Roanne - 5 juillet 2019 et augmentation du nombre d'adhérents et développement des liens entre le monde économique et l'enseignement supérieur.
- > Développement de la commercialisation de l'offre de services de l'Espace d'innovation numérique en direction des entreprises, porteurs de projets et étudiants entrepreneurs.
- > Portage de dossiers visant à renforcer le positionnement de Roannais Agglomération comme accompagnateur pour l'émergence de projets partenariaux innovants : démarche de structuration de l'offre des plateformes technologiques du territoire ; création d'objets facilitant le quotidien des seniors dans la perspective d'un développement économique.

## ACTIONS DE L'ANNÉE

- > Mise en place d'une démarche de commercialisation de l'offre de services de l'EIN en direction des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur via le lancement d'un publipostage ciblé et l'organisation de visites pour les réseaux d'entreprises, MEDEF, ambassadeurs du Roannais, CCI, CJID, CMA...), et les établissements d'enseignement supérieur, l'ITECH, le lycée Carnot, Createch, Polytech, l'IUT de Roanne, le lycée Jean Puy, la MFR de Saint-Germain-Lespinasse.

### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accompagnement de services internes à Roannais Agglomération pour la réalisation de pièces n'étant plus commercialisées permettant la réparation de mobiliers, outils et non leur rachat... (Ex : Direction de la transformation numérique et de système d'information (DTNSI), maintenance Roannais Agglomération, service cérémonie Ville de Roanne).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# ÉVÈNEMENTIELS ÉCONOMIQUES ET NUMÉRIQUES

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Salon « L'instant numérique » : réalisation de la 5<sup>e</sup> édition (14 février 2019) en co-organisation avec la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et Digital League, cluster régional de la filière numérique.
- > Préparation de la 6<sup>e</sup> édition du salon « L'instant numérique » (6 février 2020).
- > Intégration d'un événement innovation au sein du salon « L'instant numérique » en partenariat avec le Crédit Agricole, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et BPI France.



## ■ BUDGET

THD42

**9,558 MILLIONS DE PARTICIPATION DE L'AGGLO (27%) SUR UN BUDGET GLOBAL DE 35,4 MILLIONS D'EUROS (ÉTAT, REGION, TERRITOIRES, SIEL-TE) POUR 17 700 PRISES.**

■ 5<sup>ème</sup> édition du salon « L'instant numérique »

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE - SUIVI DES DÉPLOIEMENTS SUR L'AGGLOMÉRATION

Orange déploie un réseau FTTH sur cinq des six communes de l'ancienne-agglomération (Roanne, Riorges, Commelle-Vernay, Mably et Le Coteau). Sur Villerest les travaux démarreront en 2020.

Plus de 31 367 foyers et professionnels (fin octobre 2019) peuvent souscrire un abonnement Très Haut Débit sur les cinq communes en cours de déploiement sur 49 971 prises estimées.

Orange est engagé auprès de l'État pour finir le déploiement sur toutes les communes d'ici fin 2022.

THD 42 (sur les 34 autres communes de l'agglomération) : 17 700 prises sont ouvertes à la commercialisation (100 %). La dernière réunion publique s'est tenue à Renaison le 25 novembre 2019.

Roannais agglomération a financé 9,558 millions d'euros - participation de l'agglomération (27 %) sur un budget global de 35,4 millions d'euros (État, Région, Territoires, SIEL-TE) pour 17 700 prises.

### SALON « L'INSTANT NUMÉRIQUE »

Co-organisation avec la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et le cluster réunissant les entreprises numériques de la Région DIGITAL LEAGUE de la 5<sup>e</sup> édition. Il s'est tenu le 14 février 2019 au Scarabée.

Cet événement a rassemblé sur une journée les professionnels de la filière numérique qui ont présenté solutions et innovations via une exposition, des conférences, des espaces de démonstration, des échanges pour favoriser la transition numérique des entreprises et collectivités sur le territoire (65 % des visiteurs de Roanne et son territoire).

# ROANNAIS AGGLOMÉRATION AGIT POUR LES PLUS JEUNES



## ENJEUX DE L'ANNÉE

Roannais Agglomération accompagne les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil. Le RIAPE oriente les familles vers l'accueil le plus adapté à leurs besoins.

- Proposer une offre de qualité et diversifiée est également au cœur de l'action intercommunale, se concrétisant par le financement de 15 associations gestionnaires de crèches.

Par ailleurs, le Relais assistants maternels (RAM) intercommunal et les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) participent à la professionnalisation des assistants maternels et à l'accompagnement des parents.



## CHIFFRES CLÉS

**1 510 700 €**

de subventions de fonctionnement versées aux crèches associatives

Près de

**4 000**

visites de parents et enfants dans les LAEP

■ RIAPE, rue Brison à Roanne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# UNE ANNÉE DE DIAGNOSTIC ET D'OUVERTURE AUX AUTRES

## ENJEUX DE L'ANNÉE

Création du service Familles et de ses deux unités

Recrutement d'une animatrice projets jeunesse.

Les objectifs de l'unité :

- une meilleure visibilité pour les familles et enfants/jeunes,
- une continuité éducative et de la transversalité,
- une offre de qualité et diversifiée dans les accueils de loisirs,
- > Poursuivre la dynamique inter-structures sur l'ensemble du territoire grâce aux rencontres avec les responsables et les activités communes pour les jeunes.
- > Poursuivre l'accompagnement des sept structures associatives et leur financement.



Chantier international avec CONCORDIA

## CHIFFRES CLES

962

enfants ou jeunes différents ont participé à une activité de l'Unité Enfance Jeunesse en 2019

Plus de

110 000

heures d'accueil

22

communes de Roannais Agglomération représentées

Les

7

associations de loisirs participent à des activités mutualisées

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# MI-PARCOURS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Poursuite des actions favorisant la rénovation énergétique et l'adaptation des logements.
- > Première année du PIG2 (2019-2022) pour les ménages ayant des revenus modestes.
- > Simplification des règlements Habitat existants et vote de nouveaux règlements fin 2019 pour l'exercice 2020, en lien avec le bilan triennal du PLH.
- > Approbation du bilan triennal et réajustement de certaines actions pour les trois années restantes du PLH en cours.
- > Poursuite de l'accompagnement des publics fragiles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

## ZOOM

### RÉALISATION EN INTERNE DU BILAN À MI-PARCOURS DU PLH - CHIFFRES CLÉS

1 654 logements subventionnés

- 3,8 M€ d'aides versées par Roannais Agglomération aux propriétaires de logement
- 39 communes concernées par les aides versées dans le cadre du PLH.

Et qui permet de fixer des priorités pour la poursuite :

Une vacance du parc privé qui commence à baisser mais qui reste importante (6 981 logements)

- Une attractivité du parc social à conforter, notamment sur certains quartiers
- L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs reste un défi pour le territoire de l'agglomération
- Une réduction du nombre de règlements pour une meilleure lisibilité des aides.

# LA DÉMARCHE SANTÉ : DES RÉPONSES ADAPTÉES AU TERRITOIRE ROANNAIS



## CHIFFRES CLÉS

2

maisons de santé  
pluriprofessionnelles  
inaugurées

40

communes de Roannais  
Agglomération ont bénéficié  
de la démarche santé  
engagée

Plus de

300

interventions auprès du  
public sur toute l'année

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- Lutter contre la baisse de la démographie médicale.
- Associer les professionnels, dont ceux de santé aux projets du territoire.
- Accompagner les Roannais, en particulier les plus fragiles, à l'accès aux soins et à la prévention.

## BUDGET

FONDS DE CONCOURS  
POUR LA MAISON DE SANTÉ  
PLURIPROFSSIONNELLE  
DE LA PACAUDIÈRE

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214201873-20201112-12NOV11-DE  
Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020  
62 000 €

Ces actions santé ont été menées en partenariat avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire (service PMI), la Conférence des financeurs de la Loire et la CARSAT.

# FACILITER LE MAINTIEN À DOMICILE ET LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DANS LE CADRE DU NOUVEAU SERVICE SANTÉ



Le Salon des seniors 2019 : un stand commun avec le CCAS de Roanne, Opheor, l'office du Tourisme

© V Poillet

## ENJEUX DE L'ANNÉE

Copilotage de la prévention autour du maintien à domicile avec le département 42 :

- > Lutte contre l'isolement.
- > Développement de la communication autour des politiques seniors.
- > Développement des usages numériques.

## BUDGET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ATELIERS MÉMOIRES

1 700 €

Accusé certifié exécutoire

SPECTACLE SENIORS

2 137 €

Réception par le préfet : 16/11/2020

SALON DES SENIORS

2 140 €

## CHIFFRES CLÉS

123

participants à la  
Semaine bleue

480

Inscrits au concert de juin

# FACILITATION DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

## ENJEUX DE L'ANNÉE

L'enjeu de 2019 était le développement du poste de facilitateur. Il a ainsi, dans le cadre de l'utilisation de la commande publique qui permet d'insérer les personnes les plus éloignées de l'emploi, assisté les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les opérateurs de l'emploi, de l'insertion du territoire. Cette mission, transversale, au niveau des services de l'agglomération demande une qualification adaptée au domaine que sont les clauses d'insertion. Ainsi, le facilitateur a suivi la formation de niveau 1 avec Alliance Ville Emploi (AVE).



## CHIFFRES CLÉS

**23**

opérations recensées en 2019 pour 40 marchés avec des clauses d'insertion dont 4 marchés réservés

**13 000**

heures clausées au 31/12/2019, ce qui représente 5 équivalents temps pleins (ETP)

Un taux moyen de réalisation

**130 %**

des heures inscrites

**36**

salariés concernés, 52 contrats de travail, 22 entreprises

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

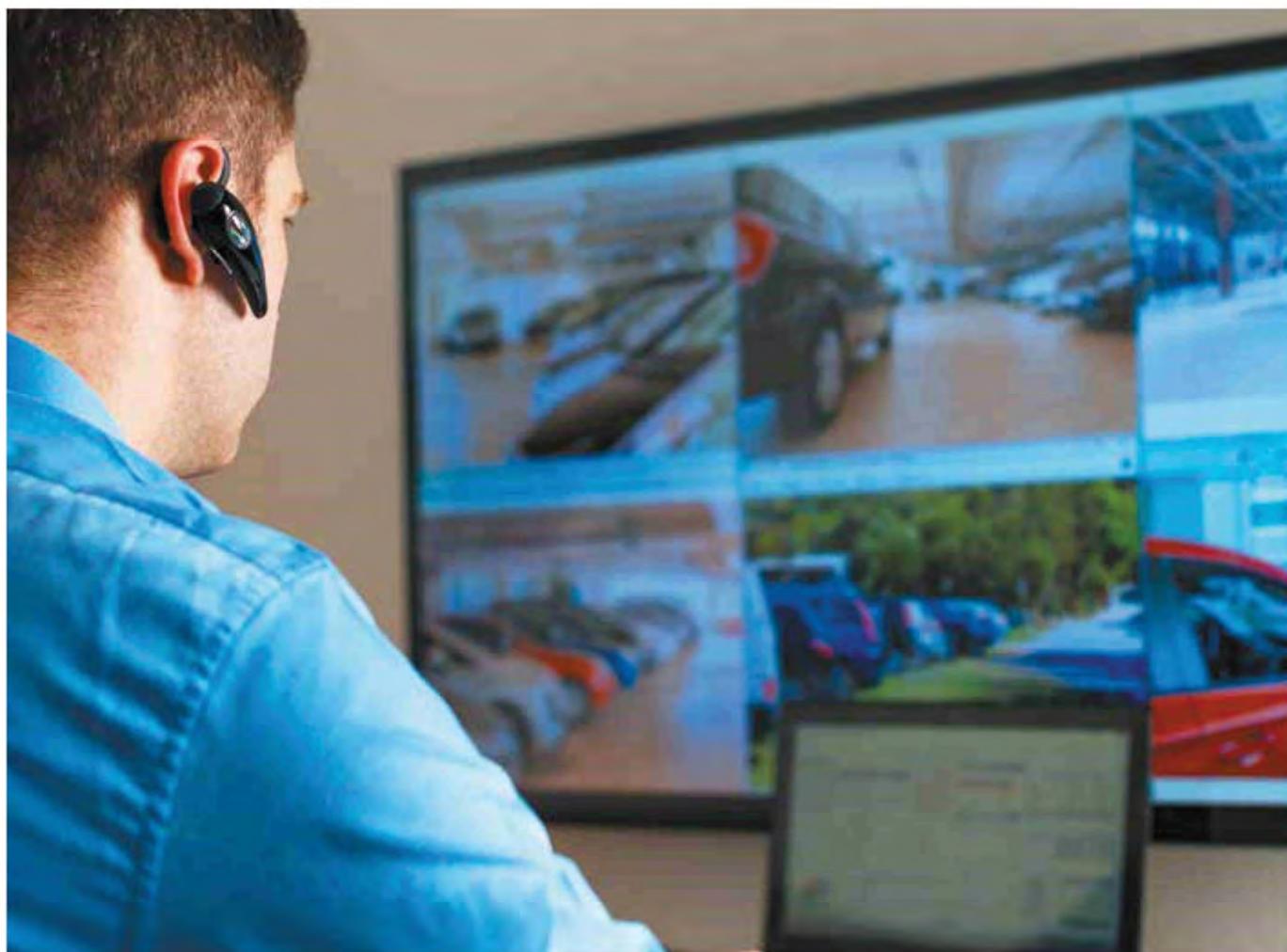
042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# CONSEIL INTERCOMMUNAL DE **SÉCURITÉ** ET DE **PRÉVENTION** DE LA **DÉLINQUANCE** (CISPD)



## ENJEUX DE L'ANNÉE

En 2019, Roannais Agglomération a consacré 55 000 € dans le cadre de la programmation du CISPD.

L'Agglomération répond au principe de cofinancement demandé par l'État, dans le respect des axes communs que sont la radicalisation, la délinquance des jeunes, l'aide aux victimes, la tranquillité publique. S'agissant de la radicalisation, plusieurs formations, pour les élus, sur leur rôle dans la prévention ont été conduites et animées par l'Association de gestion de l'action sociale des ensembles familiaux (AGASEF), association mandatée par la Préfecture pour traiter de ces questions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

## CHIFFRES CLÉS

Une enveloppe de

**55 000 €**

a été consacrée par  
Roannais Agglomération à  
la programmation 2019 du  
CISPD

# MÉDIATION SANTÉ QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

## ENJEUX DE L'ANNÉE

La médiation santé Quartiers Prioritaires animée par un professionnel de santé participe à la réduction des inégalités de santé du territoire. Ce service développe une présence active de proximité auprès des habitants QPV du Parc, de Bourgogne et du Mayollet pour rencontrer ceux qui n'ont plus ou pas accès aux droits de santé et leur apporter des réponses adaptées. L'accompagnement permet également au médiateur santé de repérer les freins dans l'accès à la santé sur lesquels le territoire pourra agir.



La présentation en porte à porte facilite la rencontre du médiateur santé avec des personnes isolées dans leur lieu de vie

## CHIFFRES CLÉS

**455**

logements visités en porte à porte ont permis de rencontrer individuellement à leur domicile

**193**

habitants nouveaux

**71**

permanences de proximité tenues dans les MSP du Parc et Mayollet

**210**

situations accompagnées au total dont

**51**

nouvelles

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LES MODE DE DÉPLACEMENT DU MÉDIATEUR SANTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOV11-DE  
 2019-19-001415-DES-Dispositifs de déplacements intra Agglomération du médiateur santé ont été effectués à pied, à vélo à assistance électrique et en bus Star, contribuant ainsi à préserver les environnements chimique, acoustique et physique des habitants de Roanne.

Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 16/11/2020  
 Affichage : 16/11/2020

# PISTE ROUTIÈRE



© Lopicaphotos

## ENJEUX DE L'ANNÉE

Former les élèves de CM1 et CM2 des communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau et Perreux à la sécurité routière en vélo.

## CHIFFRES CLÉS

**719**

jeunes ont été formés  
en 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)



© istockphotos - Tero Vesalainen

## ENJEUX DE L'ANNÉE

Deux axes ont été travaillés en 2019 :

- > poursuite de la dynamisation des parcours pour améliorer le retour à l'emploi durable,
- > pérennisation du plan d'action destiné à dynamiser les parcours de retour à l'emploi des participants du dispositif LOIRE et renforcement de certaines actions (dynamique projet...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

## BUDGET

**BUDGET TOTAL 492 570 €**

DONT

**SUBVENTIONS  
VERSÉES EN  
2019 PAR LE  
DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE 365 772 €**

# CONTRAT DE VILLE 2015-2022

## PROGRAMMATION 2019

### ENJEUX DE L'ANNÉE

En 2019, Roannais Agglomération a consacré 55 000 € dans le cadre du volet programmatique du Contrat de ville. Cette programmation s'est déroulée du 14 décembre au 8 février 2019. 21 porteurs de projets ont déposé 40 dossiers. L'Agglomération est intervenue financièrement sur plusieurs actions jugées comme « phares » ou « très significatives » en direction des 4 piliers du Contrat de ville :

- > cadre de vie ;
- > cohésion sociale ;
- > développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- > valeur de la République et citoyenneté.

### ACTIONS DE L'ANNÉE

#### BRAVO LES ARTISANS - CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA LOIRE

L'action a consisté à faire familiariser les collégiens avec les métiers de l'artisanat notamment en leur faisant percevoir l'orientation vers un métier artisanal de manière positive et non plus comme la réponse à une situation d'échec scolaire. L'originalité de cette action a reposé également sur le choix de quatre élèves volontaires par classe qui ont été chargés de transmettre à leurs camarades les connaissances et informations ac-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

quises lors de leur présence en entreprise.

#### PINK BASKET INITIATION - RBF BASKET

L'action a permis la pratique sportive féminine dans les quartiers politique de la ville grâce au basket-ball (sport collectif le plus pratiqué par les femmes en France). L'objectif a été de mobiliser des jeunes filles de 8 à 10 ans autour de stages d'initiation au basket-ball pendant les vacances scolaires par une intervention dans les trois quartiers politique de la ville (Parc, Bourgogne, Mayollet). Les stages ont été animés par des éducateurs sportifs diplômés du RBF.

### ZOOM

#### LES AUDITIONS DES PORTEURS DE PROJETS

Roannais Agglomération a mis en place deux demi-journées de rencontres à destination des porteurs de projet. Ces auditions ont permis d'échanger, de connaître les projets et de voir s'ils s'inscrivaient dans l'un des 4 piliers du contrat de ville. 21 porteurs de projets ont été auditionnés.

#### STREET ART - CENTRE SOCIAL BOURGOGNE

L'action a consisté à réaliser, avec les enfants et les adolescents accueillis au centre social, un parcours « street art » au cœur du quartier Bourgogne. L'objectif recherché était de pouvoir travailler sur l'image du quartier et de se l'approprier. Cette action a fait intervenir un partenariat local varié (Théâtre, Musée, Espace numérique de Roannais Agglomération).

# LE TERRITOIRE DES 2 RIVES, UN TERRITOIRE SANS CHÔMEUR LONGUE DURÉE ?

## ENJEUX DE L'ANNÉE

L'Agglomération lutte contre le chômage de longue durée de manière expérimentale sur les quartiers Bourgogne et centre-ville du Coteau, réunis dans le Territoire des 2 Rives.

Une 1<sup>re</sup> expérimentation nationale a permis à 10 territoires d'expérimenter la démarche TZCLD. 2019 a été consacrée sur notre territoire à la modélisation de l'entreprise à but d'emploi qui doit permettre aux demandeurs d'emploi d'être embauchés en CDI tout en tenant compte de leurs compétences. Cela permettra à l'Agglomération de déposer sa candidature dès la sortie de la prochaine expérimentation.

## ACTIONS DE L'ANNÉE

En 2019, 15 activités utiles (conciergerie, restaurant solidaire, maraîchage bio...) ont été identifiées, structurées dans les pôles Services et Économie Circulaire.

40 personnes pourraient être recrutées. Une communication a été conduite à l'échelle du territoire. «L'appel du 18 juin» a trouvé un écho local pour préfigurer certaines activités (restaurant, bus numérique itinérant...).

Le projet de l'Agglomération a été identifié en 2019 comme un territoire émergent au niveau national, dans l'attente de la future loi d'expérimentation.



■ Le maraîchage bio : une des 15 activités utiles identifiées et structurées dans les pôles Services et économie Circulaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# SPORT ET TOURISME DE VÉRITABLES LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ, DE DYNAMISME ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

## ENJEUX DE L'ANNÉE

### Pour le sport :

- > organiser l'accueil de l'ensemble des scolaires du territoire au « Nauticum » tout en maintenant un enseignement de qualité dans le cadre du « savoir nager »
- > renforcer le lien privilégié qui lie le sport et le territoire roannais en organisant des événementiels majeurs de portée nationale voire internationale
- > accompagner les clubs de haut niveau dans leur développement ainsi que dans la réalisation de leur projet sportif.



Le bassin nordique au Nauticum

## CHIFFRES CLÉS

**+21%**

Évolution de la fréquentation du Nauticum depuis 2014 (toutes catégories d'utilisateurs)  
182 827 entrées en 2014  
contre

**221 058**

en 2019

**8**

équipements sportifs avec une fréquentation globale (toutes catégories d'utilisateurs) de

**565 000**

personnes

## RECETTES SPORT

Accès à l'équipement sportif (NAUTICUM, PATINOIRE, HALLE VACHELLESSE, BOULODROME, ACCÈS PATINOIRE, BOULODROME, PISCINE D'HIVER DU COTEAU, RECEPTION J.A. GIFFES) 2019  
Affichage: 16/11/2020

**1 000 K€**



Le Train des Belvédères

## ENJEUX DE L'ANNÉE

### Pour le tourisme :

- > redynamiser la fréquentation du Train des Belvédères, et pour la saison 2020 envisager une nouvelle scénarisation sur le thème de la découverte de la Loire,
- > travailler à la création d'une structure unique de développement touristique du Roannais,
- > poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la labellisation du territoire par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

## RECETTES TOURISME

TAXE DE SÉJOUR  
ET TRAIN DES  
BELVÉDÈRES

200 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020



# FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Sensibilisation des scolaires et accompagnement des partenaires dans le cadre du Contrat Vert et Bleu.
- > Poursuite des actions du 3<sup>e</sup> programme Bords de Loire en Roannais, du programme agro-environnemental et climatique et de l'animation du site Natura 2000 des Gorges de la Loire aval.
- > Développement des sites de sensibilisation à l'environnement (Grands Murcins et Gravière aux Oiseaux) et aménagement du parc des Élopées.
- > Renouvellement des marchés d'entretien des espaces verts.



## ZOOM

### LES ÉLOPÉES : UN « OASIS » DE BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE LA VILLE

Ce site naturel en partie occupé par une grande zone humide abrite des espèces protégées (hottonie des marais, tritons...) et une nature ordinaire intéressante. Roannais Agglomération va donc créer un espace de découverte et de sensibilisation à la nature. Des panneaux d'interprétation mettront en valeur le site (le Fuyant, l'histoire du marais) et ses points d'intérêts (les mares, les saules taillés en têtard, la roselière). Les différentes actions menées par Roannais agglomération en faveur de l'environnement seront également présentées.

■ Roselière au parc des Élopées à Riorges

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### LA TRAME VERTE ET BLEUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, un programme de sensibilisation des scolaires à la biodiversité est en cours. Chaque année, une quarantaine de classes originaire de Roannais Agglomération, de Charlieu Belmont Communauté et de la communauté de communes du Pays d'Urfé peuvent ainsi bénéficier d'une animation. Elle est réalisée par 8 associations d'éducation à l'environnement retenues dans le cadre d'un marché public. Elle comprend une demi-journée

en classe, une journée sur le terrain et la participation à un événement. Les élèves du troisième cycle peuvent ainsi mieux comprendre le fonctionnement des milieux et des continuités écologiques.

### POURSUITE DU PAEC

Le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) roannais permet

# LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET LES MOBILITÉS ALTERNATIVES



Le dernier bus pelliculé du réseau STAR mettant en avant l'équipe du RBF

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Prolonger le contrat de DSP des transports urbains, le portant jusqu'au 31 décembre 2020.
- > Étudier le verdissement de la flotte de bus du réseau STAR.
- > Étudier les adaptations nécessaires au réseau de transports en commun en vue du renouvellement de la DSP.
- > Expérimenter un dispositif d'autostop organisé.
- > Développer l'utilisation du vélo et des modes actifs sur le territoire.

## BUDGET

BUDGET 2019 DSP TRANSPORTS URBAINS	7,9 M€
POURSUITE DU DEPLOIEMENT DU SAEIV*	86 745 €
DÉVELOPPEMENT DU RESEAU DE DÉPOSITAIRES STAR AVEC ÉQUIPEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE AVEC UN TERMINAL POINT DE VENTE OÛRA!	27 656,35 € HT
ACQUISITION DE VAE ET SCOOTERS ÉLECTRIQUES	112 000 €

Accusé de réception - ministère de l'intérieur  
042271201873-20201112112112 NOV 11 10 E  
Accusé certifié exécutoire

Réception Adm. (16/11/2020)  
Affichage : 16/11/2020

## CHIFFRES CLÉS

**1 620 410 €**

de recettes commerciales en  
2019 (+2,6 %  
par rapport à 2018)

**2 718 030**

voyages en 2019 (+0,6 % par  
rapport à 2018)

**1 510 000**

kilomètres commerciaux  
parcourus en 2019



# LES TRANSPORTS SCOLAIRES

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Sécurisation des points d'arrêt scolaires.
- > Inscription aux transports scolaires 2019-2020.

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2019-2020

Autorité organisatrice de mobilité, Roannais Agglomération gère le transport scolaire des élèves du cycle primaire et secondaire dont le responsable légal est domicilié sur son ressort territorial. Les conditions générales d'accès au service sont définies chaque année par un



### ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dématérialisation des transports scolaires, avec la possibilité de s'inscrire via Schooly.

règlement transports validé par le Conseil communautaire.

Roannais Agglomération gère le suivi des marchés de transports scolaires attribués à 4 transporteurs locaux, ainsi que l'aménagement et la sécurité des points d'arrêts scolaires.

Les inscriptions sont gérées par le service Schooly de la STAR dans le cadre d'un marché entre Roannais Agglomération et la société TRANSDEV.

Du 2 juin au 30 septembre 2019, 1 350 dossiers d'inscription ont été

enregistrés par le service Schooly et 66% des familles ont choisi l'inscription en ligne, permettant de bénéficier d'un règlement en 3 fois par carte bancaire sur le [site-bus-star.com](http://site-bus-star.com).

Les familles ont bénéficié comme chaque année d'une assistance téléphonique spécifique au :

**04 77 727 727** ou via la boîte mail [schooly@bus-star.com](mailto:schooly@bus-star.com) et d'un accueil physique au Point City

50 rue Jean-Jaurès à Roanne, du lundi au samedi.

# ÉQUIPEMENTS ET ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU URBAIN



Modèle d'abribus « Jade »

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Renouveler l'équipement du réseau.
- > Poursuivre la mise en accessibilité du réseau.

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

### MARCHÉ DE MOBILIER AVEC LA SOCIÉTÉ MDO

Les abris sont réalisés avec des matériaux recyclables type aluminium.

### MARCHÉ DE TRAVAIL

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Obligation de mise en valeur des matériaux extraits avec réutilisation sur

Accuse-certifié exécutoire

Site ou dépôts dans des centres agréés mais aussi récupération des fibres

Réception par le préfet 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

à intégrer dans les matériaux existants.

## CHIFFRES CLÉS

### Mobilier

Acquisition et installation de

**198**

poteaux et

**6**

abribus pour un montant de

**145 170 €**

TTC

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UNE LONGUEUR D'AVANCE POUR LE ROANNAIS

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Mettre en conformité le Plan climat - air - énergie territorial (PCAET) de 2016.
- > Développer les énergies renouvelables.
- > Continuer à soutenir la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire.
- > Continuer à développer la mobilité électrique sur le territoire.



Future centrale photovoltaïque au sol de Roanne

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### MISE À JOUR DU PLAN CLIMAT - AIR - ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Rappel des objectifs TEPOS, validés par le conseil communautaire de l'agglomération en 2016 :

- > production énergies renouvelables locales à hauteur de 50% à l'horizon 2050 (25 % à l'horizon 2030),
- > consommation d'énergie annuelle inférieure à 1600 GWh/an à l'horizon 2050,
- > production d'énergie annuelle d'au moins 600 GWh/an à l'horizon 2050.

- > réduction de 50% des émissions de GES à l'horizon 2050.

L'année 2019 a été consacrée à :

- > la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique pour étudier les incidences environnementales des actions du PCAET,
- > l'approfondissement des données liées à la « qualité de l'air » et à la vulnérabilité du territoire face au changement climatique,
- > l'intégration de données sur le pouvoir de « séquestration carbone » du territoire et la capacité des réseaux à intégrer les énergies renouvelables,
- > Ce nouveau PCAET a été adopté par le Conseil communautaire le 30 janvier 2020.

### DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Photovoltaïque au sol : projet lancé fin 2016 sur l'ancienne décharge de Montretout, à Roanne - 7,55 hectares / 2900 équivalent-habitants alimentés**

- > Obtention d'un tarif d'achat de l'énergie sécurisé sur 20 ans.
- > Achat des panneaux photovoltaïques auprès de PHOTOWATT.
- > Passage d'un contrat de financement avec la BPI.
- > Préparation du chantier en collaboration avec INEO, entreprise retenue pour la construction.

**Éolien : projet lancé en 2015 - 6 éoliennes aux Noës et 3 éoliennes à Urbise / 25 600 équivalent-habitants alimentés**

- > La fin des études de développement et le dépôt du permis environnemental unique de chaque projet en mars auprès des services instructeurs de l'État.

## BUDGET

Accusé certifié exécutoire

**MONTANT DE L'INVESTISSEMENT DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE ROANNE**

**4 M€**

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020  
**MONTANT DE L'INVESTISSEMENT DES PROJETS ÉOLIENS DES PARCS D'URBISE ET DES NOËS**

**35 M€**

# UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Définir le programme de travaux d'amélioration des installations pour les années à venir.
- > Préparer le recyclage des boues d'épuration.
- > Aider les citoyens à améliorer la conformité de leur installation individuelle d'assainissement.
- > Définir les modalités de gestion de la compétence Prévention contre les Inondations.



Installation individuelle d'assainissement

© Roannaise de l'Eau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# LE TRI SE SIMPLIFIE

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Extension des consignes de tri à l'horizon 2020.
- > Prévention de la production de déchets avec la promotion du compostage individuel.
- > Maîtrise budgétaire.
- > Amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur.



## ACTIONS DE L'ANNÉE

### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Roannais Agglomération a décidé de faire évoluer ses consignes pour permettre de trier plus et plus simplement. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, tous les emballages seront recyclables qu'ils soient en métal, en carton, mais aussi - et c'est la nouveauté - en plastique.

Ce sont ainsi 15% d'emballages en plus qui seront valorisés chaque année, contribuant à préserver nos ressources naturelles tout en réduisant le volume de nos poubelles.

Un enjeu environnemental auquel s'ajoute un autre enjeu, financier, car enfouir les déchets coûte 14 fois plus cher que de les trier.

Roannais Agglomération mène de front plusieurs actions sur différents aspects pour faciliter le geste de tri : augmentation des fréquences de nettoyage, optimisation des circuits de collecte et des

emplacements, création de points de tri supplémentaires, installation de nouveaux conteneurs plus pratiques (avec une tablette et des crochets pour poser son sac et des ouvertures à mi-hauteur...).

### COMPOSTAGE

Lors du conseil communautaire du 23 juillet 2019, l'Agglomération s'est engagée dans la mise en place d'une gestion publique du matériel de compostage de proximité prévoyant la cession à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# UN PROJET COMPLET MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE



## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Mise en place de l'offre théâtre et de la transversalité des arts.
- > Affiner une structuration de l'équipe administrative avec l'arrivée d'une directrice adjointe depuis juin 2019. Poursuite de l'expérimentation sur la gouvernance amorcée en 2017 qui associe des enseignants à l'équipe administrative afin d'assurer une coordination pédagogique de projets.
- > Objectif fixé à tous : réfléchir et proposer des offres « jeunesse » attractives.
- > Place de la création dans la pédagogie pour accueillir un nouveau public, notamment en situation de handicap. Globalement place des artistes associés dans la pédagogie.

## CHIFFRES CLÉS

37

disciplines musique -  
danse - théâtre

671

élèves intra-muros

2 208

élèves scolaires dans les  
communes du territoire

70

concerts, stages et  
master class

8

artistes associés :

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur  
042-214201873-20201112-12-NOV-11-DE-  
14-11-2020  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

## ■ DEUX TEMPS FORTS AU CONSERVATOIRE



■ Festival « le Cri du Roa » du 23 mars au 6 avril 2019

■ La Nuit du conservatoire « Le Bal au LABO » le 26 janvier avec la Compagnie Dynamo et le Théâtre Lahine



Des Villes Mouvantes inspirantes pour les élèves et pour les publics de la Boîte à Mots, grâce à Jérôme Carrié, artiste invité en résidence-mission

## CHIFFRES CLÉS

12 849

inscrits actifs

147 536

entrées

342 105

prêts

810 076

visites uniques sur le portail

# DES MÉDIATHÈQUES OUVERTES SUR LE TERRITOIRE

OK

MÉDIATHÈQUE  
**roannais**  
AGGLOMÉRATION

## ENJEUX DE L'ANNÉE

La prise de compétences lecture publique du 1<sup>er</sup> janvier 2019 a eu pour conséquence le transfert des médiathèques de Roanne et de Mably (3 923 m<sup>2</sup>) à l'agglomération et de leurs 46 agents pour mettre en place la Direction de la Lecture Publique, chargée de décliner la politique intercommunale avec pour objectifs :

- > l'opérabilité de cette Direction ;
- > une pleine accessibilité des habitants du territoire aux médiathèques de Roannais Agglomération ;
- > une offre de services consolidée ;
- > une collaboration avec les bibliothèques municipales du territoire en vue d'un réseau à venir.

## ■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour que la carte unique permette aux usagers de retirer leurs réservations dans le site de leur choix, puis, à l'été 2020, d'emprunter et rendre indifféremment dans toute médiathèque de Roannais Agglomération, un Partner hybride a été acquis, avec le soutien de l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes).

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation Villes Mouvantes, la conférence donnée par Paul Boino le 5 octobre a mis l'accent sur le concept de ville durable, qui concilie enjeux environnementaux, politiques, sociaux et urbanistiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS ET DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE CULTURELLE DE PROXIMITÉ

**DEUX AXES PRINCIPAUX : LE SPECTACLE VIVANT ET LES MÉTIERS D'ART AVEC UN ACCENT PLUS FORT SUR 2019 ET LES DIX ANS DE L'ÉQUIPEMENT**



La Cure, boutique métiers d'art

## ZOOM

### BOUTIQUE MÉTIERS D'ART (OUVERTE EN AVRIL 2019)

La nouvelle boutique métiers d'art de la Cure a également ouvert en 2019, et un résultat très positif sur les ventes s'est fait sentir sur toute l'année, avec une valorisation et promotion des créations des artisans d'art du dispositif et élargissement à une sélection d'artisans d'art.

### UNE HAUSSE DES VENTES MÉTIERS D'ART QUI VIENT SOUTENIR LA FILIÈRE MÉTIERS D'ART

Soit 5360 € reversés aux entreprises Métiers d'art présentes en boutique (fonctionnement en dépôt-vente).

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Dans la continuité des années précédentes : Faire de la culture une compétence d'agglomération.
- > Inscrire les événements de la saison culturelle comme source d'attractivité du territoire.
- > S'inscrire dans des événements d'envergure pour une meilleure attractivité, visibilité et rayonnement de nos actions.
- > Développer l'axe des métiers d'art et conforter cette dynamique sur le territoire et sur l'équipement « la Cure ».

## ACTIONS DE L'ANNÉE

### SAISON CULTURELLE 2018-2019

Une fréquentation en hausse sur l'ensemble de la saison culturelle 2018/2019 avec 17 300 visiteurs ou spectateurs

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

### Les grands rendez-vous en 2019 :

- > **Le «Chouet Festival»**  
13<sup>e</sup> édition - 16 au 23 février 2019  
Élément phare de la saison culturelle avec 3 575 spectateurs et un taux de remplissage de 90 %.  
9 compagnies, 20 représentations et 3 ateliers en lien avec les spectacles.



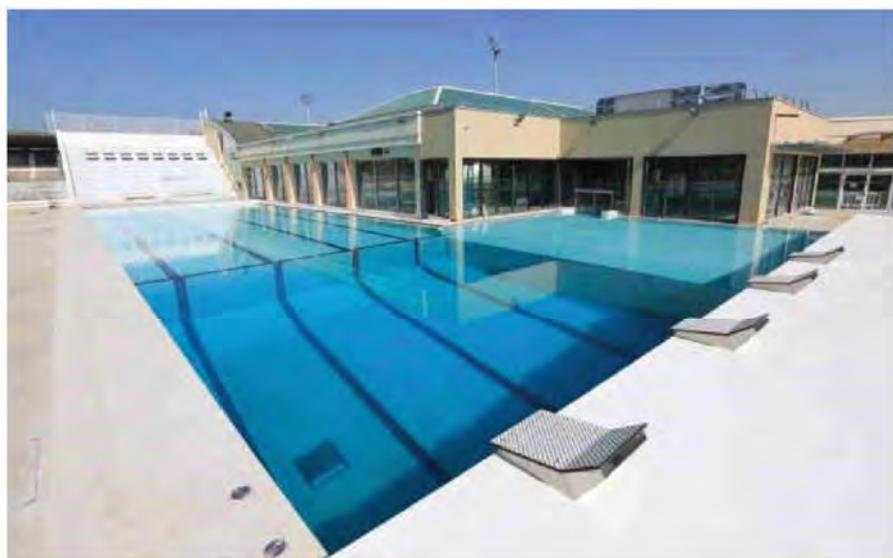
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

# PILOTAGE DE PROJETS STRUCTURANTS, INGÉNIERIE DE FINANCEMENT ET SUIVI DSP SCARABÉE



■ Projet Nauticum (2015-2019) détail du bassin nordique - plan piscines

## ENJEUX DE L'ANNÉE

**2019 : année de structuration de la cellule projets-transversalité rattachée au directeur général.**

Les enjeux identifiés :

- > développement du pilotage, de la performance, de la culture projet (benchmarking),
- > pilotage et suivi de projets structurants, à enjeu, identifiés par la direction générale avec un portage en mode projet,
- > juillet 2019 : constitution d'un réseau de gestionnaires de fonds européens, sensibilisation du fonctionnement de ces financements auprès des services, développement d'une ingénierie globale en lien avec les financements nationaux,
- > pilotage et gestion du contrat de DSP du Scarabée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

## ZOOM

**PLUS-VALUE DU PILOTAGE EN MODE PROJET SUR LES DEUX DOSSIERS GYMNASSE DE LA PACAUDIÈRE ET NAUTICUM**

Respect des coûts, des délais et de la qualité (réponse aux attentes élus et usagers)

### Gymnase de la Pacaudière

Inauguration le 17 mai 2019 (mise en service au collège et associations le 16 mars 2019 - 260 élèves et 6 associations sportives)

Coût total du projet 2,3 M€ HT dont 1 M€ Département de la Loire / 83 K€ Région Auvergne - Rhône-Alpes

### Nauticum 2.0

Mise en service 6 juillet 2019 tous publics et pour l'ensemble des scolaires aggro rentrée septembre (soit 227 classes de primaire et 100 classes de secondaire)

Coût total du projet 2,7 M€ HT dont 1 M€ Département de la Loire / 800 K€ Région Auvergne - Rhône-Alpes / 185 K€ État-CNDS



## ZOOM

### RENOUVELLEMENT DE LA DSP SCARABÉE AVEC GL EVENTS POUR 10 ANS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Depuis son ouverture, le Scatabée a programmé en 10 ans près de 600 événements qui ont permis d'accueillir près de 1 800 000 visiteurs (spectateurs)

En 2018\* : 64 événements, et plus de 152 000 visiteurs accueillis.

- 12 salons : 45% des visiteurs ;
- 15 concerts : 22% des visiteurs ;
- 30 manifestations d'entreprises ou institutionnelles : 11% des visiteurs ;
- 7 événements « Grand public » : 22% des visiteurs.

\* Rapport d'activité année n-1 fourni au 1<sup>er</sup> juin 2019

## ■ ÉLÉMENTS FINANCIERS

### PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE VILLEREST

COÛT TOTAL	1,6 M€
RÉGION	666 K€
DÉPARTEMENT	300 K€
VILLEREST	82 K€
OPHEOR	10 K€

### PROJET PORTAIL CITOYEN

COÛT	500 K€
DEMANDE DE SUBVENTION (FEDER)	250 K€

### DSP SCARABEE EN 2018\*

CHIFFRE D'AFFAIRES : (+5% DE CA) **1,26 M€**

REDEVANCES REDISTRIBUÉES À ROANNAIS AGGLOMÉRATION : 16 K€

POINT POSITIF : UNE DSP QUI PRÉSENTE UN PETIT ÉQUILIBRE D'EXPLOITATION

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES : 23% MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE SCARABÉE (CROISSANCE DE 15%) • 21 % SALONS ACCUEILLIS • 19% SPECTACLES • 36% MANIFESTATIONS ACCUEILLIES (25% DE CROISSANCE)

\*Bilan financier année n-1 fourni au 1<sup>er</sup> juin 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# COMMUNICATION - ÉVÈNEMENTIEL



La Critérium du Dauphiné

**Le service communication et évènementiel s'appuie sur une équipe de 18 personnes gérant au quotidien la valorisation et l'organisation des actions de l'agglomération mais aussi de la ville de Roanne.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

043-214201873-20201112-12NOV11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

## ZOOM

### AGGLOROANNE.FR, NOTRE SITE WEB

510 850 visiteurs (+15% en un an).

Téléchargement de plus de 50 000 documents en ligne.

Début juillet a été lancé le site internet du Fablab, [fablabroannaisagglomeration.fr](http://fablabroannaisagglomeration.fr), quelques mois après les sites internet la mise en ligne des projets éoliens d'Urbise [parcdesventsurbise.fr](http://parcdesventsurbise.fr) et des Noës [parcdesventslesnoes.fr](http://parcdesventslesnoes.fr). Ces sites ont été réalisés avec la plateforme du site principal, sans surcoût mais avec le travail collaboratif des services demandeurs et du pôle web.

Les réseaux sociaux ont continué à évoluer : près de 7 000 personnes suivent l'actualité de l'agglomération sur Facebook et 1 400 personnes sur Twitter. Le service a également accompagné plusieurs services dans l'ouverture de réseaux sociaux et la définition de leur ligne éditoriale : compte Instagram des Médiathèques de Roannais Agglomération@mediathequesra, page Facebook de la Gravière aux oiseaux et des Grands Murcins.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

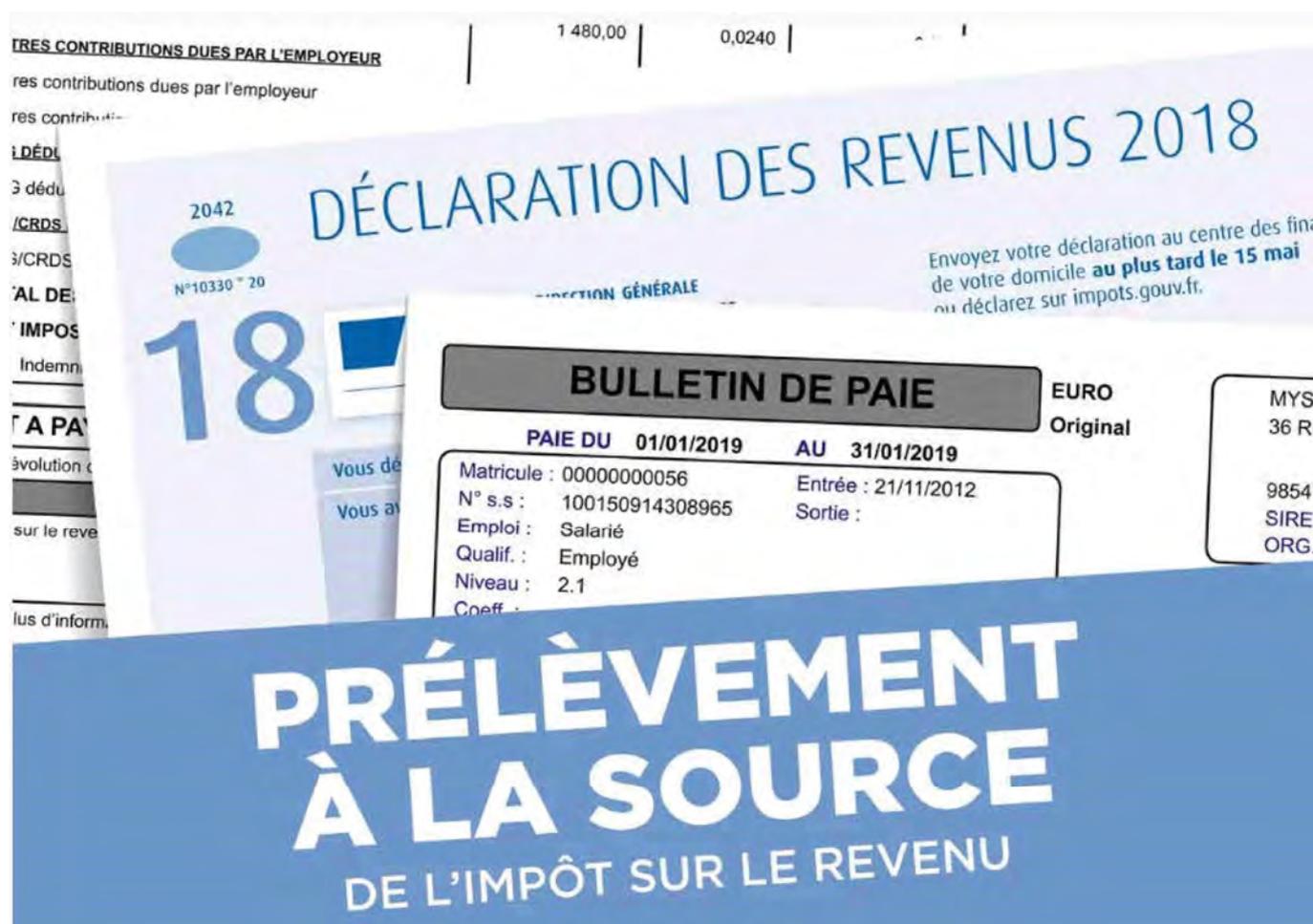
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020  
Affichage : 16/11/2020

# UNE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES EN PLEINE MUTATION

## ENJEUX DE L'ANNÉE

- > Lancer la transformation digitale de la DRH au niveau des process de recrutement et d'entretiens annuels.
- > Mise en place d'un nouvel accueil, orienté satisfaction agents.
- > Réorganisation des services RH.



Impôt sur le revenu - Prélèvement à la source (PAS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# Roannais Agglomération

63 rue Jean-Jaurès  
CS 70005 - 42311 ROANNE CEDEX  
Tél : 04 77 44 29 50 • Fax : 04 77 44 29 59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

 agglo-roanne.fr

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°12**

### **EDUCATION - JEUNESSE**

**- Mise en place du dispositif  
"Argent de poche"  
- Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M ; Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Mme Hélène LAPALUS, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Chaque année, lors de l'action «Forum Jobs d'été», de plus en plus de jeunes âgés de 15 à 16 ans sont présents.

Aussi, pour répondre à leur besoin de trouver un emploi saisonnier, il est proposé la mise en place d'un nouveau dispositif : «Argent de poche», qui viendrait en complément du dispositif Pass'Points citoyen, réservé aux 16-18 ans.

Le Service Jeunesse, par l'intermédiaire du Bureau Information Jeunesse, aurait en charge le pilotage de ce dispositif.

**Le dispositif «Argent de poche»** serait à destination des jeunes de 15 ans révolus à 16 ans, habitant la commune.

L'objectif principal est de permettre à ce public jeune d'acquérir une première approche du monde du travail, moyennant une rétribution sous la forme de bons d'achat «Vitrines de Roanne» pour la reconnaissance de leur implication.

Les objectifs de ce dispositif sont, pour les jeunes concernés :

- d'acquérir des compétences professionnelles ;
- d'évoluer au sein d'une équipe de travail ;
- d'être acteurs de leur commune ;
- de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie et de leur commune.

Afin de ne pas entrer en concurrence avec les stages de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>, les candidatures ne devront pas faire l'objet d'une validation de parcours scolaire.

Les «chantiers citoyens» pourraient avoir lieu sur 5 demi-journées, pendant les vacances scolaires. Ils seraient de 2 types, individuel ou collectif, en concertation avec les responsables et selon les besoins des services de la Ville, encadrés par un agent du service communal.

Dans le cas où les services internes n'auraient pas la possibilité d'accueillir les jeunes, le Service Jeunesse se chargerait de l'encadrement de certains de ces chantiers.

Propositions de missions :

- nettoyage d'un lieu défini en lien avec le service environnement ;
- peinture de supports (isolairs,...) dans la salle de restauration du Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy à côté du Bureau d'Information Jeunesse (B.I.J.) ;
- petits chantiers en lien avec le Service Jeunesse et les actions des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes ;
- soutien administratif pour des petites tâches ;
- ...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020  
Affichage : 17/11/2020

Une campagne de communication (affiches, flyers, site Internet,...) pourra être mise en place et sera relayée auprès des partenaires en lien avec le public 15-16 ans : service de prévention spécialisée ANEF, Conseil Départemental, Sauvegarde 42, Centres Sociaux et C.R.V., C.P.E. des Lycées publics et privés, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, Service Jeunesse Roannais Agglomération,...

Pour participer à un chantier, les jeunes devront remplir un dossier de candidature et le retourner au B.I.J.. Une première sélection pourrait être faite sur dossier dans le cadre d'une Commission de sélection et une 2<sup>ème</sup> lors d'un entretien individuel en présence de l'élue en charge de la Jeunesse et d'un agent du Service Jeunesse.

A la suite de la décision, l'agent sera chargé de contacter les jeunes qui ont été retenus afin de leur expliquer la marche à suivre pour commencer la mission. Ils seront reçus, accompagnés de leur(s) parent(s), environ une semaine avant le début de la mission afin de signer leur contrat d'engagement.

Pour encourager les jeunes dans leur insertion professionnelle et les récompenser pour leur implication dans la mission confiée, ils pourraient alors bénéficier de «chèques Cad'Oh ! Vitrites de Roanne» à dépenser dans une enseigne de leur choix. Pour une demi-journée travaillée (3 heures), le jeune pourrait bénéficier de 30 €, soit 150 € pour la semaine. 15 heures de «chantiers citoyens» seraient rétribuées sur la base approximative du SMIC horaire.

A la fin de leur mission, chaque jeune serait convié à un bilan avec un agent du Service Jeunesse ainsi que l'élue référente. A cette occasion lui seraient remis les bons d'achat.

Il est proposé d'allouer un budget de 5 000 € en 2021, ce qui permettrait à 33 jeunes de pouvoir en bénéficier.

Ce dispositif répondrait à une demande formulée par les 15-16 ans, lors des différents forums jobs d'été, de trouver un emploi rémunéré dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Il permettrait d'impulser une nouvelle dynamique d'accompagnement des mineurs, notamment dans la perspective de création de la plate-forme jeunesse.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la mise en place du dispositif « Argent de poche » ;
- dire que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire met cette délibération au vote :

POUR : 32 voix (Groupe Majorité)  
CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")  
ABSTENTION : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge de la Jeunesse, du Conseil  
Municipal des Jeunes et du Conseil Municipal  
d'Enfants, Vice-Présidente du Conseil de  
Quartier Mâtel

**Hélène LAPALUS**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°13**

### **EDUCATION - JEUNESSE**

**- Versement du forfait  
communal aux écoles privées  
- Convention avec  
l'Organisme de Gestion de  
l'Enseignement Catholique  
(O.G.E.C.) de Saint Paul  
- Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

M. Yohan RIVOLLIER, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application des dispositions des articles L.442-5, L.442-8, L.442-9, R.442-44 et R.442-47 du Code de l'Education et de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 du Ministère de l'Education Nationale sur les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, la Ville de Roanne doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées du premier degré sous contrat avec l'Etat et ayant leur siège dans la commune, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public, en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, entraînant en conséquence la prise en charge par les municipalités du coût de fonctionnement des écoles privées sous contrat en maternelle, dépense qui était jusqu'alors facultative et que la Ville de Roanne finançait de manière volontaire depuis plus de 30 ans.

A ce titre, une convention lie la Ville de Roanne et l'école Saint-Paul depuis une délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 1996.

Au regard des évolutions législatives, de l'ancienneté de cette convention et après échanges avec l'école Saint Paul, il est proposé de revoir les modalités de financement de cette dernière, pour les enfants Roannais qui y sont scolarisés, et de signer une nouvelle convention avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) ayant la charge de cette école. Cette convention aura une durée de 6 ans.

Le forfait communal par élève est égal au coût moyen par élève de maternelle et d'élémentaire, constaté dans les écoles publiques de la Ville de Roanne.

A compter de l'année scolaire 2020-2021 et sur la base des budgets 2018 et 2019 engagés pour les écoles publiques, la Ville de Roanne accordera le forfait communal suivant, pour chacun des enfants Roannais scolarisés au sein de l'école privée Saint Paul, école du premier degré sous contrat avec l'Etat :

- en maternelle : 1 000 €
- en élémentaire : 600 €

Pour le calcul du montant versé à cette école, seront pris en compte tous les enfants inscrits à la rentrée scolaire de septembre dont l'un au moins des parents est domicilié sur le territoire de la commune de Roanne, à partir de la petite section pour les maternelles et sous réserve que l'enfant atteigne l'âge de 3 ans avant le 31 décembre de l'année de rentrée, et tous les enfants des classes élémentaires.

Sur la base des effectifs actuels, la hausse de financement liée au forfait communal est estimée à 48 510 € à la charge de la Ville de Roanne pour l'année scolaire 2020-2021 par rapport à l'année scolaire 2019-2020, passant de 98 490 € à 147 000 €, soit une augmentation de l'ordre de 49 %.

Le forfait communal sera versé par tiers au cours de l'année scolaire, début décembre, début avril et fin juin.

Le montant total à verser à l'école Saint Paul sera arrêté chaque année le 30 septembre au vu des effectifs réels d'élèves résidant à Roanne pour l'année scolaire en cours. Ce montant pourra être ajusté si les effectifs de l'école varient à la hausse ou à la baisse de plus de cinq élèves au cours de l'année scolaire et au prorata du nombre de trimestres restant à verser.

L'O.G.E.C. devra fournir, chaque année avant le 1<sup>er</sup> décembre, les comptes certifiés en dépenses et en recettes justifiant de l'utilisation détaillée du forfait communal pour l'année scolaire écoulée et le budget prévisionnel de l'année scolaire en cours ; la non-transmission de ces éléments bloquera le versement du forfait communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le montant du forfait communal versé à l'école privée Saint Paul, école du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat, à compter de l'année scolaire 2020-2021 ;
- examiner et approuver la convention à intervenir avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) ayant en charge cette école ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

MM. Rivollier et Lambert, Administrateurs de l'école Saint Paul, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **17 NOV. 2020**

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

**Clotilde ROBIN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°14**

### AFFAIRES SOCIALES

- Centres sociaux et Comité Roannais de Vacances
- Versement anticipé des soldes 2020
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

M. Mahdi NOUIBAT, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les conventions d'objectifs et de financement signées avec chacun des centres sociaux et le Comité Roannais de Vacances arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Au sein de ces conventions, il est précisé que la Ville de Roanne doit :

- fixer annuellement en Conseil Municipal le montant des subventions accordées aux centres sociaux ;
- procéder au versement d'une avance de 75 % du montant attribué avant la fin du mois de janvier de l'année n ;
- verser le solde de 25 % de la subvention attribuée avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre de l'année n+1, dès réception du compte de résultat de l'année n.

Ainsi, pour l'année 2020, la Ville de Roanne aura versé un acompte de 75 % des subventions accordées au titre de l'année 2020 et un solde de 25 % des subventions accordées au titre de l'année 2019.

Afin d'apporter plus de clarté entre les montants accordés et les montants réellement versés par la Ville sur une année civile, de coller à la réalité budgétaire et d'appliquer les mêmes règles de versement que Roannais Agglomération, il est proposé de verser le solde de 25 % sur le dernier trimestre de l'année n à partir de l'exercice 2021.

Aussi, il est proposé de verser le solde de 25 % de l'année 2020 (185 884 €) de manière anticipée avant le 31 décembre de cette année, en utilisant une partie des crédits non utilisés cette année au regard de la situation sanitaire et de la période de confinement.

Comme précisé lors du Conseil Municipal du 8 octobre dernier, le Centre Social Bourgogne a reçu un trop perçu de 742 €, lors du versement de l'acompte 2020. Ce montant sera déduit du versement du solde 2020.

Le montant des soldes à verser aux structures se répartit comme suit :

	A verser en 2020					
	Accordés pour 2020	Acompte 2020	Solde 2019	Subvention exceptionnelle	Solde 2020	TOTAL
<b>Bourgogne</b>	99 701 €	75 518 €	33 141 €		24 183 €	132 842 €
<b>Condorcet</b>	224 141 €	168 106 €	63 397 €		56 035 €	287 538 €
<b>La Livatte</b>	128 635 €	96 476 €	36 772 €		32 159 €	165 407 €
<b>Marceau Mulsant</b>	111 775 €	76 331 €	28 520 €	10 000 €	25 444 €	140 295 €
<b>Moulin à Vent</b>	130 285 €	97 714 €	37 715 €		32 571 €	168 000 €
<b>Comité Roannais de Vacances</b>	100 649 €	85 899 €	14 750 €		14 750 €	115 399 €
<b>TOTAL</b>	<b>795 186 €</b>	<b>600 044 €</b>	<b>214 295 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>185 142 €</b>	<b>1 009 481 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Les modifications d'écritures budgétaires sont inscrites au sein de la Décision Modificative proposée à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le versement des soldes 2020 aux centres sociaux et au Comité Roannais de Vacances avant le 31 décembre 2020 ;
- dire que les sommes à verser sont inscrites sur le budget 2020, chapitre 65.

M. Nouibat, Administrateur des centres sociaux Condorcet, Bourgogne, La Livatte, Marceau/Mulsant et Moulin à Vent, Mme Troncy, Administrateur du centre social Condorcet, Mme Barbant, Administrateur du centre social Bourgogne, Mme Troncy ayant le pouvoir de Mme Redeuilh, Administrateur du centre social La Livatte, Mme Lapalus, Administrateur du centre social Marceau/Mulsant, M. Guillermin, Administrateur du centre social Moulin à Vent et Mme Dufossé, Administrateur du Comité Roannais de Vacances, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de la Loire

**Clotilde ROBIN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°15**

### **SPORTS**

- Mise à disposition de locaux et surfaces de jeux à différentes associations sportives
- Avenant n° 1 avec le Secteur Bouliste F.F.S.B. du Roannais, l'Entente Sportive Bouliste, Féminines du Secteur Roannais et Roanne Club Sportif
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

M. Pascal LASSAIGNE, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Secteur Bouliste Roannais F.F.S.B. est une association loi 1901, dépendant du Comité Départemental Bouliste F.F.S.B.. Il est chargé de la gestion d'une soixantaine d'associations boulistes, de la centralisation de leurs licences, de l'application du règlement et l'administratif en découlant, de l'établissement du calendrier départemental de toutes les compétitions se déroulant sur le territoire du secteur roannais. Ces associations boulistes sont répertoriées dans plusieurs secteurs.

Par convention approuvée par le Conseil Municipal du 6 novembre 2018, la Ville de Roanne a mis à disposition du Secteur Bouliste F.F.S.B. du Roannais, des locaux et 50 terrains dédiés à la pratique de la boule lyonnaise, situés 1 boulevard d'Yprès à Roanne.

Le Secteur Bouliste F.F.S.B. du Roannais a sollicité la Ville de Roanne pour accueillir dans les locaux, trois associations boulistes roannaises pour l'organisation de leurs réunions :

- Entente Sportive Bouliste qui est le relais entre les associations réparties dans chaque secteur et le Secteur Bouliste Roannais F.F.S.B.. La particularité des E.S.B. est de permettre à des boulistes de différentes associations de concourir en équipe ;
- Féminines du Secteur Roannais ;
- Roanne Club Sportif.

A ce titre, il est nécessaire d'établir un avenant formalisant cette mise à disposition étant entendu que le Secteur Bouliste F.F.S.B. du Roannais reste l'occupant principal.

Par ailleurs, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, il apparaît nécessaire de consigner dans cet avenant, l'engagement des Associations à respecter et faire respecter les consignes et/ou les protocoles pouvant être mis en place par les autorités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020  
Affichage : 17/11/2020

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec le Secteur Bouliste F.F.S.B. du Roannais, l'Entente Sportive Bouliste, Féminines du Secteur Roannais et Roanne Club Sportif ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **17 NOV. 2020**

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge de l'Environnement, de la Propreté et des Parcs et Jardins, Vice-Président du Conseil de Quartier Mulsant

**Pascal LASSAIGNE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°16**

### **SPORTS**

**- Utilisation du gymnase  
Albert Thomas par la Ville de  
Roanne et les associations  
roannaises  
- Avenant-type n° 1 avec  
l'Association Immobilière de  
la Livatte et l'association  
O.G.E.C. Saint Paul-Saint  
Joseph  
- Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Quentin GUILLERMIN, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis le 31 décembre 2016, l'Association Immobilière de la Livatte est propriétaire du gymnase Albert Thomas et l'O.G.E.C. Saint Paul – Saint Joseph, le gestionnaire.

Pour ses besoins associatifs, la Ville de Roanne utilise cet équipement dont les conditions d'occupation et les dispositions financières ont été entérinées par convention-type approuvée par le Conseil Municipal du 14 décembre 2016.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, il apparaît nécessaire de consigner dans l'avenant-type proposé, l'engagement du gestionnaire et de l'utilisateur à respecter et faire respecter les consignes et/ou les protocoles pouvant être mis en place par les autorités.

Il convient aussi de préciser la contribution financière de la Ville de Roanne calculée sur la base des heures occupées par les utilisateurs, au taux horaire de 5,25 €. Ce taux horaire fait référence au taux fixé par le Département pour sa participation aux frais de fonctionnement des gymnases municipaux utilisés par les collèges. Il évolue donc en fonction des modalités particulières arrêtées par le Département.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'avenant-type n° 1 de mise à disposition du gymnase Albert Thomas à la Ville de Roanne et aux associations utilisatrices par l'Association Immobilière de la Livatte et l'O.G.E.C. Saint Paul – Saint Joseph ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
- dire que les dépenses en résultant seront réglées dans le cadre du budget concerné, chapitre 11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge du Sport et  
des Equipements sportifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

**Quentin GUILLERMIN**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°17**

### **CULTURE ET EVENEMENTS**

- Festivités de Noël 2020
  - Programmation
  - Fixation des tarifs
  - Contrats
- Exonération de redevances d'occupation du domaine public
  - Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Sophie ROTKOPF, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les festivités de Noël 2020 appelées « Festi'Noël » vont se dérouler du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 3 janvier 2021 avec plusieurs temps forts.

Il est à noter que l'ensemble des événements et animations de Noël sera programmé, maintenu ou adapté en fonction des conditions sanitaires en vigueur.

### **1- Diffusion d'une vidéo mapping sur la façade de l'Hôtel de Ville**

Création originale autour de la thématique de Noël d'une durée de 20 minutes, comprenant une valorisation architecturale de l'Hôtel de Ville et différentes séquences d'animation.

Date et horaires de diffusion : du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2020, de 18h à 22h, en rotation, tous les soirs.

Suite au marché lancé, l'entreprise ID SCENES a été retenue pour la création et la diffusion de la vidéo mapping (marché N° 20MP050) pour un montant total de 50 000 € T.T.C.

### **2- Installation d'un sapin-manège, place du marché**

Date d'installation : du lundi 7 décembre au jeudi 10 décembre

Date d'exploitation : du vendredi 11 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

Suite au marché lancé en juillet, l'entreprise Ferris Wheel a été retenue (marché N° 20MP055) pour un montant de 38 000 € T.T.C.. Cette offre comprend l'exploitation d'un sapin-manège, la mise en place de moquettes et de petits éléments de décors.

Ferris Wheel aura en charge l'installation, la maintenance et le démontage du sapin-manège.

Horaires d'ouverture : de 11h à 21h pendant les week-ends et vacances scolaires et de 14h à 19h le reste de la semaine et hors vacances.

Tarifs proposés par la société Ferris Wheel pour le sapin-manège :

- 4 €/personne

- Ferris Wheel offrira 400 tickets à la Ville de Roanne qui pourront être vendus au tarif préférentiel de 3 € aux partenaires de la ville.

Cette animation vient en remplacement de la traditionnelle patinoire ou grande roue place de l'Hôtel de Ville. Un sapin naturel décoré sera installé sur le parvis du théâtre pour offrir un décor permanent à cette place durant la période.

### **3- Village de Noël**

Entre 6 et 8 chalets seront installés sur la place à proximité du sapin-manège créant ainsi un véritable village de Noël. Le tarif de location de ces chalets est de 180 € (150 € par chalet et 30 € au titre de l'électricité) pour la période suivante : du mercredi 9 décembre (installation) au dimanche 3 janvier 2021 (désinstallation). Les chalets devront être libérés au plus tard le mardi 5 janvier 12h.

Deux cautions seront exigées :

- une caution de 150 € au titre du chalet. La caution sera restituée à l'exploitant lors de la remise des clés, sauf dégâts imputables à l'exposant ;
- une caution de 150 € au titre de la bonne ouverture des chalets. La caution sera rendue sauf absence non justifiée (force majeure ou événement grave justifié). Il en sera de même en cas de désistement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (sauf force majeure ou événement grave justifié).

Les commerçants seront exonérés du Droit d'Occupation du domaine public pour leur étalage sur une surface de 2 m<sup>2</sup> et seront également exonérés de paiement du stationnement pour un véhicule sur le parking des Minimes pendant la durée du marché de Noël.

#### **4 -Spectacles de rue en déambulation en centre-ville**

Dates et horaires : du samedi 19 au mercredi 23 décembre, à partir de 16h.

1 à 2 spectacles de rue en déambulation chaque jour en centre-ville (départs de la place de l'Hôtel de Ville et place Clémenceau). Plusieurs passages seront programmés.

Dans ce cadre, un contrat sera établi avec chaque compagnie ou organisme de diffusion de spectacles.

#### **5-Autres événements**

- Chalets associatifs du 28 novembre au 03 janvier 2021 - Rues piétonnes ;
- Spectacle de Noël proposé par les Vitrites de Roanne les 12 et 13 décembre – (sous réserve).

#### **6-Partenariat**

La société Révillon sera partenaire des festivités de Noël 2020 comme les années précédentes.

Un plan de communication a été établi avec les supports suivants :

- Affichage DECAUX (4x3 et abribus) et panneaux LED
- Programme
- Calendrier des événements inséré dans le magazine de la Ville de Roanne
- Insertions pub
- Presse
- Radio
- Site Web et réseaux sociaux

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les tarifs ci-dessus ;
- examiner et approuver les conventions de partenariat ainsi que les contrats relatifs aux artistes programmés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ;
- approuver l'exonération de l'occupation du domaine public pour la société Ferris Wheel et les commerçants ;
- dire que les crédits et les recettes sont inscrits au budget correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge du Commerce, de  
l'Artisanat, des Professions libérales, des  
Affaires Commerciales et des animations

**Sophie ROTKOPF**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°18**

### **CULTURE ET EVENEMENTS**

- **Dispositif intercommunal d'accompagnement des groupes de musiciens amateurs du Roannais (ZICONORD)**
- **Convention avec le Département de la Loire, les communes de Mably et Riorges et Roannais Agglomération**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Roannais est un territoire riche de pratiques artistiques amateurs, en particulier dans le domaine des musiques actuelles. Aussi, les acteurs publics engagés dans ce domaine ont souhaité joindre leurs efforts pour apporter un soutien aux groupes musicaux du roannais, et plus largement du Nord du département, engagés dans un projet artistique.

Forts de leur engagement et de leur expérience en matière de promotion, de diffusion et de formation autour des musiques actuelles, les Villes de Roanne, Riorges et Mably, le SIEMAR ainsi que le Département de la Loire au titre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA), ont souhaité coordonner leurs actions pour répondre à un besoin restant jusque-là insatisfait dans ce domaine, celui de l'accompagnement des projets musicaux amateurs, en mettant en place le dispositif **ZICONORD**.

Ce dispositif, basé sur un appel à projet, a permis depuis 2013 d'accompagner de nombreux groupes et de leur apporter, en particulier lorsqu'ils ne fréquentent pas déjà un établissement d'enseignement artistique, une possibilité de progresser dans leurs projets artistiques en leur proposant un accompagnement personnalisé sur une année scolaire le plus souvent. Le Conservatoire de Roannais Agglomération, engagé également dans les musiques actuelles, a intégré ce dispositif en 2017.

Le dispositif prend appui sur les compétences et ressources disponibles au sein de chacune des collectivités ou groupement de collectivités signataires. La Ville de Riorges en assure la coordination avec l'appui d'un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des signataires de la convention.

Cette convention arrivant à son terme et le bilan fait par l'ensemble des partenaires étant positif, il est nécessaire de reconduire le dispositif et de signer une nouvelle convention.

Chaque collectivité engagée apporte sa contribution.

Ainsi, pour l'année 2020 :

- les Villes de Roanne, Mably et Riorges apportent chacune 1 000 € ;
- Roannais Agglomération met à disposition des heures d'enseignement et d'accompagnement technique à hauteur de 1 000 € ;
- le Département de la Loire apporte un soutien de 6 000 € au dispositif pour le Nord du département.

La Ville de Roanne s'engage également, en soutien au dispositif, à mettre à disposition gratuitement, si besoin, aux groupes retenus pendant l'année d'accompagnement, un studio de répétition du Diapason dans la limite de 3 heures hebdomadaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention pour la mise en œuvre du dispositif ZICONORD à intervenir avec les Villes de Mably, Riorges, Roannais Agglomération et le Département de la Loire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- dire que la dépense sera réglée sur les budgets des exercices concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 27 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Conseillère Municipale en charge des Jumelages  
et des Affaires Internationales, des Ressources  
Humaines, des Nouveaux Arrivants et des  
Animations



**Adina LUPU BRATILOVEANU**

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°19**

### **CULTURE ET EVENEMENTS**

- Musée de Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- Exposition "Jean Puy - Ambroise Vollard : un Fauve et son marchand" du 12 décembre 2020 au 12 avril 2021
- Programmation culturelle
- Conventions et contrats
- Fixation des tarifs
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIÉ, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'année 2020 marque le soixantième anniversaire de la mort de Jean Puy, peintre roannais reconnu internationalement comme l'un des grands peintres du mouvement Fauve et de l'art du début du XX<sup>e</sup> siècle. À cette occasion, le Musée Joseph Déchelette et le Musée de Pont-Aven (Finistère, Bretagne) organisent conjointement une exposition consacrée à ce peintre moderne et intitulée *Jean Puy – Ambroise Vollard : un Fauve et son marchand*. Celle-ci se déploiera sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à Roanne du 12 décembre 2020 au 12 avril 2021 (puis à Pont-Aven, du 26 juin 2021 au 2 janvier 2022), mettant en avant des prêts exceptionnels, issus de grands musées ou de collections particulières. Les conventions faisant l'objet de ce partenariat ont été validées au Conseil Municipal du 9 juillet 2020.

L'exposition s'intéresse aux relations que l'artiste a entretenues de 1905 à 1925 avec Ambroise Vollard, son marchand. Figure incontournable de l'art moderne, Ambroise Vollard a découvert et fait connaître de nombreux artistes comme Gauguin, Van Gogh, Cézanne, Renoir ou encore Picasso. Cette exposition trouvera un écho avec l'actualité parisienne puisque le Musée du Petit Palais (Paris) ouvrira le 26 janvier 2021 une grande rétrospective consacrée à Ambroise Vollard.

Portraits, modèles dans l'atelier, paysages, œuvres graphiques : près d'une centaine d'œuvres sera ainsi présentée au public, de façon inédite pour certaines, provenant de prêts internationaux pour d'autres. L'accent sera notamment mis sur la céramique, aspect peu connu de son travail, mettant en valeur les dernières acquisitions du musée.

**1. Une programmation culturelle importante sera mise en place autour de cette exposition (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur) :**

- **Un week-end d'ouverture** : afin de pallier les restrictions de jauges causées par l'épidémie de COVID-19, le musée prévoit de mettre en place 8 visites guidées gratuites le samedi 12 décembre et le dimanche 13 décembre : une par heure, de 14h à 18h.
- **Quatre performances théâtrales** en collaboration avec le Groupe Lahiine : une mise en voix et en musique de la correspondance de Jean Puy, avec l'accord et le soutien de l'association des Amis de Jean Puy. Cette performance permettra de proposer aux publics une vue du quotidien et de l'intime, une fenêtre ouverte sur l'esprit d'un artiste aussi doué de la plume que du pinceau. Ces spectacles seront joués au musée et si possible dans d'autres lieux de la ville et de l'agglomération. Ils seront en accès libre.
- **Un cycle de conférences / gratuit** : 4 conférences seront mises en place afin d'élargir les connaissances et les regards autour de Jean Puy :
  - \* conférence introductive avec Ulrike Kasper, historienne de l'art, qui présentera les grands courants artistiques du début du XX<sup>e</sup> siècle, afin de replacer Jean Puy dans le contexte de son époque.

- \* Conférence de Clara Roca, Conservatrice du patrimoine, Chargée des collections d'arts graphiques et de photographies des XIXe et XXe siècles au Musée du Petit Palais à Paris, qui viendra parler d'Ambroise Vollard, en échos à l'exposition qui ouvrira à Paris, le 26 janvier 2021.
- \* Conférence de Eric Moinet, Conservateur général du patrimoine, qui parlera de la céramique fauve, permettant une mise en valeur des acquisitions que le musée Déchelette a pu faire en la matière.
- \* Enfin, Bruno Ythier, conservateur du patrimoine et directeur du musée présentera une conférence sur la tapisserie postimpressionniste et fauve.

Les dates sont en cours de validation.

- **Un programme de visites guidées** : en plus des visites guidées gratuites du 1<sup>er</sup> dimanche du mois, le musée proposera des visites guidées de l'exposition à 5 € entrée comprise (tarif déjà présent dans le catalogue des tarifs en cours).

De plus, 2 visites guidées seront organisées en partenariat avec l'Office du Tourisme, proposant de découvrir à la fois les lieux que Jean Puy fréquentait dans le centre-ville de Roanne et l'exposition. Une convention de partenariat est proposée pour cette mise en œuvre.

- **Des initiations au dessin** avec modèle vivant/25 € par séance. Les deux séances auront lieu 2 dimanches matin, de 9h30 à 12h30. Ces initiations seront ouvertes aux amateurs, à partir de 18 ans.
- **Projections de film** en partenariat avec l'Espace Renoir. Comme pour chaque exposition, le musée pourra s'associer avec le cinéma d'art et d'essai l'Espace Renoir pour programmer un ou plusieurs films en lien avec l'exposition.

## **2. Les objets dérivés mis en vente autour de l'exposition :**

- un catalogue d'exposition de 176 pages intitulé *Jean Puy – Ambroise Vollard : un Fauve et son marchand*, réalisé conjointement avec le musée de Pont-Aven, dont 600 exemplaires sont édités pour le musée Joseph Déchelette à cette occasion. Il est proposé de le mettre en vente à 29 € l'unité ;
- un journal d'exposition de 32 pages sera édité à 150 exemplaires : il s'agit d'un abécédaire présentant l'artiste Jean Puy. Il sera vendu au prix unitaire de 5 € ;
- Trois affiches format A3 et 40X60 : Affiche de l'exposition, Le hamac à Saint-Alban et la Liseuse, prix unitaire 3 € ;

- Des cartes postales (produites par le Musée de Pont-Aven), 5 titres, prix unitaire 1 € ;
  - \* Nature morte au compotier et aux grappes de raisins ;
  - \* Mer à Belle-Ile ;
  - \* Le Hamac à St Alban ;
  - \* Madame Jean Puy au bouquet de fleurs ;
  - \* Le Port du Palais à Belle-Ile-en-mer
  
- un magnet, (produit par le Musée de Pont-Aven), deux titres : Nature morte au compotier et aux grappes de raisins et Mer à Belle-Île, prix unitaire 4,50 € ;
  
- un carnet de notes format A6 (produit par le Musée de Pont-Aven), un titre, prix unitaire 5,50 € : Mer à Belle-Île
  
- une tablette de chocolat Pralus personnalisée, deux titres : Nature morte au compotier et aux grappes de raisins et Le hamac, à Saint-Alban, prix unitaire 6 € ;
  
- un marque-page : au prix unitaire de 1 €. Un marque-page pourra être offert pour l'achat d'un exemplaire du catalogue.

Des lots pourront être mis en place afin de dynamiser les ventes :

- Lot 1 : 1 tablette de chocolat Pralus + 1 carte postale au choix + 1 magnet au choix au prix de 10 € ;
  
- Lot 2 : 1 tablette de chocolat Pralus + 1 carnet de notes au prix de 10 €.

Enfin, dans le cadre du plan de communication du musée et de sa stratégie sur les réseaux sociaux, des mini-défis pourront être mis en place, suite à un tirage au sort, les gagnants disposeront d'affiches ou de cartes postales (dans la limite de 20 exemplaires de chaque).

Une sélection d'ouvrages et d'activités manuelles sera également mise en vente :

- *Trois souris peintres*, Ellen Stoll Walsh, Mijade, 2007 au prix de 11,00 € ;
  
- *Le loup qui enquêtait au musée*, Oriane Lallemand et Eléonore Thuillier, Auzou, 2015 au prix de 9,80 € ;

- *Ernest et Célestine – Au musée*, Gabrielle Vincent, Casterman, 2013 au prix de 5,95 € ;
- *Quels sont les secrets des peintres*, Sandrine Andrews et Marie De Monti, Gulf Steam, 2018 au prix de 5,90 € ;
- *ABC D'ART*, Yans Walcker, Art Jeunesse Milan, 2018 au prix de 10,90 € ;
- *L'ABCdaire du fauvisme*, Claudine Grammont et Pascal Rousseau, Flammarion, 1999 au prix de 3,95 € ;
- *Les grands peintres*, Bruno Wennagel, Guillaume Biasse, Mathieu Ferret et Clémentine V. Baron, Quelle histoire, 2017 au prix de 6,90 € ;
- *Doodles et peinture au doigt. Tamponne ! Griffonne ! Colorie !*, White Star Kids, 2018 au prix de 19,90 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la programmation culturelle mise en place autour de cette exposition et les différents tarifs spécifiques proposés ;
- examiner et approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'Office de Tourisme ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que les contrats et documents annexes devant intervenir pour la mise en œuvre de l'exposition « Jean Puy et Ambroise Vollard » ;
- fixer le prix de vente des articles et produits dérivés tel qu'indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 27 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge de la Culture  
envers les publics empêchés



**Guillaume BRASSEUR MINARD**

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°20**

### **CADRE DE VIE**

- Réseau de chaleur
- Délégation de Service Public avec la Société ROANNE ENERGIES (DALKIA)
- Rapport d'activité - Année 2019
- Examen

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIÉ, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Christian DORANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

"dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte."

Cet article L.3131-5 dispose que :

"le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L.1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public."

Par délibération n° 11 en date du 6 novembre 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Roanne a décidé de déléguer son service public de production, de transport et de distribution de chaleur.

Après avoir organisé une procédure de consultation, conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), dans sa version applicable à la date d'envoi à la publication de l'Avis d'appel public à candidature, et à l'ordonnance N° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application N° 2016-86 du 1er février 2016 pour les dispositions applicables, le Conseil Municipal par délibération n° 2 en date du 7 avril 2016, s'est prononcé sur le choix du délégataire en désignant la société DALKIA dont le siège est situé au 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint André Lez Lille.

La société DALKIA a créé une société dédiée S.A.S. ROANNE ENERGIES domiciliée au 39 rue Jean Moulin BP 236 42333 ROANNE Cedex, qui exécutera le contrat de D.S.P. (article 7 du contrat de D.S.P.).

Le contrat de D.S.P. est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de 24 ans.

Le rapport d'activité de l'année 2019 est présenté conformément aux préconisations des Chambres Régionales des Comptes, il comprend :

- un relevé des principaux événements survenus pendant l'exercice ;
- une partie technique ;
- une partie financière.

Le réseau comprend 23 sous stations pour une puissance souscrite de 8542 kW fin 2019 et représente une longueur de 2,63 km.

Le réseau a fonctionné avec un taux de mixité moyen bois/gaz de 84,6 %.

8 540 MWh ont été livrés aux abonnés (chauffage + ECS) et le rendement global du réseau a été de 74,9 %.

Les résultats financiers de cette année d'exploitation sont :

<b>Roanne</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Chiffres clés</b>	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
<b>Chiffre d'affaire</b>	827 724,71	659 105,35	763 070,77
<b>Vente de chaleur</b>	332 782,45	347 975,35	480 009,56
<b>Abonnements</b>	400 359,50	327 673,40	283 061,21
<b>Achat d'énergie</b>	332 303,39	338 954,67	414 025,27
<b>Résultat brut avant impôts</b>	10 635,51	-226 294,73	112 048,00

Le développement du réseau reste en cours. Plusieurs propositions de raccordement ont été réalisées.

Aucun incident majeur n'est à déclarer au cours de la période.

Sur le plan qualitatif, le Centre de Relation Clients a reçu 7 appels dont seulement 2 pour des insuffisances d'eau chaude sanitaire ou de chauffage. Ainsi, la continuité et l'adaptabilité du service public sont respectées.

Le rapport joint détaille l'activité de cette délégation comme le prévoit l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 15 octobre 2020, a examiné ce rapport d'activité, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du rapport d'activité 2019 concernant la société ROANNE ENERGIES.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2019 concernant la Société ROANNE ENERGIES. Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge des Bâtiments  
Communaux



**Christian DORANGE**

roanne énergies

COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET  
FINANCIER

RÉSEAU RN7

ANNEE 2019



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Collectivités

## SOMMAIRE

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>4</b>
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>5</b>
<b>1. LES FAITS MARQUANTS</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LE RAPPORT</b> .....	<b>6</b>
<b>3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>6</b>
3.1. PARTIES PRENANTES .....	6
3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE .....	7
3.3. TARIFICATION .....	7
<b>4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI</b> .....	<b>8</b>
4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE .....	8
4.2. LES CLIENTS DU RÉSEAU EN 2019 .....	10
<b>5. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE LA DSP</b> .....	<b>10</b>
<b>6. CONCLUSIONS &amp; PERSPECTIVES</b> .....	<b>11</b>
<b>COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL</b> .....	<b>12</b>
<b>1. BILAN TECHNIQUE</b> .....	<b>13</b>
1.1. CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS .....	13
1.1.1. Localisation .....	13
1.1.2. Moyens de production .....	13
1.1.3. Le réseau .....	14
1.2. SUIVI DES TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT .....	14
1.3. QUALITÉ DU SERVICE .....	14
1.4. ORGANISATION DU SERVICE .....	15
1.4.1. Effectif et qualification du personnel .....	15
1.4.2. Personnels techniques .....	16
1.5. PRÉVENTIF .....	16
1.5.1. Général .....	16
1.5.2. Principales opérations d'entretien et de contrôle des installations .....	16
1.6. CONTROLES RÉGLEMENTAIRES .....	16
1.7. LES ÉNERGIES SUR LE RÉSEAU .....	17
1.7.1. Énergies entrantes .....	17
1.7.2. Énergies produites .....	17
1.7.3. Énergies livrées .....	18
1.7.4. Bilan du réseau .....	19
1.8. SUIVI DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT .....	21
1.8.1. Suivi des travaux .....	21
1.8.2. Suivi du compte R23 .....	22
<b>2. BILAN COMMERCIAL</b> .....	<b>22</b>
2.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS .....	22
2.2. ÉVOLUTION DES TARIFS R1/R2 .....	22
2.3. VENTES PAR SOUS-STATION .....	23
2.4. CLIMATOLOGIE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019 .....	24
<b>COMPTE-RENDU FINANCIER</b> .....	<b>25</b>
<b>1. COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE</b> .....	<b>26</b>
<b>2. DESCRIPTIONS DES POSTES ET ANALYSE DES ÉCARTS</b> .....	<b>27</b>

2.1. ÉNERGIES PRIMAIRES.....	27
2.2. ÉLECTRICITÉ FORCE MOTRICE.....	28
2.3. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENTS .....	28
2.4. FOURNITURES .....	28
2.5. SOUS-TRAITANCE .....	29
2.6. IMPÔTS ET TAXES .....	29
2.7. MAIN D'ŒUVRE .....	29
2.8. REDEVANCE DUE À LA VILLE .....	30
<b>ANNEXES .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS SUR APPELS .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE 2 : CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE 3 : LIASSE FISCALE .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE 4 : DECLARATION SNCU .....</b>	<b>36</b>

# roanne énergies

## SYNTHÈSE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

## PRÉAMBULE

Après une procédure d'appel d'offres, la Ville de Roanne, qui a repris la compétence « réseau de chaleur » à Ophéor, a désigné la société Dalkia comme Déléataire du réseau de chauffage urbain de la zone RN7, le 13 mai 2016. La société Roanne Energies s'est substituée à Dalkia en tant que Déléataire le 30/06/2016.

Cette nouvelle Délégation de Service Public a pris effet le 01 juillet 2016, pour une durée de 24 ans.

Au titre de cette DSP, le Déléataire du service public de production, de transport et de distribution d'énergie calorifique de l'Autorité Délégante est chargé à ses risques et périls :

- ▶ de concevoir, financer et réaliser l'ensemble des ouvrages et équipements nécessaires à la production, au transport et à la distribution d'énergie calorifique ; ceux-ci faisant l'objet d'un inventaire,
- ▶ d'assurer la production de chaleur, en respectant les impératifs globaux du projet, et en particulier la garantie de la continuité de service pendant la phase travaux,
- ▶ d'exploiter l'ensemble des biens délégués conformément au présent contrat de délégation.

Le présent document présente le rapport d'activité de la DSP pour l'année civile 2019.

## 1. LES FAITS MARQUANTS

- ▶ Raccordement des copropriétés « Les Figulines », « Le Méditerranée », « Le Goéland », ainsi que la Caserne de Gendarmerie
- ▶ Au regard de l'augmentation du coût du gaz, la Ville de ROANNE a demandé au Déléataire de lui proposer des solutions permettant de limiter l'impact tarifaire afférant. Ainsi les parties se sont rencontrées et ont convenu de modifier l'article 69.1.2 du contrat et de créer un R1<sub>TAXES</sub>.
- ▶ Par ailleurs, le solde de 125 627,17 €, suite aux travaux de désamiantage et de dépollution du site, est intégré en baisse de tarif au titre du R25.
- ▶ 29 janvier 2019, signature de l'avenant n° 2, avec prise d'effet au 01 janvier 2019.
- ▶ Reprise de la ventilation des puissances souscrites des bâtiments gérés par OPHEOR.
- ▶ Résiliation de la police d'abonnement du Cabinet dentaire
- ▶ Résiliation de la police d'abonnement de LEADER PRICE, une demande d'indemnité compensatrice due au titre de l'article 16 du règlement de service est en cours.

## 2. LE RAPPORT

Le rapport est présenté conformément aux préconisations des Chambres Régionales de Comptes. Il comprend :

- ▶ un relevé des principaux évènements survenus pendant l'exercice,
- ▶ une partie technique,
- ▶ une partie financière.

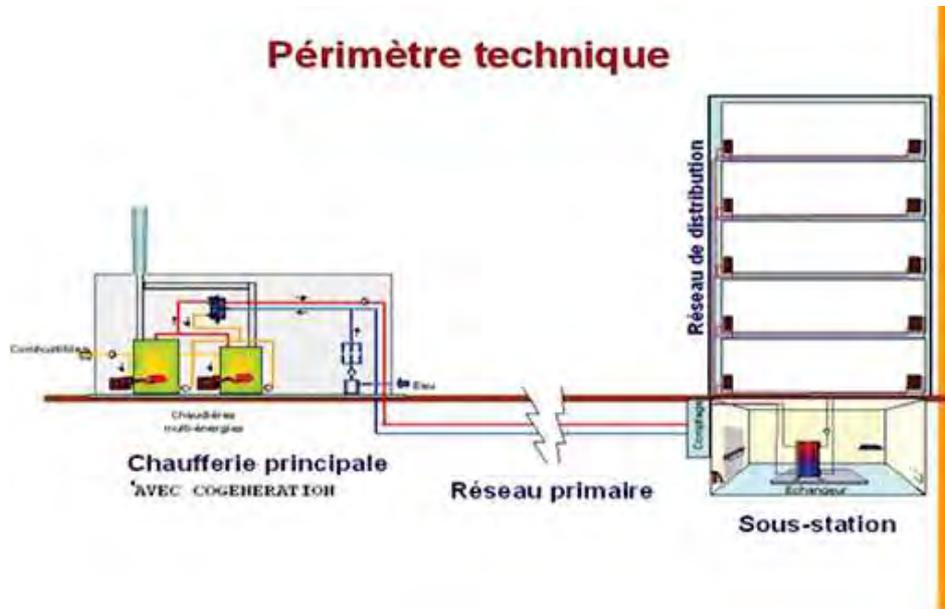
## 3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### 3.1. PARTIES PRENANTES

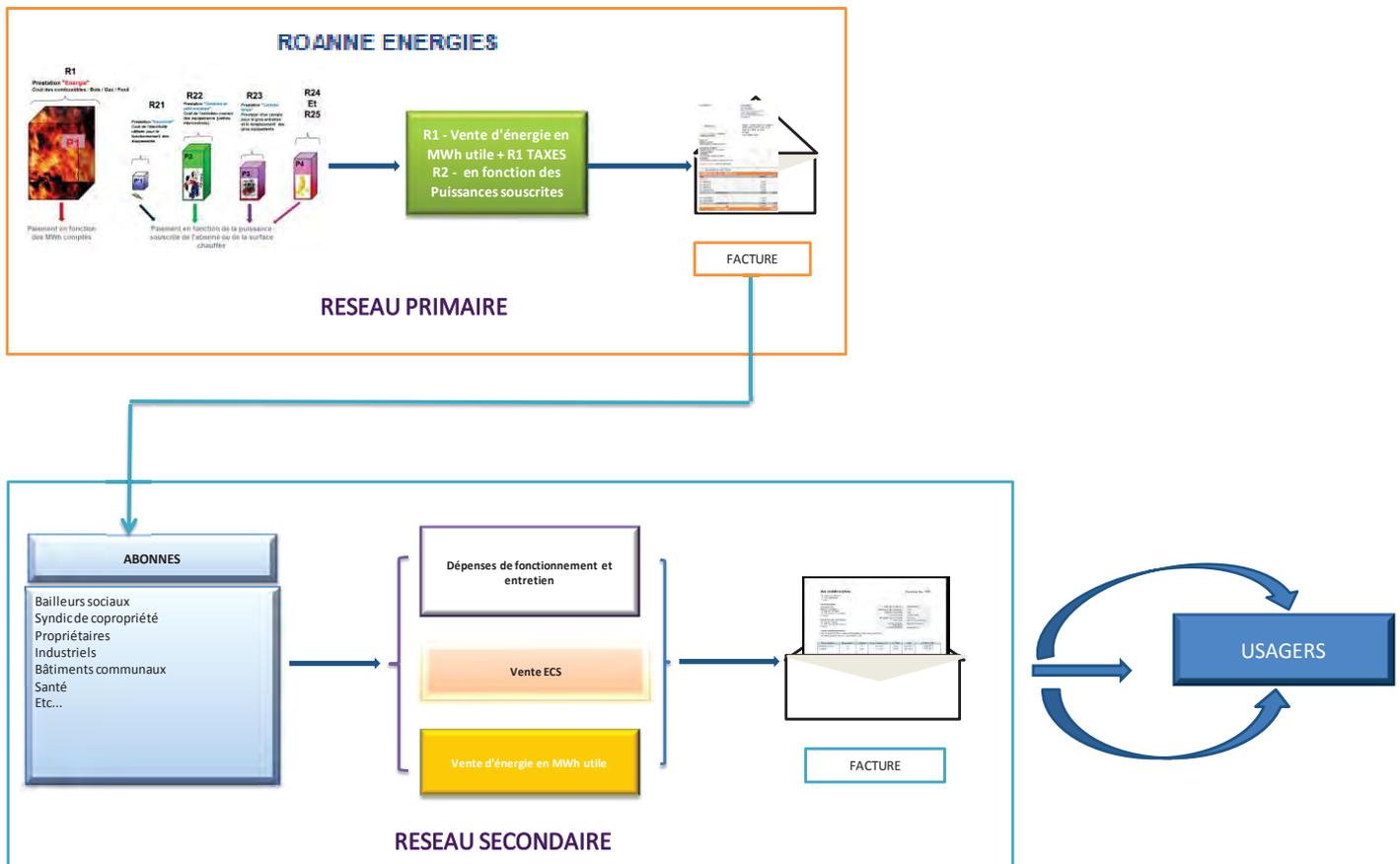
- ▶ **L'autorité Concédante** : Ville de Roanne.
- ▶ **Le Délégataire** : Roanne énergies.
- ▶ **Les Abonnés principaux** : Ophéor et Ville de Roanne



### 3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE



### 3.3. TARIFICATION



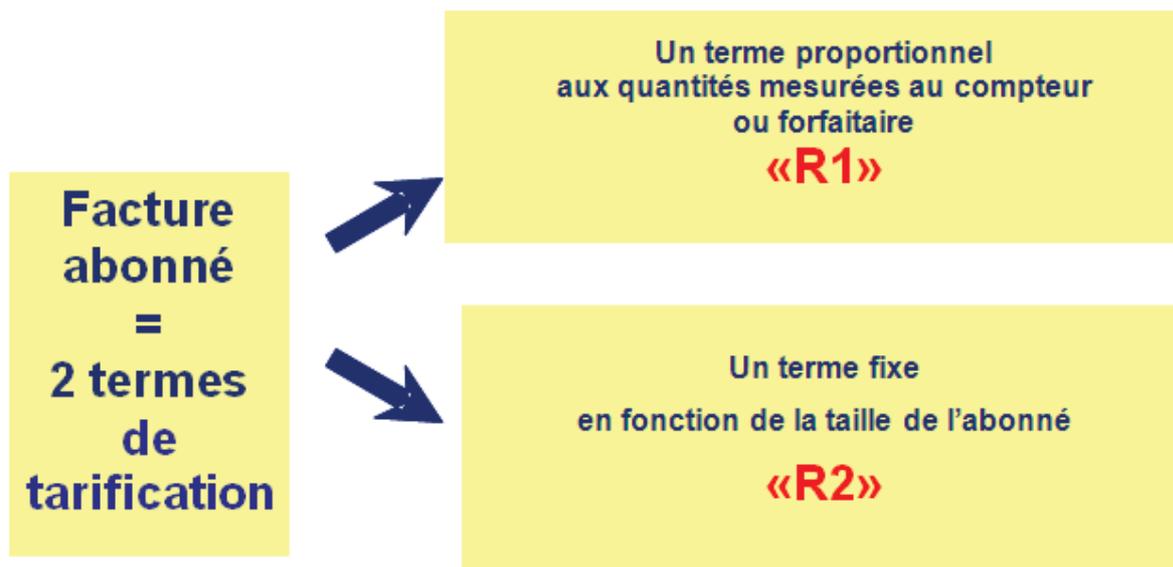
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.

## 4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI

### 4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE

#### Chiffres clés

- 23 sous-stations à fin 2019.
- Signature puis raccordement de la résidence « Le Méditerranée » (Cité Nouvelle, 550 kW).
- Signature puis raccordement de la résidence « Les Figulines » (Régie Dugourd et Game, 130 kW).
- Signature puis raccordement de la résidence « Le Goéland » (Régie Ginet, 120 kW).
- Raccordement de la Gendarmerie.
- 961 équivalents logements.
- Chaufferie bois de 2,2 MW.
- Une chaufferie gaz appoint/secours de 10,5 MW.
- Le réseau développe maintenant 2 630 ml.
- Un investissement de 4,9 M€.

Indicateurs Roanne Energies 2019					Objectifs avec développement 100 %		Commentaires
Taux d'interruption pondérée du service	(Nb d'heure d'arrêt pendant la période de fonctionnement) * Puissance souscrite concernée (MW)	-	%	0,00%	-	0,00%	Nous n'avons pas eu d'arrêt de production de chaleur.
	Période de fonctionnement (en h) * Puissance souscrite totale (MWh)	74 827,92			97 236 000,00		
Taux d'appel de puissance	Puissance maximale appelée (pour la température extérieure de base) kW (estimée par calcul)	5 963,48	%	63,11%	8 287,00	87,69%	L'objectif de développement n'étant pas atteint, nous avons suffisamment de puissance disponible
	Puissance maximale de la production en centrale kW (PCI)	9 450,00			9 450,00		
Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS) MWh	9 230,00	h	1547,75	14 035,00	1201,83	Cette durée correspond à la moyenne nationale qui est de 1400 heures
	Puissance maximum appelée (kW)	5 963,48			11 678,00		
Puissance souscrite au km	Puissance souscrite totale (MW) facturée	8,54	MW/km	3,16	11,68	2,92	Cet indicateur reste cohérent par rapport au développement réalisé en 2019
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	2,70			4,00		
Consommation au km - densité thermique du réseau	Consommations	9,23	GWh/km	3,42	19,37	4,84	La densité thermique d'un réseau de chaleur doit être comprise entre 3 et 6 MWh / km
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	2,70			4,00		
Développement	Puissance souscrite en fin d'exercice moins Puissance souscrite en début d'exercice (MW)	1,69	%	25,17%	4,96	73,73%	L'objectif est d'atteindre 100 % des Puissances souscrites envisagées. Résiliation de LEADER PRICE
	Puissance souscrite en début d'exercice (MW)	6,72			6,72		
Bouquet énergétique	Répartition des quantités d'énergies à la production entrée chaufferie	Gaz	%	15,40%	Gaz	46,00%	Un taux d'EnR élevé puisque nous n'avons pas atteint 100 % du développement.
		Fioul		0,00%			
		Biomasse		84,60%			
Coût des sinistres	Coût des sinistres TTC (définition comptable ou sinistres déclarés aux assurances)	0	%	0,00%	0	0,00%	Pas de sinistre sur cette installation
	Part des recettes tarifaires	0			0		
Renouvellement des installations	Montant des travaux de GER HT	30 604,80 €	%	83,63%			Le montant R23 correspond à la recette annuelle
	R23	36 597,58 €					
Prix moyen du MWh	Recettes R1 - R2	733 141,95 €	€/MWh	79,43 €		14 035,00	La moyenne nationale du prix de vente en 2018 est de 73,5 €/HT
	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS) MWh	9 230,00					
Poids de la part proportionnelle aux consommations	Montant du R1 HT	332 782,45 €	%	45,39%			Ce poids est dans la moyenne nationale des réseaux de chaleur
	Recettes R1 - R2 HT	733 141,95 €					
Contenu en CO <sup>2</sup> du réseau en 2019 = 0,040 kg/kWhPCI entrée S/ST		339,0	Tonnes		1262,39	Tonnes	Données estimatives, en attente des valeurs définitives de la déclaration SNCU

## 4.2. LES CLIENTS DU RÉSEAU EN 2019

N° SST	Nom du bâtiment	Raison sociale	Typologie	Puissance souscrite (kW)
1	IMMEUBLE A1	OPHEOR	Logements	909
2	IMMEUBLE A2		Logements	909
3	IMMEUBLE A3		Logements	898
4	IMMEUBLE B10		Logements	701
5	IMMEUBLE B		Logements	131
6	IMMEUBLE C		Logements	274
7	IMMEUBLE D		Logements	263
8	IMMEUBLE A		Logements	547
9	LOGEMENTS FONTQUENTIN		Logements	44
10	ECOLE FONTQUENTIN	Ville de ROANNE	Scolaire	269
11	GYMNASE FONTQUENTIN	Ville de ROANNE	Equipe ment sportif	84
12				
13	LOGEMENTS M&MME AMBLER	Mr et Mme AMBLER	Logements	11
14	CENTRE SOCIAL	Ville de ROANNE	Social	40
15	Cabinet dentaire (Résilié au 01/07/2018)			
16	LEADER PRICE (Résilié en au 30/06/2019)	DISTRILEADER ROANNE	Commerce	128
17	CENTRE M LUTHER KING	Ensemble vocal de ROANNE	Culture	7
18				
19	SOROFI	SOROFI	Commerce	57
20	GYMNASE BD DE BELGIQUE	Ville de ROANNE	Equipe ment sportif	350
21	LES FIGULINES	DUGOUR & GAME	Logements	130
22	LYCEE ALBERT THOMAS	REGION ARA	Scolaire	1100
23	GENDARMERIE	MINISTERE DE LA DEFENSE	Tertiaire	1020
24	GOELAND	Cabinet GINET	Logements	120
25	MEDITERRANEE	CITE NOUVELLE	Logements	550
				8542

Rappel : 6 722 kW souscrits en 2018.

## 5. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE LA DSP

ROANNE	2019	2018
Chiffres clés	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)
Chiffre d'affaire	827 724,71	659 105,45
Ventes de chaleur	332 782,45	347 975,35
Abonnements	400 359,50*	327 673,40
Achat d'énergie	332 303,39	338 954,67
Résultat brut avant impôts	10 635,51	-226 294,73

\* hors indemnités compensatoires de dé-raccordement de Leader Price (intégré dans le Chiffre d'affaire).

## 6. CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

Le développement du réseau reste en cours. Plusieurs propositions de raccordement ont été réalisées.

La chaudière biomasse a bien fonctionné, nous constatons un taux d'EnR élevé suite au retard de développement.

Dans l'attente du déploiement du site « ESPACE CLIENTS », un accès à INVISIO permettant la visualisation des éléments techniques a été mis en place auprès de l'Autorité Déléguée ainsi que de son AMO.

**Et  
demain ?**

- En attente de réponse des résidences CHAMBORD et TOITS DE ROANNE.
- En étude : COLLEGE ST PAUL – IUT – Bâtiments gérés par ROANNE AGGLO et la ville de ROANNE.

# roanne énergies

## COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

## 1. BILAN TECHNIQUE

### 1.1. CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS

#### 1.1.1. Localisation

La chaufferie principale est située 34 boulevard Jean-Baptiste Clément.

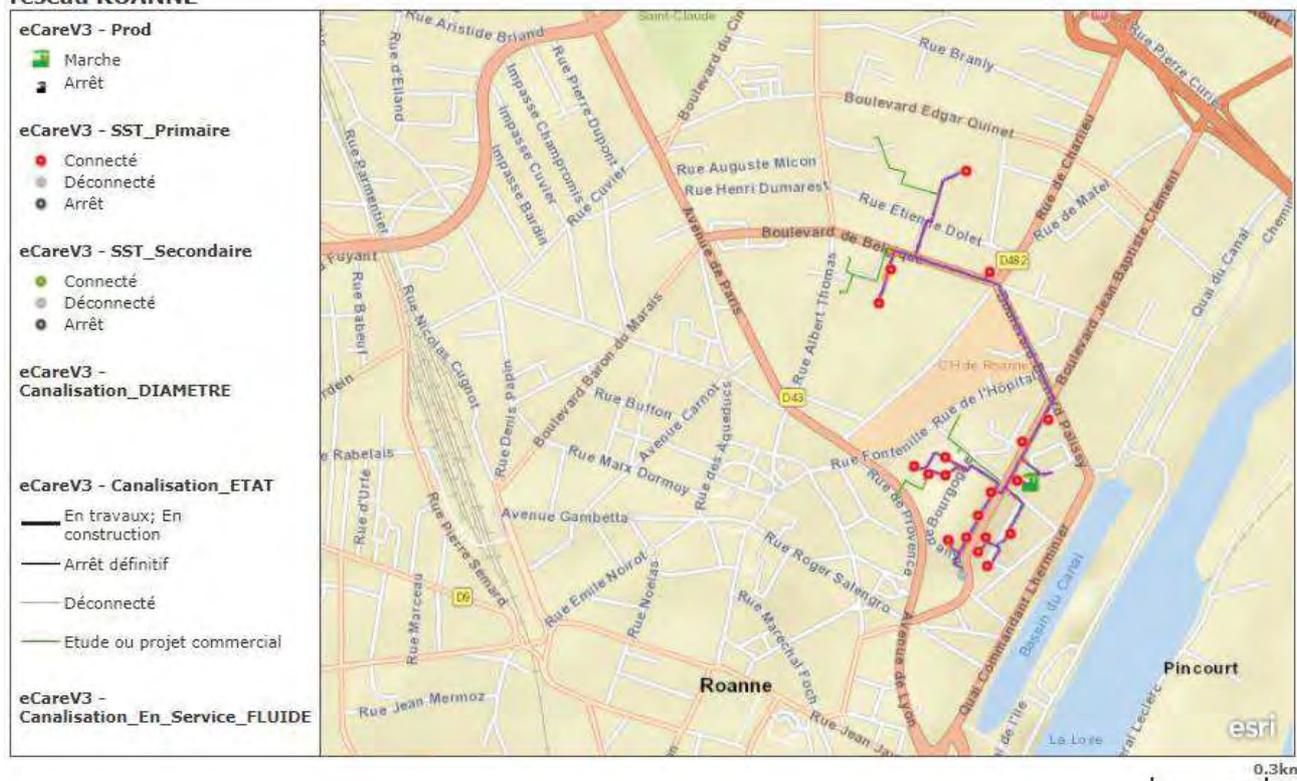
#### 1.1.2. Moyens de production

- ▶ Chaudière gaz 5,2 MW avec économiseur.
- ▶ Chaudière condensation gaz 5,2 MW Bosch.
- ▶ Chaudière bois 2,2 MW de marque COMPTE-R.



### 1.1.3. Le réseau

#### réseau ROANNE



En 2019, le réseau a été étendu pour raccorder plusieurs abonnés (+430 ml) :

- ▶ Caserne de Gendarmerie, en mars 2019 : 160 ml.
- ▶ Copropriété « Le Goéland » en août 2019 : 40 ml.
- ▶ Copropriété « Le Méditerranée » en octobre 2019 : 215 ml.
- ▶ Copropriété « Les Figulines » en octobre 2019 : 15 ml.

## 1.2. SUIVI DES TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

L'ensemble des travaux de premier établissement a été réalisé ou initié :

- ▶ construction de la chaufferie biomasse,
- ▶ développement du réseau Boulevard de Belgique,
- ▶ raccordement et mise en service du Lycée Albert Thomas.

## 1.3. QUALITÉ DU SERVICE

Au cours de l'exercice considéré par le présent rapport, notre Centre de Relation Clients a reçu 7 appels pour les raisons ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

Plus de détail vous sont fournis en annexe.

Nombre de Numéro demande	Libellé Cause panne			Total général
	Allumage / Arrêt	Dysfonctionnement électrique	Reglage-Regulation	
Total	5	1	1	7

Aucun incident majeur n'est à déclarer au cours de cette période.

## 1.4. ORGANISATION DU SERVICE

### 1.4.1. Effectif et qualification du personnel

**Le réseau de chauffage de Roanne est sous la responsabilité du Directeur du Centre Loire-Auvergne :**

Monsieur Jean-Pierre DURAND

**Le Responsable d'Unité Opérationnelle :**

Monsieur Christian BERGES

**Le Responsable d'Exploitation :**

Monsieur Alain SAUNIER

**Le Responsable Commercial Grands Comptes :**

Monsieur Philippe MONTEIRO

**La Secrétaire d'Exploitation :**

Madame Florence ROUSSON

**La Gestionnaire de facturation :**

Madame Florence DUBOURG

**Le contrôleur de Gestion :**

Monsieur Jimmy DEMAGNY

Nota : Ces personnes sont affectées en structure.

#### 1.4.2. Personnels techniques

Prénom NOM	Qualification
M. Pascal TUFFIER	Technicien d'exploitation référent
M. Christophe BOULLIER	Technicien d'exploitation
M. Anthony CHARRONDIERE	Technicien d'exploitation

En plus de ces techniciens, l'équipe d'astreinte du secteur, reliée au Centre de Relation Clients (CRC), est amenée à effectuer des interventions sur les installations en cas de besoin.

### 1.5. PRÉVENTIF

#### 1.5.1. Général

L'entretien préventif sur le réseau est réalisé tout au long de l'année.

#### 1.5.2. Principales opérations d'entretien et de contrôle des installations

- ▶ maintien en état des installations électriques en chaufferie (vérification de l'ensemble des connexions électriques, remplacement des pièces usagées, dépoussiérage des armoires),
- ▶ contrôle d'étanchéité des échangeurs primaires,
- ▶ remplacement, le cas échéant, des moteurs défectueux et des vannes motorisées,
- ▶ entretien des pompes, alimentation, recyclage,
- ▶ suivi quotidien du traitement d'eau,
- ▶ remise en état peinture et calorifuge,
- ▶ ramonage des chaudières et conduits de cheminée,
- ▶ manœuvre des vannes,
- ▶ contrôle du maintien de pression,
- ▶ contrôle des sondes et des régulations,
- ▶ contrôle des équipements de sécurité.

### 1.6. CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

- ▶ vérification de détection incendie,
- ▶ vérification sécurité incendie (extinction),
- ▶ vérification de l'ensemble des compteurs d'énergies,

- ▶ mesures d'efficacité énergétique,
- ▶ contrôles installation électriques.

Le tableau de synthèse et les rapports sont fournis en annexe.

## 1.7. LES ÉNERGIES SUR LE RÉSEAU

**Nb :** Il s'agit d'éléments techniques, il peut exister quelques écarts avec les éléments financiers.

### 1.7.1. Énergies entrantes

Date des relevés		22/01/2019	22/02/2019	21/03/2019	18/04/2019	21/05/2019	20/06/2019	23/07/2019	21/08/2019	19/09/2019	22/10/2019	21/11/2019	19/12/2019	
<b>Energies en entrée</b>														
<b>Combustibles</b>	<b>Unités</b>	janvier-19	février-19	mars-19	avril-19	mai-19	juin-19	juillet-19	août-19	septembre-19	octobre-19	novembre-19	décembre-19	<b>Total</b>
Gaz Total	MWh PCS	217	315	17	15	6	68	211	205	101	3	391	289	<b>1838</b>
Dont Gaz Chauffage	MWh PCS	217	315	17	15	6	68	211	205	101	3	391	289	<b>1838</b>
Biomasse	MWh PCI	1439	1721	1151	942	898	148	0	0	261	519	1233	1442	<b>9754</b>
	tonnes	480	542	359	309	290	48	0	0	83	145	368	432	<b>3056</b>
	PCI	3,00	3,18	3,21	3,05	3,10	3,10	0,00	0,00	3,16	3,57	3,35	3,34	<b>3,19</b>
<b>Total - Energies entrantes</b>	<b>MWh PCI</b>	<b>1633</b>	<b>2005</b>	<b>1166</b>	<b>956</b>	<b>903</b>	<b>210</b>	<b>190</b>	<b>185</b>	<b>351</b>	<b>522</b>	<b>1585</b>	<b>1702</b>	<b>11408</b>

Les relevés au 31/12/2019 n'ont pas été renseignés, compteurs entrée et sortie chaufferie.  
Ceci explique l'écart avec les quantités du chapitre Energies primaires page 27

### 1.7.2. Énergies produites

<b>Energies sortie générateurs</b>															
Energies	μ	Unités	janvier-19	février-19	mars-19	avril-19	mai-19	juin-19	juillet-19	août-19	septembre-19	octobre-19	novembre-19	décembre-19	Total
Gaz - Chaudières	91,3%	MWh	166	255	12	9	4	57	170	174	87	2	332	241	<b>1510</b>
Biomasse	84,8%	MWh	1161	1442	992	879	698	207	0	0	153	480	903	1359	<b>8273</b>
<b>Total des énergies</b>		<b>MWh</b>	<b>1327</b>	<b>1696</b>	<b>1004</b>	<b>888</b>	<b>703</b>	<b>264</b>	<b>170</b>	<b>174</b>	<b>239</b>	<b>482</b>	<b>1235</b>	<b>1601</b>	<b>9783</b>
<b>Compteur Sortie Chauffage</b>		<b>MWh</b>	<b>1327</b>	<b>1696</b>	<b>1004</b>	<b>888</b>	<b>703</b>	<b>264</b>	<b>170</b>	<b>174</b>	<b>239</b>	<b>482</b>	<b>1235</b>	<b>1601</b>	<b>9783</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

## 1.7.3. Énergies livrées

### ► Bilan annuel :

Ventes - Distribution														
Ventes	Unités	janvier-19	février-19	mars-19	avril-19	mai-19	juin-19	juillet-19	août-19	septembre-19	octobre-19	novembre-19	décembre-19	Total
Ventes Thermiques	MWh Th	1228	1544	870	780	587	170	116	116	146	348	1133	1500	8539
Chauffage	MWh	1114	1388	725	636	414	14	-3	12	22	205	979	1357	6864
Eau Chaude Sanitaire	MWh	114	156	145	144	173	156	119	103	124	143	155	143	1675
Eau Chaude Sanitaire	m3	1141	1557	1446	1439	1726	1538	1156	1013	1212	1417	1548	2057	17250
DJ		279	333	203	207	166	33	0	6	17	67	252	267	1829
Ratio Chauffage / DJ	MWh/DJ	4,0	4,2	3,6	3,1						3,1	3,9	5,1	4,0
Pertes thermiques	MWh	100	153	134	108	116	94	54	58	93	133	102	100	1244

### ► Bilan par mois et par sous-station :

Ventes - Distribution - Détail														
Nom_Compteur	Unités	janvier-19	février-19	mars-19	avril-19	mai-19	juin-19	juillet-19	août-19	septembre-19	octobre-19	novembre-19	décembre-19	Total
4 S/ST 1 - BAT A1 - P934kW	kWh	198370	242250	141340	132150	103370	33640	22520	19470	21360	45070	147560	165520	1272620
7 S/ST 2 - BAT A2 - P1012kW	kWh	185150	234680	129400	123770	90910	30470	21640	18180	20990	39130	146560	165120	1206000
10 S/ST 3 - BAT A3 - P928kW	kWh	182860	224290	131130	130180	94170	28640	21490	18160	20270	42090	149360	168950	1211590
13 S/ST 4 - BAT B10 - P594kW	kWh	134870	159230	89810	83220	69580	21930	15190	13040	14770	29210	100750	107720	839320
17 S/ST 5 - BAT B - P111kW	kWh	25160	31650	20250	18320	14954	4291	5300	2451	3845	8055	18859	20325	173460
20 S/ST 6 - BAT C - P249kW	kWh	50340	62390	36520	30410	26740	11630	8880	7820	8600	14140	33610	37140	328220
23 S/ST 7 - BAT D - P293kW	kWh	56860	70150	42020	35660	30760	13030	9400	8570	9410	16700	42520	46600	381680
26 S/ST 8 - BAT A - P477kW	kWh	93670	118150	80600	68410	50150	16200	11100	9700	9990	23380	62180	72390	615920
29 S/ST 9 - LOGEMENTS FONTQUENTIN - P77kW	kWh	14380	17812	10138	8244	6336	586	0	0	0	2088	10316	21257	91157
31 S/ST 10 - ECOLE FONTQUENTIN - P269kW	kWh	65920	92001	27049	23345	16688	921	0	0	0	4242	26540	44659	301365
33 S/ST 11 - GYMNASSE FONTQUENTIN (B CLEMENT) P84kW	kWh	9692	10258	6293	4686	0	0	0	0	0	0	3879	7363	42171
35 S/ST 14 - CENTRE SOCIAL - P40kW	kWh	7540	10190	5530	4503	3644	83	0	0	0	893	5942	9080	47405
41 S/ST 16 - LEADER PRICE - P128kW	kWh	19258	28923	21619	19889	21678	4211	0	0	0	1934	4411	5524	127447
43 S/ST 19 - SOROFI - P57kW	kWh	7780	11839	8739	6861	6071	2405	0	0	0	0	819	14384	58898
51 S/ST 17 - CENTRE MARTIN LUTHER KING P7kW	kWh	3590	7407	4583	830	240	0	0	0	0	0	2440	2616	21706
64 S/ST 20 - GYMNASSE BD DE BELGIQUE P650kW	kWh	740	14080	8460	5260	1460	980	600	560	580	2290	7280	10170	52460
74 S/ST 22 Cité scolaire Albert Thomas	kWh	171730	208580	106420	84420	50040	1250	0	0	0	4450	104070	135490	866450
77 S/ST 23 - Gendarmerie Combe	kWh	0	0	0	0	0	0	0	17620	35790	108310	245470	280500	687690
78 S/ST 26 - LE GOELAND	kWh	0	0	0	0	0	0	0	0	750	6280	20870	25041	52941
80 S/ST 21 - RES LES FIGULINES	kWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20002	20002
82 S/ST 25 RES LE MEDITERRANEE	kWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140640	140640
6 S/ST 1 - ECS BAT A1	kWh	23500	32500	30400	30000	36200	27549	21841	18114	21147	28219	30700	29300	329471
9 S/ST 2 - ECS BAT A2	kWh	23900	32300	29500	32200	38200	39953	34432	27024	33609	35031	28400	27700	382249
12 S/ST 3 - ECS BAT A3	kWh	24400	33400	30300	27300	34200	27101	26504	20560	24750	23683	39600	30700	342498
15 S/ST 4 - ECS BAT B10	kWh	16700	23800	22500	22500	26900	18249	12422	10093	12140	18666	21100	21200	226269
19 S/ST 5 - ECS BAT B	kWh	3200	3800	3800	3900	4700	4017	4286	3152	3404	4083	3700	3800	45843
22 S/ST 6 - ECS BAT C	kWh	5800	8000	7000	6700	8100	7743	6767	5580	6648	8223	7700	7600	85861
25 S/ST 7 - ECS BAT D	kWh	9500	12700	11500	11900	13300	19628	950	7885	8930	11301	12700	12700	132994
28 S/ST 8 - ECS BAT A	kWh	7100	9200	9600	9400	11000	11679	11711	11036	13513	14164	10900	10200	129503

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

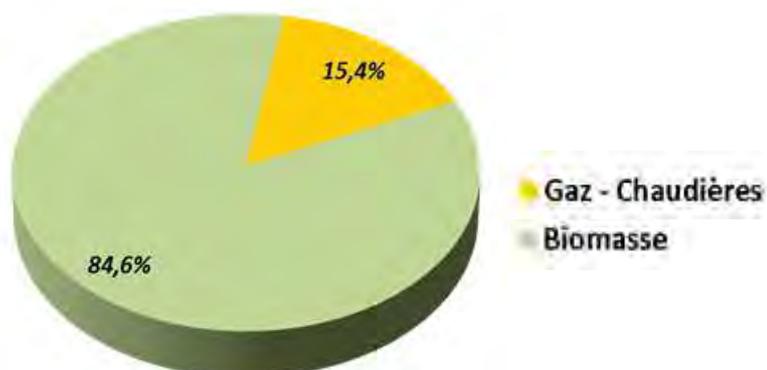
Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

1.7.4. Bilan du réseau

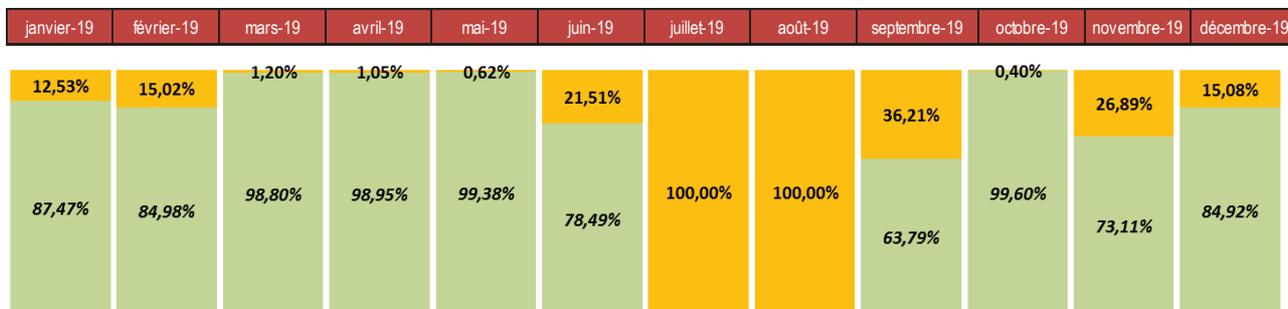
Mixité annuelle

Taux ENR-R
84,6%



Le taux d'EnR sur 2019 s'est encore amélioré (77,9 % en 2018) et reste nettement supérieur aux prévisions contractuelles (54 % de biomasse) suite au retard de développement du réseau de chaleur. Nous constatons une bonne prise en main des équipements de production et une bonne adaptation aux besoins des usagers.

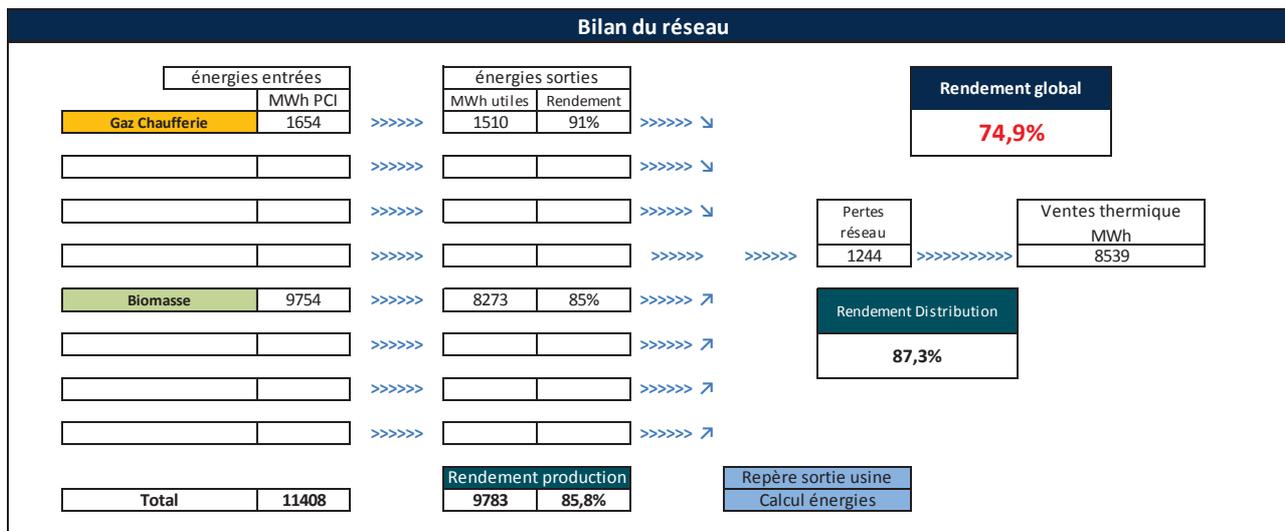
Mixité mensuelle



■ Gaz - Chaudières

■ Biomasse

Ces résultats sont des indicateurs techniques issus de calculs théoriques.



**Par rapport à 2018 :**

- ▶ Le rendement de la chaufferie gaz a augmenté de 1%.
- ▶ Le rendement de la chaufferie biomasse a baissé de 7%.
- ▶ Le rendement de production est en baisse de 6%.
- ▶ Le rendement de distribution est en hausse de 4,3%.
- ▶ Le rendement global est en baisse de 1,3 %.

Si nous prenons l'énergie livrée en sous-station sur l'énergie entrante en PCI, nous avons un rendement global de 74,9 % (79,43 % en 2018).

## 1.8. SUIVI DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT

## 1.8.1. Suivi des travaux

CODE H	NATURE	Date Création	DATE CLOT	TYPE	MONTANT MARCHÉ	Sous Traitance	Fournitures	Main d'œuvre	Total Débours (€ HT)	Nbre Heures
GT0338378W	Roanne énergies Sst A1 : compteur énergie	01/04/2018	30/06/18	REN - Renouvellement	1 018,75	0,00	115,00	0,00	115,00	0,00
GT0338383B	Roanne énergies Sst A3 : compteur énergie	01/04/2018	30/06/18	REN - Renouvellement	1 018,75	0,00	115,00	0,00	115,00	0,00
GT0338395P	Roanne énergies Sst Logement fontquentin : sondes compteur énergie + VCI	01/04/2018	31/08/18	MRE - Maintenance-Réparation	201,25	0,00	115,00	0,00	115,00	0,00
GT0426147H	Sst Leader Price : compteur énergie	01/12/2018	30/04/19	REN - Renouvellement	947,50	200,00	115,00	0,00	315,00	0,00
GT0426151M	Sst Gymnase Fontquentin : compteur énergie	01/12/2018	30/04/19	REN - Renouvellement	947,50	320,00	115,00	0,00	435,00	0,00
GT0426161Z	Sst B : compteur énergie	01/12/2018	30/04/19	MRE - Maintenance-Réparation	289,50	260,00	115,00	0,00	375,00	0,00
GT0426164C	Sst C : compteur énergie	01/12/2018	30/04/19	MRE - Maintenance-Réparation	289,50	260,00	115,00	0,00	375,00	0,00
GT0426169H	Sst D : compteur énergie	01/12/2018	30/04/19	MRE - Maintenance-Réparation	289,50	260,00	115,00	0,00	375,00	0,00
GT0435685X	Roanne énergies Sst a : plaques échangeur chauffage	01/01/2019	31/07/19	MRE - Maintenance-Réparation	1 777,00	1 777,00	0,00	163,08	1 940,08	3,07
GT0472845Z	Roanne énergies Sst A1 : moteur V2V réseaux	01/03/2019	30/04/19	MRE - Maintenance-Réparation	375,25	0,00	323,82	30,28	354,10	0,57
GT0489005M	moteur v2v réseaux hs	01/04/2019	31/05/19	MRE - Maintenance-Réparation	691,47	0,00	610,55	43,56	654,11	0,82
GT0489012W	Roanne énergies Sst Leader price moteur v2v primaire réseaux	01/04/2019	31/05/19	MRE - Maintenance-Réparation	691,47	0,00	610,55	57,37	667,92	1,08
GT0491968E	Roanne énergies pompe doseuse traitement eau réseau	01/04/2019	31/07/19	REN - Renouvellement	791,91	0,00	684,61	53,12	737,73	1,00
GT0495926C	Roanne énergies Sst D : plaques échangeur chauffage	01/05/2019	30/09/19	MRE - Maintenance-Réparation	2 060,45	1 899,50	0,00	64,81	1 964,31	1,22
GT0497774C	Roanne énergies : fuite réseau Fontquentin	01/05/2019	30/09/19	MRE - Maintenance-Réparation	3 558,40	3 407,88	211,85	586,98	4 206,71	11,05
GT0500992J	Roanne énergies Sst B : compteur énergie	01/05/2019	26/12/19	REN - Renouvellement	865,95	0,00	705,00	134,39	839,39	2,53
GT0509629Z	Roanne énergies Sst A : Vannes primaire d'isollements échangeur chauffage	01/06/2019	31/07/19	MRE - Maintenance-Réparation	1 095,52	988,22	0,00	0,00	988,22	0,00
GT0518514W	Roanne énergiess Sst A1 : vannes arrivée réseau	01/07/2019	30/09/19	MRE - Maintenance-Réparation	1 351,30	1 243,69	0,00	138,11	1 381,80	2,60
GT0518517Z	Roanne énergiess Sst A1 : vannes arrivée réseau	01/07/2019	30/09/19	MRE - Maintenance-Réparation	1 351,30	932,77	0,00	97,21	1 029,98	1,83
GT0518521D	Roanne énergiess Sst A1 : vannes arrivée réseau	01/07/2019	30/09/19	MRE - Maintenance-Réparation	729,14	932,76	0,00	166,27	1 099,03	3,13
GT0538843X	Roanne énergies : chaudière bois plaques	01/09/2019	30/11/19	MRE - Maintenance-Réparation	1 151,08	1 151,08	0,00	0,00	1 151,08	0,00
GT0539833X	Roanne énergies Sst Gymnase Fontquentin : plaques échangeur	01/09/2019	30/11/19	MRE - Maintenance-Réparation	2 381,30	2 274,00	0,00	150,86	2 424,86	2,84
GT0563691H	Roanne énergies : V2V réseaux primaire	01/10/2019	26/12/19	REN - Renouvellement	851,38	0,00	745,14	105,71	850,85	1,99
GT0565090Y	Roanne énergies chaufferie : soupape décharge chaudière bois	01/10/2019	26/12/19	MRE - Maintenance-Réparation	756,24	0,00	624,80	96,68	721,48	1,82
GT0588250R	Roanne énergies : sonde Oxygène	01/12/2019	26/12/19	MRE - Maintenance-Réparation	4 843,81	0,00	4 762,57	0,00	4 762,57	0,00
					<b>30 325,22</b>	<b>15 906,90</b>	<b>10 198,89</b>	<b>1 888,43</b>	<b>27 994,22</b>	<b>35,55</b>

Sous traitance avec coefficient d'actualisation 1,10	17 497,59
Fournitures avec coefficient d'actualisation 1,10	11 218,78
Main d'œuvre	1 888,43
<b>TOTAL DEBOURS P3</b>	<b>30 604,80</b>

1.8.2. Suivi du compte R23

Période	Recettes (€ HT)	Dépenses (€ HT)	Solde Saison (€ HT)	Solde (€ HT)
2016	2 691,70		2 691,70	2 691,70
2017	5 410,74	28 204,58	-22 793,84	-20 102,14
2018	31 869,93	231 737,49	-199 867,56	-219 969,69
2019	36 597,58	30 604,80	5 992,78	-213 976,91
<b>TOTAL</b>	<b>76 569,95</b>	<b>290 546,86</b>		<b>-213 976,91</b>

2. BILAN COMMERCIAL

2.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS

Au 31/12/2019, la somme des puissances souscrites liées aux polices d'abonnement commercialisées est de 8 542 kW (7 022 kW fin 2018).

- ▶ Signature de la Police d'Abonnement de la résidence « Le Méditerranée » (Cité Nouvelle, 550 kW).
- ▶ Signature de la Police d'Abonnement de la résidence « Les Figulines » (Régie Dugourd et Game, 130 kW).
- ▶ Signature de la Police d'Abonnement de la résidence « Le Goeland » (Régie Ginet, 120 kW).

2.2. ÉVOLUTION DES TARIFS R1/R2

ROANNE ENERGIE	Evolution MWh R1 gaz	coefficient actualisation	ROANNE ENERGIE	Evolution MWh R1 bois	coefficient actualisation	ROANNE ENERGIE	Evolution MWh R1 Taxes	coefficient actualisation
Base avant MES Biomasse : 38,45 € Après MES Biomasse : 38,03 € Avenant 2 : 42,246 € au 01/01/19	2019	2019	Après MES Biomasse : 29,73 €	2019	2019	Avenant 2 : 6,158 € au 01/01/19	2019	2019
Janvier	66,77	1,581	Janvier	29,62	0,996	Janvier	6,158	-
Février	39,40	0,933	Février	30,01	1,009	Février	6,158	-
Mars	34,21	0,810	Mars	30,01	1,009	Mars	6,158	-
Avril	30,74	0,728	Avril	30,01	1,009	Avril	6,158	-
Mai	29,52	0,699	Mai	30,80	1,036	Mai	6,158	-
Juin	27,25	0,645	Juin	30,80	1,036	Juin	6,158	-
Juillet	23,80	0,563	Juillet	30,80	1,036	Juillet	6,158	-
Août	24,13	0,571	Août	30,31	1,020	Août	6,158	-
Septembre	24,38	0,577	Septembre	30,31	1,020	Septembre	6,158	-
Octobre	26,88	0,636	Octobre	30,31	1,020	Octobre	6,158	-
Novembre	30,59	0,724	Novembre	29,50	0,992	Novembre	6,158	-
Décembre	30,81	0,729	Décembre	29,49	0,992	Décembre	6,158	-

ROANNE ENERGIE	Evolution R21	coefficient actualisation	ROANNE ENERGIE	Evolution R22	coefficient actualisation	ROANNE ENERGIE	Evolution R23	coefficient actualisation
Base avant MES Biomasse : 3,04€ Après MES Biomasse : 3,92 € Avenant 1 : 4,05 €	2019	2019	Base avant MES Biomasse : 43,27 € Après MES Biomasse : 34,25 € Avenant 1 : 35,34 €	2019	2019	Base avant MES Biomasse : 0,90 € Après MES Biomasse : 4,70 € Avenant 1 : 4,85 €	2019	2019
Janvier	4,29	1,058	Janvier	37,28	1,055	Janvier	5,06	1,043
Février	4,27	1,054	Février	37,21	1,053	Février	5,06	1,043
Mars	4,79	1,182	Mars	37,25	1,054	Mars	5,05	1,042
Avril	4,84	1,194	Avril	37,46	1,060	Avril	5,08	1,048
Mai	4,69	1,159	Mai	37,46	1,060	Mai	5,10	1,051
Juin	3,93	0,971	Juin	37,50	1,061	Juin	5,09	1,050
Juillet	3,64	0,898	Juillet	37,64	1,065	Juillet	5,11	1,054
Août	3,57	0,882	Août	37,60	1,064	Août	5,12	1,055
Septembre	4,00	0,987	Septembre	37,64	1,065	Septembre	5,13	1,058
Octobre	3,93	0,971	Octobre	37,81	1,070	Octobre	5,14	1,060
Novembre	4,21	1,040	Novembre	37,81	1,070	Novembre	5,15	1,061
Décembre	4,34	1,070	Décembre	37,81	1,070	Décembre	5,15	1,061

### 2.3. VENTES PAR SOUS-STATION

ROANNE ENERGIE	FACTURATION PAR POSTE ET SOUS STATION								2019	2018
SOUS STATION	M wh	Prix	R1	R21	R22	R23	R24	R25	TOTAL (€ HT)	TOTAL (€ HT)
ROANNE (42) - RN7 - SST 01 - IMMEUBLE A1	1 345,93	36,21	48 729,52	3 824,48	34 123,80	4 638,65	25 397,52	-17 225,52	99 488,45	115 115,76
ROANNE (42) - RN7 - SST 02 - IMMEUBLE A2	1 277,96	36,20	46 265,29	3 824,48	34 123,80	4 638,65	25 397,52	-17 225,52	97 024,22	117 664,92
ROANNE (42) - RN7 - SST 03 - IMMEUBLE A3	1 283,91	36,16	46 420,09	3 778,20	33 710,84	4 582,50	25 090,08	-17 017,08	96 564,63	114 417,72
ROANNE (42) - RN7 - SST 04 - IMMEUBLE B10	886,38	36,22	32 103,17	2 949,35	26 315,49	3 577,19	19 585,92	-13 284,00	71 247,12	70 362,70
ROANNE (42) - RN7 - SST 05 - IMMEUBLE B	182,14	36,09	6 572,97	551,17	4 917,72	668,50	3 660,12	-2 482,44	13 888,04	14 972,72
ROANNE (42) - RN7 - SST 06 - IMMEUBLE C	345,16	36,12	12 465,63	1 152,81	10 285,95	1 398,22	7 655,52	-5 192,28	27 765,85	29 588,16
ROANNE (42) - RN7 - SST 07 - IMMEUBLE D	402,20	36,08	14 509,54	1 106,53	9 873,00	1 342,10	7 348,20	-4 983,84	29 195,53	36 667,24
ROANNE (42) - RN7 - SST 08 - IMMEUBLE A	648,37	36,23	23 492,45	2 301,42	20 534,32	2 791,35	15 283,20	-10 365,60	54 037,14	56 325,63
ROANNE (42) - RN7 - SST 09 - LOGEMENTS FONTQUENTIN	91,28	36,48	3 330,14	185,13	1 651,74	224,53	1 229,40	-833,76	5 787,18	8 030,93
ROANNE (42) - RN7 - SST 10 - ECOLE FONTQUENTIN	322,55	37,07	11 958,45	1 131,79	10 098,25	1 372,72	7 515,84	-5 097,60	26 979,45	29 376,06
ROANNE (42) - RN7 - SST 11 - GYMNASSE FONTQUENTIN	45,95	36,97	1 698,58	353,41	3 153,36	428,66	2 346,96	-1 591,80	6 389,17	7 587,68
ROANNE (42) - RN7 - SST 13 - LOGEMENTS M&MME AMBLER	27,01	36,31	980,55	46,26	412,93	56,14	307,32	-208,44	1 594,76	1 503,66
ROANNE (42) - RN7 - SST 14 - CENTRE SOCIAL	51,25	36,45	1 867,95	168,29	1 501,62	204,12	1 117,56	-758,04	4 101,50	4 258,15
ROANNE (42) - RN7 - SST 15 - CABINET DENTAIRE	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	835,69
ROANNE (42) - RN7 - SST 16 - LEADER PRICE	100,47	35,70	3 586,20	285,92	2 391,06	324,74	1 788,18	-1 212,78	7 163,32	9 684,07
ROANNE (42) - RN7 - SST 17 - CENTRE M LUTHER KING	22,65	37,23	843,23	29,45	262,79	35,71	195,60	-132,60	1 234,18	1 069,61
ROANNE (42) - RN7 - SST 19 - SOROFI	65,80	36,27	2 386,62	239,81	2 139,80	290,86	1 592,64	-1 080,12	5 569,61	6 467,29
ROANNE (42) - RN7 - SST 20 - GYMNASSE BD DE BELGIQUE	57,34	35,88	2 057,23	1 472,56	13 138,98	1 786,06	9 779,04	-6 632,52	21 601,35	22 815,24
ROANNE (42) - RN7 - SST 21 - RES LES FIGULINES	33,30	34,64	1 153,47	50,00	436,96	59,47	322,86	-218,98	1 803,78	0,00
ROANNE (42) - RN7 - SST 22 - LYCEE ALBERT THOMAS	931,50	36,78	34 260,60	4 628,08	41 293,92	5 613,31	30 734,00	-20 845,00	95 684,91	28 905,52
ROANNE (42) - RN7 - SST 23 - GENDARMERIE DE ROANNE	822,37	34,26	28 175,22	1 645,13	15 419,20	2 098,69	11 414,84	-7 741,99	51 011,09	0,00
ROANNE (42) - RN7 - SST 25 - RES LE MEDITERRANEE	221,97	34,64	7 688,02	230,86	2 021,99	275,16	1 494,01	-1 013,30	10 696,74	0,00
ROANNE (42) - RN7 - SST 26 - RES LE GOELAND	64,96	34,44	2 237,53	155,64	1 397,88	190,25	1 033,78	-701,15	4 313,93	0,00
ROANNE (42) - RN7 - SST 16 - LEADER PRICE INDEMNITES COMPENSATRICES DE LA PART NON AMORTIE DES OUVRAGES (21 ANNEES)							75 102,72		75 102,72	0,00
	<b>9 230,45</b>	<b>36,05</b>	<b>332 782,45</b>	<b>30 110,77</b>	<b>269 205,40</b>	<b>36 597,58</b>	<b>275 392,83</b>	<b>-135 844,36</b>	<b>808 244,67</b>	<b>675 648,75</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

## 2.4. CLIMATOLOGIE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

			Arrêt	Marche	DJ
D00E1ZN-01	5	CHAUFFAGE S/ST 1 - BAT A1	03/06/2019	07/10/2019	2 110,00
D00E1ZN-01	8	CHAUFFAGE S/ST 2 - BAT A2	03/06/2019	07/10/2019	1 670,40
D00E1ZN-01	11	CHAUFFAGE S/ST 3 - BAT A3	03/06/2019	07/10/2019	2 110,00
D00E1ZN-01	14	CHAUFFAGE S/ST 4 - BAT B10	03/06/2019	07/10/2019	2 110,00
D00E1ZN-01	18	CHAUFFAGE S/ST 5 - BAT B	03/06/2019	07/10/2019	2 110,00
D00E1ZN-01	21	CHAUFFAGE S/ST 6 - BAT C	03/06/2019	07/10/2019	2 110,00
D00E1ZN-01	24	CHAUFFAGE S/ST 7 - BAT D	03/06/2019	07/10/2019	2 110,00
D00E1ZN-01	27	CHAUFFAGE S/ST 8 - BAT A	03/06/2019	07/10/2019	2 110,00
D00E1ZN-01	30	CHAUFFAGE S/ST 9 - LOGEMENTS FONTQUEN	03/06/2019	07/10/2019	2 110,00
D00E1ZN-01	32	CHAUFFAGE S/ST 10 - ECOLE FONTQUENTIN	27/05/2019	07/10/2019	2 088,70
D00E1ZN-01	34	CHAUFFAGE S/ST 11 - GYMNASSE FONTQUENTIN	17/04/2019	08/11/2019	1 712,20
D00E1ZN-01	36	CHAUFFAGE S/ST 13 - MR AMBLERT	12/06/2019	04/10/2019	2 156,80
D00E1ZN-01	38	CHAUFFAGE S/ST 14 - CENTRE SOCIAL	27/05/2019	07/10/2019	2 088,70
D00E1ZN-01	42	CHAUFFAGE S/ST 16 - LEADER PRICE	27/05/2019		1 488,70
D00E1ZN-01	44	CHAUFFAGE S/ST 19 - SOROFI	12/06/2019	08/11/2019	2 001,60
D00E1ZN-01	52	CHAUFFAGE S/ST 17 - CENTRE M. LUTHER KIN	24/05/2019	06/11/2019	1 959,60
D00E1ZN-01	73	Chauffage SST22 cité scolaire A. Thomas		11/10/2019	582,00
D00E1ZN-01	76	Chauffage S/ST 23 - Gendarmerie Combe		07/08/2019	739,30
D00E1ZN-01	79	Chauffage S/ST 26 - LE GOELAND		10/09/2019	680,10
D00E1ZN-01	81	CHAUFFAGE S/ST 21 - RES LES FIGULINES		29/11/2019	216,40
D00E1ZN-01	83	Chauffage S/ST 25 RES LE MEDITERRANEE		26/11/2019	238,70
				Moyenne DJ	2 013,25

En moyenne le nombre de DJU représentatif (hors affaires résiliées ou nouvelles affaires) est de 2013 DJ (2085 DJU en 2018).

Nous obtenons un ratio moyen de 3,55 MWh/DJU (pour 7156 MWh représentatifs. 3,67 MWh/DJ en 2018).

roanne énergies

COMPTE-RENDU  
FINANCIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

## 1. COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE

ROANNE ENERGIE				
Compte de Résultat Analytique	2019	2018	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	332 782,45	347 975,35	-15 192,90	-4,4%
VENTES R2	400 359,50	327 673,40	72 686,10	22,2%
INDEMNITES COMPENSATRICES DERACCORDEMENT LEADER PRICE	75 102,72	0,00	75 102,72	0,0%
CUT OFF	19 480,04	-16 543,30	36 023,34	-217,8%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>827 724,71</b>	<b>659 105,45</b>	<b>168 619,26</b>	<b>25,58%</b>
FOD	0,00	1 581,00	-1 581,00	-100,0%
BOIS	247 846,68	178 488,12	69 358,56	38,9%
GAZ	84 456,71	158 885,55	-74 428,84	-46,8%
<b>Débours P1</b>	<b>332 303,39</b>	<b>338 954,67</b>	<b>-6 651,28</b>	<b>-0,02</b>
FRAIS DE PERSONNEL	74 550,74	83 255,43	-8 704,69	-10,5%
EAU & PDTS DE TRAITEMENTS EAU	7 126,78	6 844,78	282,00	4,1%
ELECTRICITE	31 061,36	26 583,29	4 478,07	16,8%
FOURNITURES	4 439,73	8 749,70	-4 309,97	-49,3%
SOUS-TRAITANCE	32 894,34	36 485,28	-3 590,94	-9,8%
IMPOTS ET TAXES	35 519,88	11 646,00	23 873,88	205,0%
REDEVANCE	25 680,00	24 000,00	1 680,00	7,0%
AUTRES FRAIS FIN. & SCES BANCAIRES	74 811,72	5 140,33	69 671,39	1355,4%
CONSEIL EXTERIEUR & FRAIS D'ACTES DIVERS	83,95	1 535,28	-1 451,33	-94,5%
COMMISSAIRES AUX COMPTES	7 783,97	9 129,34	-1 345,37	-14,7%
FRAIS DE GESTION/STRUCTURE	66 118,26	48 397,04	17 721,22	36,6%
CHARGES & OPERATIONS DIVERSES	606,00	64,56	541,44	838,7%
ASSURANCES	4 688,00	3 646,00	1 042,00	28,6%
PRCI	87 058,77	70 178,71	16 880,06	24,1%
COMMUNICATION EXTERNE	1 757,51	0,00	1 757,51	0,0%
<b>Débours P2</b>	<b>454 181,01</b>	<b>330 515,41</b>	<b>123 665,60</b>	<b>37,42%</b>
<b>Débours P3</b>	<b>30 604,80</b>	<b>210 789,77</b>	<b>-180 184,97</b>	<b>-85,48%</b>
<b>TOTAL DEBOURS</b>	<b>817 089,20</b>	<b>885 400,18</b>	<b>-68 310,98</b>	<b>-7,72%</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>10 635,51</b>	<b>-226 294,73</b>	<b>236 930,24</b>	<b>-104,70%</b>
IMPOT SUR LES SOCIETES	0,00			
<b>RESULTAT APRES IMPOT</b>	<b>10 635,51</b>	<b>-226 294,73</b>	<b>236 930,24</b>	<b>-104,70%</b>

Rappel cut off 2018 dont -9,5k€ dus à l'impact de l'avenant 2, en anticipé sur 2018. La renverse de +9,5k€ devait avoir lieu en 2019.

Réglé via la facturation sur l'exercice 2019.

### ► Contexte et objectifs :

- ✓ De nouvelles affaires signées, suite du déploiement commercial qui reste inachevé.
- ✓ Nous constatons une nette amélioration du résultat de la DSP (pour rappel, 2018 avait été marquée par une dépense anticipée en P3 pour la réfection du réseau de chaleur boulevard Jean-Baptiste Clément et le manque de développement).

## 2. DESCRIPTIONS DES POSTES ET ANALYSE DES ÉCARTS

## 2.1. ÉNERGIES PRIMAIRES

ROANNE ENERGIE		2019		2018	
ENERGIE PRIMAIRE		Quantité	Montant € HT	Quantité	Montant € HT
<b>GAZ</b>		<b>Mwh</b>	<b>€</b>	<b>Mwh</b>	<b>€</b>
	Janvier	318,35	14 501,38	566,04	27 577,95
	Février	219,12	10 188,14	484,34	21 747,42
	Mars	9,88	2 438,39	288,13	15 630,82
	Avril	11,25	2 207,77	6,45	7 604,05
	Mai	6,04	2 043,13	8,72	7 678,01
	Juin	142,31	5 860,99	57,41	9 255,27
	Juillet	188,88	6 926,45	196,87	13 919,13
	Août	238,78	8 261,19	189,50	14 080,07
	Septembre	13,83	2 451,16	19,06	8 187,29
	Octobre	3,49	2 188,24	24,67	8 470,45
	Novembre	398,86	14 256,49	411,93	19 122,78
	Décembre	405,52	14 301,21	164,98	8 674,65
	Cut Off		-486,75		-5 764,34
	Location compteurs GRDF		-681,08		2 702,00
		<b>1 956,30</b>	<b>84 456,71</b>	<b>2 418,09</b>	<b>158 885,55</b>
<b>BOIS</b>		<b>MWh</b>	<b>€</b>	<b>MWh</b>	<b>€</b>
	Janvier	2 028,04	46 320,32	1 000,42	27 951,85
	Février	1 286,48	29 987,90	1 123,99	31 831,26
	Mars	1 076,04	25 157,84	976,33	27 610,64
	Avril	994,31	23 266,88	0,00	14 782,64
	Mai	715,58	17 202,50	594,72	13 862,83
	Juin			129,78	3 035,55
	Juillet				
	Août				
	Septembre	361,79	8 552,67	295,41	6 880,05
	Octobre	805,71	19 087,34	891,58	20 800,44
	Novembre	1 289,89	29 680,37	768,99	17 748,20
	Décembre	1 663,16	38 285,99	1 681,41	38 672,32
	Cut Off		10 304,87		-24 687,66
		<b>10 221,00</b>	<b>247 846,68</b>	<b>7 462,61</b>	<b>178 488,12</b>

- ▶ 19,10 % de quantités de gaz (prix moyen 43,17 € HT/MWh)
- ▶ + 36,96 % de quantités de bois (prix moyen 24,24 € HT/MWh)

## 2.2. ÉLECTRICITÉ FORCE MOTRICE

ROANNE ENERGIE		2019		2018	
ELECTRICITE		Quantité	Montant	Quantité	Montant
		kWh	€ HT	kWh	€ HT
	Janvier	14 857	7 154,43	7 911	5 145,25
	Février	36 425	3 193,19	28 647	2 607,86
	Mars	22 717	2 840,83	26 828	2 598,46
	Avril	23 436	1 514,50	24 814	2 457,10
	Mai	15 413	1 277,38	18 647	2 112,40
	Juin	11 914	977,34	13 706	1 510,82
	Juillet	8 402	980,33	11 375	1 537,90
	Aôut	8 274	1 014,81	11 975	962,95
	Septembre	8 570	991,62	9 878	1 049,30
	Octobre	8 432	1 844,40	11 349	1 963,78
	Novembre	14 084	4 703,31	18 791	2 839,58
	Décembre	49 511	2 326,57	42 654	2 170,36
	cut off		2 242,65		-372,51
	<b>Total</b>	<b>222 035</b>	<b>31 061,4</b>	<b>226 575</b>	<b>26 583,3</b>

Nota : les quantités 2018 ont été corrigées. Il y avait erreur sur le CRTF en 2018.

## 2.3. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENTS

ROANNE ENERGIE	2019	2018
EAU & PDTS TRAITEMENTS	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)
ACHAT D'EAU	6 418,24	6 184,78
PRODUITS DE TRAITEMENTS	708,54	660,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 126,78</b>	<b>6 844,78</b>

## 2.4. FOURNITURES

ROANNE ENERGIE	2019	2018
FOURNITURES	Montant (€)	Montant (€)
ACHATS FOURN. & PETIT EQUIP. [ 606350 ]	1 231,12	1 081,17
ACHAT MAT. & PIECES DETACHEES [ 601000 ]	3 208,61	6 567,98
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS [606800]		803,54
ACHAT FOURNITURES ADMINISTR [606400]		297,01
<b>TOTAL</b>	<b>4 439,73</b>	<b>8 749,70</b>

2.5. SOUS-TRAITANCE

ROANNE ENERGIE	2019	2018
SOUS TRAITANCE	Montant (€)	Montant (€)
CONTRÔLES REGLEMENTAIRES	4 241,05	271,05
ENTRETIENS COMPTEURS	1 613,92	2 266,79
TRAITEMENT EAU	904,00	182,88
LOCATIONS ET ENTRETIEN	1 842,12	5 647,27
AUTRES	12 058,33	15 821,77
TELESURVEILLANCE	293,06	1 374,41
CENDRES	5 303,36	3 654,88
MULTISERVICES	3 233,01	4 731,99
RAMONAGE	2 600,00	2 900,00
APPARELS DE LEVAGE / PORTES	189,49	-
SECURITE/GARDIENNAGE	616,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>32 894,34</b>	<b>36 485,28</b>

2.6. IMPÔTS ET TAXES

IMPOTS & TAXES		
	2019	2018
Libellé	Montant (€ H.T)	Montant (€ H.T)
CAP Taxe Foncière	26 595,92	5 400,00
autres taxes (CFE, taxe aménagement)	6 598,96	6 246,00
CET + CVAE	2 325,00	0,00
<b>Sous-total TF Social 635120</b>	<b>35 519,88</b>	<b>11 646,00</b>
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>35 519,88</b>	<b>11 646,00</b>

2.7. MAIN D'ŒUVRE

ROANNE ENERGIE	2019		2018	
MAIN D'ŒUVRE	Heures	Montant (€ HT)	Heures	Montant (€ HT)
Janvier	286,18	15 201,88	252,75	13 350,26
Février				
Mars	128,78	6 840,79	147,01	7 765,07
Avril	108,05	5 739,62	138,40	7 310,29
Mai	102,36	5 437,36	92,63	4 892,72
Juin	163,06	8 661,75	0,00	0,00
Juillet	61,83	3 284,41	199,08	10 515,41
Août	128,39	6 820,08	173,66	9 172,72
Septembre	0,00	0,00	149,95	7 920,36
Octobre	294,83	15 661,37	142,69	7 536,89
Novembre	129,96	6 903,48	144,26	7 619,81
Décembre	0,00	0,00	135,78	7 171,90
<b>TOTAL</b>	<b>1 403,44</b>	<b>74 550,74</b>	<b>1 576,21</b>	<b>83 255,43</b>

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

## 2.8. REDEVANCE DUE À LA VILLE

ROANNE ENERGIE			2019	2018
	REDEVANCE	Base (€)	Actualisation coeff. R22	Montant (€)
R.O.D.P (art. 59)	4 000,00	1,070	4 280,00	4 272,32
FRAIS DE GESTION (Art.59)	20 000,00	1,070	21 400,00	21 361,60
<b>Redevance H.T due à la ville</b>			<b>25 680,00</b>	<b>25 633,92</b>
		ECART DE PROVISION	-186,00	
		EN COMPTABILITE	25 494,00	

# roanne énergies

## ANNEXES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

## ANNEXE 1 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS SUR APPELS

Code DI	Origine demande	Libellé complet Installation	Libellé court Installation	Numéro demande	Date Création Demande	Heure de création de la demande	Nom et prénom du contact	Titre de la demande	Message du client	Nom et prénom descripteur	Date heure début intervention	Date Heure fin intervention	Libellé Cause panne	Message à destination du client
D00E1ZN-14	Local	ROANNE - SST14 - CENTRE SOCIAL	SST14 - CENTRE SOCIAL	F20191053966	22/05/2019	08:33:13	SAUNIER ALAIN	arret	Je vous prie de prévoir l'arrêt du chauffage dans tous les bâtiments (GS fontquentin, CS Bourgogne) à partir du lundi 27 mai 2019.	TUFFIER PASCAL	23/05/19 13:34	23/05/19 13:48	Allumage / Arret	Fait
D00E1ZN-20	Local	ROANNE - SST 13 - LGT AMBIER	SST 13 - LGT AMBIER	F20191053967	22/05/2019	08:35:41	SAUNIER ALAIN	arret	Je vous prie de prévoir l'arrêt du chauffage dans tous les bâtiments (GS fontquentin, CS Bourgogne) à partir du lundi 27 mai 2019.	TUFFIER PASCAL	27/05/19 08:32	27/05/19 08:46	Allumage / Arret	Arrêt effectué
D00E1ZN-14	CTRA	ROANNE - SST14 - CENTRE SOCIAL	SST14 - CENTRE SOCIAL	F20191409097	01/10/2019	15:26:32	DECOUR /MUGUET Gaston/Stevee	Demande d'allumage du chauffage	demande d'allumage de chauffage dès ce lundi 7 octobre au centre social et école fontquentin	TUFFIER PASCAL	07/10/19 11:41	07/10/19 11:42	Allumage / Arret	
D00E1ZN-20	CTRA	ROANNE - SST 13 - LGT AMBIER	SST 13 - LGT AMBIER	F20191428362	04/10/2019	09:23:30	AMBLER Kevin	Demande d'allumage du chauffage	DEMANDE D'ALLUMAGE DU CHAUFFAGE	TUFFIER PASCAL	04/10/19 11:27	04/10/19 11:50	Allumage / Arret	
D00E1ZN-01	CTRA	ROANNE - CHAUFFERIE ROANNE NRJ	CHAUFFERIE ROANNE NRJ	F20191477750	12/10/2019	15:27:15	CADRE D ASTREINTE VILLE ROAN	Panne générale ECS Chauffage	PLUS DE CHAUFFAGE PLUS D EAU CHAUDE	BOULLIER CHRISTOPHE	12/10/19 15:36	12/10/19 15:53	Reglage-Regulation	Vanne 2 voie primaire fermer. Passer en manuel
D00E1ZN-20	CTRA	ROANNE - SST 13 - LGT AMBIER	SST 13 - LGT AMBIER	F20191503586	17/10/2019	21:06:46	AMBLER Kevin	Pas de chauffage	PAS DE CHAUFFAGE - NE SAIT PAS DEPUIS QUAND	TUFFIER PASCAL	18/10/19 09:42	18/10/19 10:06	Dysfonctionnement électrique	V2v fermé reset IQ trend
D00E1ZN-15	CTRA	ROANNE - SST20 - GYMNASSE BD BELGIQUE	SST20 - GYMNASSE BD BELGIQUE	F20191569527	30/10/2019	09:53:46	DECOUR /MUGUET Gaston/Stevee	Demande d'allumage du chauffage	Bonjour, Je vous prie de prévoir la mise en route du chauffage pour les gymnases : Gymnase Fontquentin : D00E1ZN-13 ( code d resilié dans notre base informatique ) Gymnase Bd de Belgique : D00E1ZN-15 Cordialement,	TUFFIER PASCAL	08/11/19 08:48	08/11/19 08:56	Allumage / Arret	Mise en service

**ANNEXE 2 : CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES**

roanne énergies			Année 2019	
Prestation	Prestataire	Périodicité		
Contrôles périodiques règlementaires				
Mesure de bruit	APAVE	Annuel	Prevu le	semaine 8
			Réalisé le	20/02/2019
Contrôle centrale de détection gaz	OLDHAM	Annuel	Prevu le	semaine 9
			Réalisé le	26 février 2019
Contrôle centrale de détection incendie + Détection automatique incendie biomasse	SIEMENS	Annuel	Prevu le	semaine 19
			Réalisé le	07/05/2019
Contrôle étanchéité ligne gaz	DALKIA	Annuel	Prevu le	semaine 12
			Réalisé le	22/03/2019
Vérification compteurs thermiques ST/Station	DIEHL	Lors de la VCI		
Vérification compteurs thermiques Chaufferie	DIEHL	Lors de la VCI		
Mesures VLE Chaufferie Gaz	APAVE	biennal	Prevu le	
			Réalisé le	
Mesures VLE Chaufferie Biomasse	APAVE	biennal	Prevu le	
			Réalisé le	
Mesures Efficacité Energétique	APAVE	biennal	Prevu le	
			Réalisé le	01/12/2018
Analyses de combustion	DALKIA	trimestrielle	Prevu le	semaine 12
			Réalisé le	01/03/2019
Vérification éclairage de sécurité	CHUBB	Annuel	Prevu le	sept.-19
			Réalisé le	03/09/2019
Vérification extincteurs	CHUBB	Annuel	Prevu le	sept.-19
			Réalisé le	03/09/2019
Vérification convoyage biomasse	APAVE	Semestriel	Prevu le	
			Réalisé le	
Vérification Chariot élévateur	APAVE	Semestriel	Prevu le	avr.-19
			Réalisé le	17/04/2019
Contrôle disconnecteurs	AQUAGED	Annuel	Prevu le	nov.-19
			Réalisé le	13/11/2019
Contrôle installation électrique	APAVE	Annuel	Prevu le	juin-19
			Réalisé le	13/06/2019

roanne énergies			Année 2019	
Prestation	Prestataire	Périodicité		
<b>Contrôles périodiques non règlementaires</b>				
CTRL d'accès, maintenance des installations de courant faible	dalkia	Annuel	Prevu le	2020
			Réalisé le	
Dératisation	AVIPUR	Si Besoin	Prevu le	
			Réalisé le	31/10/2018
Maintenance GTC	DALKIA	Annuel	Prevu le	
			Réalisé le	
Visite de contrôle étanchéité terrasse	DALKIA	Annuel	Prevu le	août 2019
			Réalisé le	30/08/2019
Analyses d'eau réseau	ODYSSEE	Trimestrielles	Prevu le	semaine 11
			Réalisé le	mars-19
Entretien espace vert	TARVEL	En saison	Prevu le	semaine 20
			Réalisé le	14/10/2019

Les rapports vous sont fournis sur la clé USB jointe au dossier.

### ANNEXE 3 : LIASSE FISCALE

Nous vous invitons à vous reporter au document fournis ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ROANNE ENERGIES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>0039 RUE JEAN MOULIN 42333 ROANNE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 2 1 2 9 3 6 9 3 0 0 0 1 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 586 042	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW	142 472	
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	4 728 514		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	286 969	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 588 919	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	1 875 888		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	6 604 402	IA	6 604 402
042 214201873 20201112 12NOV20B DE		Renvois : (I) dont group au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP			(3) Part à plus d'un an	CR
Clausule de réserve préfet immobilisations de propriété : Affichage : 19/11/2020		Stocks :			Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ROANNE ENERGIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 37 000.....)	DA 37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u> )	DC
	Réserve légale (3)	DD 3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u> )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u> )	DG
	Report à nouveau	DH -160 085
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI -64 276
	Subventions d'investissement	DJ 2 462 414
	Provisions réglementées *	DK
	<b>TOTAL (I)</b>	DL 2 278 753
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	<b>TOTAL (II)</b>	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 77 709
	Provisions pour charges	DQ 160 873
	<b>TOTAL (III)</b>	DR 238 582
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u> )	DV 3 171 218
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 287
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 202 250
	Dettes fiscales et sociales	DY 38 796
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 640 094
Autres dettes	EA 34 422	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
<b>TOTAL (IV)</b>	EC 4 087 067	
Écarts de conversion passif*	(V) ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 6 604 402	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 4 086 780	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

Désignation de l'entreprise : <u>ROANNE ENERGIES</u>		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	688 519	FH		FI	688 519	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	688 519	FK		FL	688 519	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	688 519
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	345 710	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	245 169	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 520	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	77 709	
Autres charges (12)					GE	25 494		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	729 602	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	-41 083	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	139 277	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	139 277	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	87 059	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	74 805	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	161 864	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-22 587	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	-63 670	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042214201873-20201112-12NOVN20B-DE

ACUSE DE RÉCEPTION

Réception des listes n° 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Désignation de l'entreprise <b>ROANNE ENERGIES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	3	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	609	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	609	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-606	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	827 798	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	892 075	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	-64 276	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	74 805	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
ARRONDI TVA	1	3		
PENALITE SUR LA TAXE AMENAGEMENT	608			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur				
<b>042-214201073-20201112-12NOVN20B-DE</b>				
Accusé certifié exécutoire				
Réception par le préfet : 19/11/2020				
Affichage : 19/11/2020				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ROANNE ENERGIES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	4 195 102	KT		KU	390 940		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX			
	Matériel de transport*					KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	120 547	LI		LJ	21 924			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	<b>TOTAL III</b>				LN	4 315 650	LO		LP	412 864			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
	<b>TOTAL IV</b>				LQ		LR		LS				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	4 315 650	ØH		ØJ	412 864				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	4 586 042	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	142 472	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
<b>TOTAL III</b>				IY		NG	4 728 514	NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK		2H		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK	4 728 514	ØL		ØM			

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIES
Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ROANNE ENERGIES** Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>	QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO				NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 19/11/2020 Affichage : 19/11/2020

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ROANNE ENERGIES</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	77 709	4C	4D	77 709	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	73 814	5W	87 059	5X	5Y	160 873
	<b>TOTAL II</b>	5Z	73 814	TV	164 768	TW	TX	238 582
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	73 814	UB	164 768	UC	UD	238 582
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	77 709	UF				
	- financières	UG	87 059	UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	286 969		286 969					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	203 981		203 981				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 384 938		1 384 938				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	0		0						
Charges constatées d'avance		VS									
<b>TOTAUX</b>			VT	1 875 888	VU	1 875 888	VV				
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 907 369		1 907 369						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	202 250		202 250						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	37 796		37 796					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 000		1 000					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	640 094		640 094						
Groupe et associés (2)		VI	1 263 850		1 263 850						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	34 422		34 422						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	4 086 780	VZ	4 086 780					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
					WB	0	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				I8		
	{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				WN		
				WO			
				XR			
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
<b>TOTAL I</b>					WR		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				WV		
	{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs				WH		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WP		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WW		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				XB		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A) )				I6		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				WZ		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZA	
	Majoration d'amortissement*					ZB	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	YG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD			
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	0		
042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	64 276		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ  
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ROANNE ENERGIES

N° SIRET : 82129369300015

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8  
0008 Rue Courtois  
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant \*

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	0
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	64 276
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	64 276
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		64 276
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		64 276

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ROANNE ENERGIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS**  
**ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME**  
**COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis**  
**2020**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ROANNE ENERGIES  
 Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8  
 0008 Rue Courtois  
 93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

<b>I - SUIVI DES DÉFICITS *</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	248 112
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	248 112
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	64 276
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>H9</b>	<b>312 388</b>

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

<b>II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME</b>							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N	0		(2) 0 (3) 0		0	0	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)				
	N - 2		(2) (3)				
	N - 3		(2) (3)				
	N - 4		(2) (3)				
	N - 5		(2) (3)				
	N - 6		(2) (3)				
	N - 7		(2) (3)				
	N - 8		(2) (3)				
	N - 9		(2) (3)				
	N - 10		(2) (3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme affectées aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

Réception par le préfet : 19/11/2020  
 Affichage : 19/11/2020

**1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION**

Désignation de l'entreprise <b>ROANNE ENERGIES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	66 210	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB					
						— Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-226 295		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF						
				Report à nouveau	ZG				-160 085			
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH				-160 085			
<b>TOTAL I</b>										<b>0F</b>	-160 085	<b>TOTAL II</b>
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	46 666
	— Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8			XQ		217		
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	76 439
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	73 986
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	— Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST		47 861		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	245 169
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	3 325
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS			9Z		32 195		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	35 520
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	44 509
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	86 589
DIVERS	— Montant brut des salaires *										0B	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,13 %
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-64 276	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	55208131766522					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ROANNE ENERGIES

N° SIRET : 82129369300015

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieures : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-64 276	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-64 276	

(1) Pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIESNéant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						
	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		(A)	(B)			(C)
	042-20201142-13 NCVIN265-DE			(ventilation par taux)			
	Accusé certifié exécutoire						

\* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Affichage : 19/11/2020



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ROANNE ENERGIESNéant  \*Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % **1** ou 12,8 % **2** .

0

**1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés**2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) **1** \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) **1** \*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine <b>1</b>	Moins-values à 12,8 % <b>2</b>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % <b>3</b>	Solde des moins-values à 12,8 % <b>4</b>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine <b>1</b>	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <b>6</b>	Solde des moins-values à reporter col <b>7</b> = <b>2</b> + <b>3</b> + <b>4</b> - <b>5</b> - <b>6</b> <b>7</b>
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % <b>2</b>	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> ) <b>3</b>	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) <b>4</b>	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> <b>5</b>		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>ROANNE ENERGIES</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Désignation de l'entreprise : **ROANNE ENERGIES**Néant \*Exercice ouvert le : .....01/01/2019..... et clos le : .....31/12/2019..... Durée en nombre de mois **DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	688 519
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>688 519</b>
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>0</b>
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	345 710
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	244 953
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	216
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	25 494
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>616 373</b>
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG 72 146</b>

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)

SA

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE****Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.**

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	GY	
Période de référence		
042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE		
Date de cession	HR	
04/11/2020		

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2<sup>e</sup> Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des spécificités de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

3<sup>e</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

4<sup>e</sup> Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 8 2 1 2 9 3 6 9 3 0 0 0 1 5
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ROANNE ENERGIES
ADRESSE (voie) 0039 RUE JEAN MOULIN
CODE POSTAL 42333 VILLE ROANNE

Number of associates and shares table with fields P1, P2, P3, P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination DALKIA
N° SIREN 456500537 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Adresse : N° 37 Voie AV MAL DE LATRE DE TASSIGNY
Code Postal 59350 Commune SAINT ANDRE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Accusé de réception M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2020
Affichage : 19/11/2020

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

## SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

ROANNE ENERGIES

31/12/2019

Adresse

0039 RUE JEAN MOULIN

42333 ROANNE

Numéro SIRET

82129369300015

### I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	0
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
<b>Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = a - i (si j &lt; 150 000 € indiquer 0)</b>	j	0

### II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

## REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

## Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

ROANNE ENERGIES

31/12/2019

Adresse

0039 RUE JEAN MOULIN

42333 ROANNE

Numéro SIRET

82129369300015

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = b1 x 5%		c1	
<b>STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = a1 + b1 - c1</b>		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x (f1 + g1 + e1)		h1	
<b>PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = h1 - e1 (3)</b>		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
<b>INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = i1 - j1 (4)</b>		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
<b>STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = d1 - j1 - k1 + l1</b>		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET

8 2 1 2 9 3 6 9 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ROANNE ENERGIES

ADRESSE (voie)

0039 RUE JEAN MOULIN

CODE POSTAL

42333

VILLE

ROANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-2142018 Code Postal 42000 N° 12 N° DVN20B-DE Commune  Pays 

Accusé certifié exécutoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020







Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	<b>ROANNE ENERGIES</b> <b>0039 RUE JEAN MOULIN</b>  <b>42333 ROANNE</b> <b>821293693</b>	31/12/2019
-----------------------------	--	------------

<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>042-214201873-20201112-12NOVN20B-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 19/11/2020</p> <p>Affichage : 19/11/2020</p>									

**ANNEXE 4 : DECLARATION SNCU**

Au moment de la rédaction de ce compte rendu, la déclaration SNCU n'a pas encore été réalisée. Elle pourra être communiquée ultérieurement.

Suite à l'évolution de la règle de calcul, il n'est plus possible de produire de déclaration temporaire.

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°21

### CADRE DE VIE

**- Syndicat Intercommunal  
d'Energies du département  
de la Loire - Territoire  
d'Energie (SIEL - TE)  
- Rapport d'activité  
- Année 2019  
- Examen**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Mme Catherine BRUN, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'une structure intercommunale adresse aux collectivités membres un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – Territoire d'Energie (SIEL-TE) a adressé son rapport d'activité 2019 à la Ville de Roanne, membre de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le SIEL-TE est un établissement public qui regroupe 323 communes de la Loire, 24 structures intercommunales et le Conseil Départemental. Ces collectivités et établissements publics confient au SIEL-TE la gestion des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux. Parallèlement, le SIEL-TE conduit pour ses membres des projets de dissimulation des réseaux d'électrification, d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.

Le SIEL-TE réalise également en partenariat avec le Conseil Départemental et les Intercommunalités un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.

Le patrimoine du SIEL-TE (année 2019), c'est :

- \* 6 916 km de lignes Moyenne Tension (MT) ;
- \* 9 869 km de lignes Basse Tension (BT) ;
- \* 9 841 transformateurs HTA/MT/BT ;
- \* 439 084 compteurs de consommation électrique ;
- \* 1 530 km de réseau gaz moyenne pression (y compris postes, branchements).

Le personnel du syndicat est constitué de 113 agents au 31 décembre 2019.

### **Bilan Financier 2019 du Budget Général**

Le Compte Administratif 2019 affiche un résultat net (investissement + fonctionnement) de 25,2 M€.

Le budget global du syndicat est de 102,8 M€ (intégrant le Budget Général et les Budgets Annexes : installations énergétiques, très haut débit et achat groupé d'énergies) dont 33,5 M€ de fonctionnement (intégrant l'ensemble des consommations des groupements d'achat d'énergie) et 69,3 M€ d'investissement.

### **Les principaux évènements en 2019**

**Contrôle des concessions électriques ENEDIS et gaz GRDF :** le SIEL-TE poursuit sa mission de contrôle. Notamment le SIEL-TE est intervenu 235 fois pour des contrôles spécifiques à la demande des usagers.

Le SIEL-TE collecte également auprès d'ENDIS et GRDF les redevances de fonctionnement et d'investissement.

**Très Haut Débit** : le réseau d'initiative publique THD42 déploie la fibre optique à l'ensemble des foyers du département de la Loire à l'exclusion des 49 communes situées dans le périmètre des zones de Roanne et de Saint-Etienne qui sont gérées par l'opérateur Orange : soit 10 500 km de fibre optique pour 172 000 locaux (particuliers, entreprises ...) d'ici 2020. 32 000 foyers raccordés au total à la fin décembre.

Sur l'année, ce sont 21,9 M€ engagés en études et travaux, 53 zones finalisées et ouvertes aux abonnements.

**Transition énergétique** : Le Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) est une compétence optionnelle du SIEL-TE. Son objectif est de conseiller les collectivités adhérentes en matière de gestion de l'énergie et de les accompagner dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments communaux tout en maîtrisant les consommations d'énergie.

242 collectivités sont engagées avec le SIEL-TE pour l'efficacité énergétique.

284 collectivités participent au groupement d'achat de gaz et d'électricité.

136 bâtiments publics bénéficient d'une télégestion installée par le SIEL-TE afin de piloter le chauffage, la ventilation et l'éclairage à distance.

Le programme Révolution permet de participer aux financements des travaux d'économies d'énergie programmés par les collectivités. En 2019, 63 candidatures ont été retenues pour l'appel à projet représentant un montant d'aide global de 400 300 €.

**Travaux d'électrification et dissimulation de réseaux** : le SIEL-TE a réalisé 13,7 M€ de travaux pour le compte des collectivités de la Loire, dont 53 km d'anciens réseaux aériens remplacés ou dissimulé, 21 km de lignes BT neuves et 6km de lignes HTA neuves.

Un total de 98 bornes de recharge électrique est installé dans le département. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la recharge est facturée aux usagers au tarif de 1,8 € T.T.C./heure.

**Eclairage public** : 308 collectivités (communes, communautés, département) ont confié leur éclairage public au SIEL-TE en 2019. Cela concerne les voiries, les espaces publics, la mise en lumière et l'éclairage des terrains de sports. Des travaux de modernisation de l'éclairage public ont été réalisés pour un montant de 8,7 M€.

**Chaufferies Bois** : 5 nouvelles chaufferies pour un total de 60 installations.

**Solaire Photovoltaïque** : Le SIEL-TE compte 102 générateurs photovoltaïques dont 4 créés en 2019.

**Pour la Ville de Roanne, il faut noter les actions en cours :**

- Gestion des chaufferies bois des sites de l'Arsenal (délibération n° 18 du Conseil Municipal du 25 juin 2012) et du Groupe Scolaire de Mâtel (délibération n° 41 du Conseil Municipal du 14 février 2011) ;
- Le suivi du recouvrement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.F.E.) (délibération n° 13 du Conseil Municipal du 20 décembre 2011).

Conformément à l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif du syndicat est joint à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du rapport annuel 2019 relatif à l'activité du SIEL-TE et de son annexe financière.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel relatif à l'activité du SIEL-TEL et de son annexe financière. La présentation du rapport a donné lieu à différents échanges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la  
Restauration Collective

**Catherine BRUN**





# territoire d'énergie

LOIRE - SIEL



# Rapport d'activité 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

te42.fr



# ÉDITORIAL

## DES RÉSEAUX ESSENTIELS

La pandémie que nous avons connue a marqué à jamais notre pays et le monde entier. Cette crise sanitaire nous a démontré que les compétences de notre syndicat sont indispensables pour la continuité des services publics, de l'économie et la vie quotidienne de nos concitoyens.

Il est des secteurs essentiels à la nation. Les réseaux d'énergies et la fibre optique en sont. Et je tiens à saluer les femmes et les hommes qui ont poursuivi leur action de terrain au service de tous !

Avec le programme THD42 et le déploiement massif de la fibre optique, notre département avait sans doute un avantage prépondérant pour la réussite du télétravail notamment.

Plus globalement, le développement, la maintenance active de ces réseaux constituent des enjeux majeurs. C'est pourquoi le SIEL-Territoire d'énergie Loire s'engage depuis son origine pour la qualité du service public de distribution d'énergie.

**Bernard LAGET**

Maire de Châteauneuf

Président du SIEL-Territoire d'énergie Loire

C'est pourquoi le SIEL-TE conduit un contrôle exigeant auprès des délégataires auxquels il a confié la mission de faire vivre ses infrastructures.

C'est pourquoi le SIEL-TE s'engage en faveur des énergies renouvelables, des boucles locales énergétiques, qui permettent aux territoires de renforcer leur indépendance tout en favorisant les solidarités locales.

Nous allons poursuivre notre dynamique forte d'investissement dans la Loire afin de soutenir les entreprises durement touchées par la crise sanitaire.

Néanmoins, suite à la lecture de ce rapport d'activité 2019, il est certain que nous avons aussi à tirer les leçons des événements récents et ainsi renforcer la qualité de nos actions et nous préparer pour affronter dans les meilleures conditions d'autres crises à venir. Le SIEL-TE sera engagé et proactif pour y contribuer aux côtés de l'ensemble des pouvoirs publics.



# SOMMAIRE

- P.3 ÉNERGIE, NUMÉRIQUE... LES COLLECTIVITÉS AGISSENT AVEC LE SIEL-TE
- P.4 GARANTIR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIES
- P.5 L'EXPERTISE «RÉSEAUX» AU SERVICE DU TERRITOIRE
- P.6 PLEINS FEUX SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- P.7 LA LOIRE DÉPARTEMENT 100% FIBRÉ
- P.8 AIDER LES COLLECTIVITÉS À RÉDUIRE LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE...
- P.9 ET INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- P.10 VENEZ RECHARGER VOS BATTERIES DANS LA LOIRE
- P.10 GÉRER LES DONNÉES TERRITORIALES
- P.11 À L'ÉCOUTE DES ÉLUS ET DES USAGERS
- P.12 L'ANNÉE 2019 EN IMAGES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# ÉNERGIE, NUMÉRIQUE... LES COLLECTIVITÉS AGISSENT AVEC LE SIEL-TE

## NOUVEAUX STATUTS

La dernière modification des statuts du Syndicat datait du 5 février 2016.

La loi Notre du 7 août 2015 a affirmé le rôle des EPCI, ce qui implique pour le SIEL-TE de s'adapter aux besoins et au fonctionnement des intercommunalités. Ces territoires ont aussi exprimé leur volonté d'être associés pleinement à la gouvernance du SIEL-TE.

Dans ce contexte, une évolution des statuts est apparue nécessaire. Et une enquête sur la gouvernance du Syndicat a été lancée.

Les contributions ont confirmé la nécessité de maintenir un rôle prépondérant des communes au sein de la gouvernance, tout en trouvant un équilibre avec les EPCI.

Aussi les nouveaux statuts 2019 ont intégré une représentation de droit, au Bureau, des EPCI à fiscalité propre.

La conférence des Présidents ainsi que les commissions géographiques, deux instances consultatives, ont également été officialisées.

## 13 SYNDICATS D'ÉNERGIE MOBILISÉS EN RÉGION

Les 13 syndicats d'énergie de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont regroupés au sein de l'association TEARA.

Plusieurs réunions des présidents se sont déroulées sur l'année.

Vendredi 20 septembre à Saint-Julien-Chapteuil, les 13 présidents ont invité Laurent Wauquiez le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à une matinée d'échange visant au renforcement de leurs collaborations. Les débats ont pu porter sur les réseaux de distribution

d'énergies et leur capacité à accueillir les nouvelles productions locales, le développement de l'hydrogène issu d'énergies renouvelables, la mobilité électrique et les actions de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics.

Une convention de partenariat a scellé les fondements de cette collaboration.

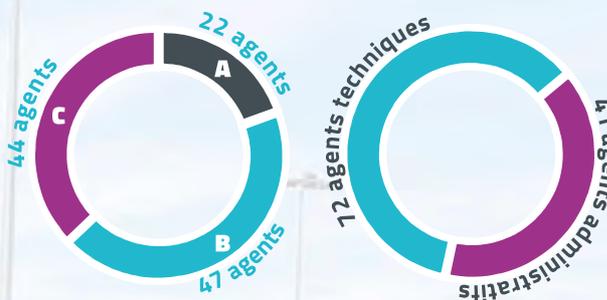


Table ronde sur le biogaz lors du comité syndical de juin 2020

## 113 AGENTS À VOTRE SERVICE

Au 31 décembre 2019, le SIEL-TE comptait 113 agents.

Cela représente 13 agents en plus par rapport à l'exercice 2018, notamment liés au programme fibre THD42.



Les agents ont pu suivre 642 jours de formation sur l'année. Le télétravail a été expérimenté auprès d'agents volontaires à raison d'un jour par semaine maximum.

## LE BUDGET 2019 DU SIEL-TE EN BREF

**103 000 000 €** <sup>(1)</sup> **BUDGET PRINCIPAL**

Fonctionnement <sup>(2)</sup>

**33 525 000 €** ]32%

Investissement

**69 310 000 €** ]68%

**Dépenses : 49 114 520 €**

**Recettes : 62 368 630 €**

**BUDGET ANNEXE  
INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES**

**Dépenses : 4 040 500 €**

**Recettes : 4 754 660 €**

**BUDGET ANNEXE THD**

**Dépenses : 4 1 050 360 €**

**Recettes : 52 262 680 €**

**BUDGET ANNEXE GROUPEMENT**

**ACHAT ÉNERGIES**

**Dépenses : 8 627 855 €**

**Recettes : 8 660 251 €**

<sup>(1)</sup> intégrant le budget général et les budgets annexes (énergie, très haut débit et achat

groupé d'énergies) - Ministère de l'Intérieur

<sup>(2)</sup> intégrant l'ensemble des consommations

042-214201873-20201112-12NOV21-DE

des groupements d'achat d'énergies.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage le 19/11/2020 et en détail sur la fiche finances annexée à ce rapport d'activité

# GARANTIR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIES

Depuis sa création en 1950, le SIEL-Territoire d'Énergie assure le contrôle des concessions électriques et gazières de la Loire.

Les communes ont transféré au SIEL-TE la propriété des réseaux électriques et des canalisations de gaz\* de la Loire.

Ces deux réseaux sont respectivement exploités par Enedis (filiale de EDF chargée de la distribution) et de GRDF (filiale de Engie).

En tant que concessionnaires, Enedis et GRDF doivent entretenir le réseau, assurer son renouvellement et offrir une énergie de qualité à tous les habitants de la Loire. Le SIEL-TE et Enedis se partagent également différents types de travaux sur le territoire. Le SIEL-TE veille à ce que les concessionnaires respectent leurs engagements signés dans un cahier des charges. Les agents du service assurent le suivi technique et la gestion comptable de l'ensemble de ce patrimoine.

Enfin, ils collectent les redevances qui sont notamment utilisées pour financer les travaux engagés par le SIEL-TE sur les réseaux.

Le contrôle s'exerce également auprès des délégataires de chaufferies collectives au bois en délégation de service public ainsi que pour le réseau de fibre optique THD42.

\*Hors Saint-Etienne Métropole

## 235 INTERVENTIONS AU SERVICE DES USAGERS (+53%)

Sur demande de communes, de particuliers ou d'entreprises, le SIEL-TE assure la résolution de différents problèmes en traitant avec Enedis et GRDF les sujets suivants :

DÉPLACEMENTS D'OUVRAGES (poteaux, transformateurs)  
QUALITÉ DE L'ÉNERGIE (coupures, chutes de tension...)  
SÉCURITÉ / VÉTUSTÉ  
FACTURATION / RELÈVE  
DISTRIBUTION DE GAZ (desserte)

## VERS UN NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION AVEC ENEDIS

Le cahier des charges de concession qui lie le SIEL-TE et Enedis arrive à échéance en 2023. Dès 2017, un modèle national de contrat a été adopté via la FNCCR. Ce cahier des charges peut toutefois bénéficier d'adaptations locales. C'est pourquoi le SIEL-TE a engagé des négociations en 2018. Celles-ci portent notamment sur des engagements de travaux pour la qualité du réseau public. Un état d'avancement a été présenté lors du Comité du 28 juin 2019, mettant en avant des points de blocage majeurs.

L'été 2019 a fait l'objet d'échanges infructueux avec Enedis conduisant à la suspension des négociations en septembre.

A la demande du SIEL-TE, celles-ci ont été relancées avec le Directeur Régional d'Enedis le 12 décembre. Lors de cette séance, le SIEL-TE a remis au concessionnaire une proposition de cahier des charges, avec ses annexes et conventions associées.

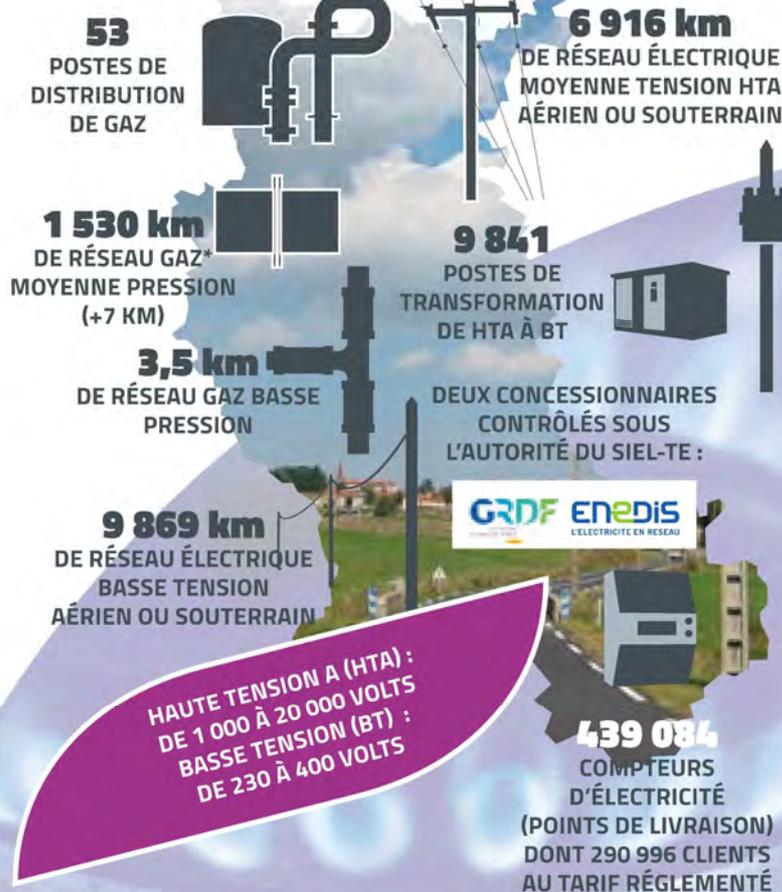
L'analyse du positionnement d'Enedis, communiqué le 23 décembre, a révélé un écart trop important pour justifier la poursuite des échanges et envisager une éventuelle validation lors du Comité de février 2020.

## LINKY

Le déploiement du compteur linky par Enedis suscite de nombreuses interrogations de la part d'usagers et d'élus. Le SIEL-TE a pu intervenir à plusieurs reprises lors de réunions locales organisées par des communes afin d'apporter des éléments d'information indépendants.



## LE PATRIMOINE DU SIEL-TE DANS LA LOIRE EN 2019



## REDEVANCES DE CONCESSION :

**3 408 991 € POUR 2019**

LE SIEL-TE COLLECTE AUPRÈS D'ENEDIS ET DE GRDF LES REDEVANCES POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ.

La redevance R1, dite de fonctionnement, vise à financer les dépenses annuelles supportées par le SIEL-TE pour l'accomplissement de sa mission de contrôle (électricité + gaz). Elle a connu une baisse de 2,2 % par rapport à 2018.

La redevance R2, dite d'investissement, est perçue sur les travaux de l'année n - 2, réalisés par le SIEL-TE et les collectivités, sur les réseaux concédés, en dehors des programmes aidés par le FACE ou sur les installations d'éclairage public.

Accueil : 04 77 44 44 44

# L'EXPERTISE « RÉSEAUX » AU SERVICE DU TERRITOIRE

**Le SIEL-Territoire d'énergie coordonne les opérations d'électrification et les enfouissements de réseaux pour le compte des collectivités de la Loire.**

Il prend en charge l'alimentation électrique des bâtiments (publics ou lotissements, zones artisanales...) et tous les raccordements de bâtiments privés en zone rurale.

Le syndicat réalise la dissimulation des réseaux aériens sur tout le département. Ces chantiers sont aussi l'occasion d'enfourner simultanément des réseaux de télécommunication et d'éclairage public. Ils améliorent le paysage et sécurisent la distribution.

Cette compétence liée à la gestion des réseaux électriques est obligatoire pour tous les adhérents du syndicat.

Le SIEL-TE accompagne aussi les communes dans l'étude des réseaux liés aux opérations d'urbanisme avec la compétence optionnelle EPAT.

## TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION ENGAGÉS

	2018	2019	Évolution
Dossiers	567	558	-1.6 %
Montant global	13.7M€	14.7M€	+7.3 %

## LES CHANTIERS D'ÉLECTRIFICATION EN 2019 (TTC)



### 21%

**DISSIMULATIONS**  
des lignes aériennes par enfouissement.  
68 dossiers = 4,2 M€



### 48%

**RENFORCEMENTS**  
de réseaux en zone rurale.  
160 dossiers = 5,9 M€



### 31%

**EXTENSIONS**  
du réseau électrique pour l'alimentation de biens communaux, de lotissements, de zones d'activités ou de biens privés en zone rurale.

99 dossiers = 1,7 M€

## COUP DE GOMME À SAINT-CYPRIEN

Le SIEL-TE a procédé à l'effacement de 1 000 mètres de câbles électriques aériens et de 29 poteaux à proximité du centre-bourg.

Les réseaux téléphoniques et de fibre optique ont aussi été dissimulés en souterrain.

De plus, l'ancien éclairage a pu être remplacé par 22 luminaires à leds de 48W soit trois fois moins qu'auparavant.

## 53 KM DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES MODERNISÉS

Le SIEL-TE assure la dissimulation des réseaux lors d'opérations de renforcement, de modernisation mais aussi d'extension du réseau. Pour les lignes HTA de 20 000 Volts, le passage en souterrain est systématique. Pour les lignes Basse Tension 230/400 Volts, l'enfouissement est priorisé avec les communes sur les zones urbanisées, boisées ou avec un intérêt paysager identifié.

**6 km de nouvelles lignes HTA et 21 km de lignes basse tension neuves ont été réalisées en souterrain sur l'année. 15 postes de transformation ont également été enfouis.**

**Au total le SIEL-TE a créé ou modernisé 53 km de réseaux électriques.**

**Le montant moyen des opérations s'est élevé à 26 350 € TTC**



Dissimulation des réseaux à Nandax

## ENFOUISSEMENT DES LIGNES TÉLÉCOM

Les dissimulations du réseau téléphonique sont systématiques lorsque le SIEL-TE procède à celle du réseau électrique présent sur les mêmes poteaux. En 2019, le SIEL-TE a ainsi consacré 2 millions d'euros (-9%) pour enfouir les lignes de télécommunication réparti en 107 opérations (60% dissimulations, 40% extensions).

## ELECTRICITÉ/FIBRE TOUT PRÉVOIR POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Les raccordements au réseau électrique comprennent le branchement et éventuellement une extension ou un renforcement du réseau. Les communes rurales adressent directement au SIEL-TE les autorisations d'urbanisme pour avis technique et financier sur la desserte en électricité des parcelles.

**En 2019, le SIEL-TE y a ajouté l'analyse du réseau fibre optique : une première en France.**

**Le SIEL-TE a rendu 1 937 avis (+6% en raison de l'analyse fibre pour les communes urbaines).** Suite à ces analyses, le SIEL-TE a engagé 190 opérations d'extensions électriques, 175 extensions de génie civil télécom et 703 adductions pour la fibre.

Un forfait de raccordement à la fibre de 1200 € est demandé aux particuliers pour les nouvelles constructions depuis le 01/01/19.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# PLEINS FEUX SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

## LA LUMIÈRE POUR 308 COLLECTIVITÉS

L'éclairage public est une compétence «à la carte» proposée par le SIEL-TE aux collectivités de la Loire. Le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les travaux neufs d'éclairage public dans le cadre d'une compétence optionnelle globale, comportant les travaux et la maintenance, déléguée par la collectivité adhérente.

Pour des communes urbaines notamment, le SIEL-TE peut n'assurer que les travaux neufs ; l'exploitation et la maintenance sont alors réalisées en régie.

308 collectivités (communes, communautés, département) ont confié leur éclairage public au SIEL-TE en 2019. Cela concerne les voiries, les espaces publics, la mise en lumière et l'éclairage des terrains de sports.

Des solutions optimales tant pour les travaux neufs, le renouvellement des équipements, que pour la maintenance préventive des installations, sont mises en œuvre. **Ces actions sur l'éclairage public permettent d'améliorer la qualité d'éclaircement, la sécurité, la préservation de l'environnement et de réaliser d'importantes économies financières.**

Dans ce cadre, le SIEL-TE propose des solutions efficaces :

- LEDS
- DÉTECTION DES PERSONNES ET DES VÉHICULES
- RÉDUCTION DE PUISSANCE / COUPURE NOCTURNE
- SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE
- TÉLÉGESTION ET LUMIÈRE INTELLIGENTE

### TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENGAGÉS

	2018	2019	Evolution
Dossiers	494	399	-19.4 %
Montant global	8,6 M€	8,7 M€	+1.2%

## LES COMMUNES ADHÉRENTES

- Communes adhérentes pour la maintenance et les travaux
- Communes adhérentes pour les travaux seuls
- Communes non adhérentes

Les adhésions du Conseil départemental, de 10 communautés (EPCI) et de 4 syndicats intercommunaux ne sont pas représentées sur cette carte.



### STADE LEDS

Depuis septembre 2019, les footballeurs de Montbrison bénéficient du tout nouvel éclairage du stade de la Madeleine. La puissance a pu être réduite de 50% grâce à la mise en place de leds. De plus, la gradation du système adapte l'éclairage aux usages (entraînement, compétition...)

### MISE EN LUMIÈRE MONTROND-LES-BAINS

11 programmes différents – fête nationale, Noël, octobre rose... – animent désormais le château médiéval de Montrond-les-Bains. La mise en lumière de l'édifice fait appel aux leds réparties en 72 projecteurs. Le remplacement des anciens projecteurs a induit une division par 5 des consommations d'énergie.

Montant total des travaux : 274 000 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

**Encore 5% de lampes à vapeur de mercure à changer.**

6



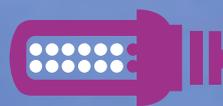
4

millions d'euros pour la maintenance en 2019 (+25% liés au remplacement systématique des lampes)



191 communes pratiquent la coupure de nuit

Le montant moyen des opérations s'est élevé à 17 000 € TTC (hors opérations exceptionnelles liées aux dégradations de la grêle)



16 349 lampes à leds



83 621 points lumineux gérés par le SIEL-TE (+471)



# LA LOIRE DÉPARTEMENT 100% FIBRÉ

7

## DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT LA FIN DES TRAVAUX EN MARS 2020

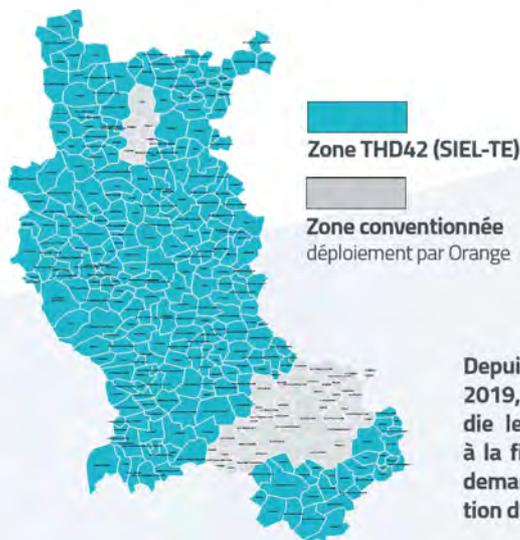
Le programme départemental THD42, porté par le SIEL-TE en partenariat avec les communautés de la Loire, l'État, la Région et l'Europe, vise à créer un réseau fibre optique afin de desservir en FTTH tous les habitants de 274 communes d'ici à 2020.

Ce réseau public créé par le SIEL-TE est confié à la société «THD42 exploitation», filiale d'Axione, dans le cadre d'un affermage. Son rôle est d'entretenir le réseau, d'assurer la maintenance et de le louer aux différents fournisseurs d'accès.

### ÉTUDES ET TRAVAUX POUR THD42 ENGAGÉS

	2017	2018	2019
Montant global	70,5 M€	65,2 M€	21,9 M€

Du fait de la fin des travaux prévue au premier trimestre 2020, l'année 2019 a connu une diminution progressive des investissements et des interventions. Toutefois, le réseau est entré en phase d'exploitation avec plus de 600 opérations d'extension, de dissimulation, d'adduction de nouvelles parcelles...



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIEL-TE étudie le raccordement à la fibre pour toute demande d'autorisation d'urbanisme.



**53** nouvelles zones de déploiement finalisées.

**18 622** foyers abonnés à la fibre sur l'année.  
(32 000 AU TOTAL) fin décembre.

**16 279** prises (PTO) posées chez l'habitant en un an.

### LE MODE STOC EN QUESTION

Dès lors qu'une zone géographique est ouverte à la commercialisation, les FAI peuvent aussi gérer l'installation de la prise à l'instar du SIEL-TE. Avec l'arrivée de grands FAI en 2019, ce mode STOC (Sous-traitance d'opérateur commercial) a bondi de 350%. Cependant les FAI font appel à des sous-traitants en cascade, peu habitués aux zones rurales et aux méthodes parfois discutables.

C'est pourquoi le SIEL-TE a alerté les élus afin qu'ils incitent leurs concitoyens à privilégier l'installation la prise via le SIEL-TE avant de contacter un FAI pour s'abonner.



### EN BREF

**FAI :** Free, Orange et Coriolis sont arrivés sur le réseau THD42 au cours de l'année 2019.

**LABEL :** Le SIEL-TE a fourni gratuitement une paire de panneaux «commune fibrée» aux premiers territoires desservis par la fibre.

**PLUS :** Le SIEL-TE a consacré 600 k€ pour 150 dossiers de travaux d'extension du réseau THD et 250 k€ pour desservir 90 nouvelles parcelles.

**APPELS :** Les téléconseillers THD42 installés dans les locaux du SIEL-TE ont traité 18 600 appels liés à la fibre sur l'année.

### VERS UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL D'OBJETS CONNECTÉS

Dans la continuité du réseau fibre optique le SIEL-TE a connecté des systèmes de vidéoprotection (ex. Chazelles sur Lyon). Parallèlement il a débuté le déploiement d'objets connectés à l'attention des collectivités.

Pas moins de 480 objets connectés ont pris place dans les installations énergétiques du SIEL-TE – notamment photovoltaïques – mais aussi pour la gestion d'un réseau d'eau

potable à Boën. Ces objets peuvent assurer des mesures de consommation, de débit, d'alerte, le tout centralisé au SIEL-TE.

Comprendre le territoire intelligent. Plusieurs formations pointues ont été proposées alternativement aux élus et aux agents des collectivités de la Loire. L'ensemble du personnel du SIEL-TE a aussi été sensibilisé sur la thématique des objets connectés.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOV21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 19/11/2020

Affichage - 19/11/2020

Formation «objets connectés» pour les élus

# AIDER LES COLLECTIVITÉS À RÉDUIRE LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE

## DES EXPERTS DE L'ÉNERGIE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE) est une compétence optionnelle du SIEL-TE.

**Son objectif est de conseiller les collectivités adhérentes en matière de gestion de l'énergie et de les accompagner dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments communaux tout en maîtrisant les consommations d'énergie.**

Les techniciens du SIEL-TE apportent leur appui aux collectivités pour la rénovation énergétique (isolation et systèmes) des bâtiments publics ou l'accompagnement de projets.

## LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le SIEL-TE collecte les certificats obtenus par les collectivités de la Loire dans le cadre de travaux de rénovation énergétique. En 2019, le syndicat a cumulé 340 GWhc\* (+155%). La vente des CEE est régionalisée avec les autres syndicats d'énergie afin d'obtenir le meilleur prix. Une vente de 391 GWhc\* a été effectuée permettant de financer de nouveaux travaux, notamment dans le cadre du programme Rénovation.



Les trophées des certificats d'économie énergie 2019

### Mars économise l'énergie

Les communes de Saint-Chamond et de Mars ont remporté les trophées 2019 des CEE grâce à la rénovation de leurs bâtiments publics.

## 242 COLLECTIVITÉS ENGAGÉES AVEC LE SIEL-TE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Communes rurales	204	Communes adhérentes au SAGE (229)
Communes urbaines	25	
Intercommunalités	12	Communes non adhérentes ou en cours d'adhésion (94)
Département de la Loire	1	
<b>Nombre total de collectivités</b>	<b>242</b>	

## ÉCONOMISER AVEC DU STYLE !

L'équipe du SAGE dispose de spécialistes de l'éclairage intérieur, de la télégestion, de l'air intérieur et de l'enveloppe du bâtiment avec l'expertise d'un architecte ad hoc.

Dans le cadre d'un programme de rénovation des équipements sportifs, la ville de La Ricamarie est intervenue sur le gymnase Youri Gagarine et les vestiaires et logement du stade Caintin.

Avec l'accompagnement du SAGE, les performances de l'enveloppe ont été définies pour lancer une consultation d'entreprises. Le projet de composition de façades proposé a permis de relooker ce bâtiment en cohérence avec les bâtiments voisins. Pas moins de 610 m<sup>2</sup> de façades ont été isolés

**136 bâtiments  
publics télégérés  
avec le SIEL-TE (+8)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Objet : 191112020 - 191112020 - 191112020 - 191112020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

\*GWhc : kWh cumulé et actualisé

Affiché le 19/11/2020

Les agents du SIEL-TE ont effectué environ 1 000 visites pour les communes et le Département sur l'année. En complément du suivi des consommations, les techniciens réalisent des études et des analyses pour initier des travaux d'économies d'énergie.

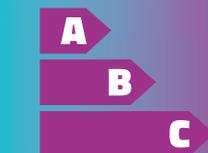


**2 891**

bâtiments publics suivis par les  
techniciens énergie du SIEL-TE

## GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

Ce groupement permet de mutualiser l'achat de gaz naturel, d'électricité et de bois-énergie pour 284 adhérents. 13,9 M€ TTC d'électricité et 4,3 M€ TTC de gaz ont été consommés. Le SIEL-TE a pu optimiser 100 contrats électriques de communes pour un gain de 50 K€.



**489**  
opérations  
d'optimisation  
énergétique pour  
des bâtiments  
publics



ISOLATION  
HUISSERIES

**153**

RÉGULATION  
TÉLÉGESTION

**53**

CHAUFFAGE  
VENTILATION

**241**

ÉCLAIRAGE  
INTÉRIEUR

**42**



# La rénovation énergétique des bâtiments publics

## RENOUATION PASSE À L'ACTION

Avec le programme Rénolution, les collectivités peuvent obtenir une aide financière pour la rénovation énergétique de bâtiments publics. Ce dispositif est financé via les certificats d'économie d'énergie (CEE) collectés auprès des collectivités ou générés par les actions du SIEL-TE.

63 candidatures ont été retenues (sur 93) pour l'appel à projets 2019 avec un montant d'aide global de 400 300 €.

Ces travaux sont susceptibles de générer un minimum de 150 000 € de CEE qui alimenteront le dispositif ultérieurement.

Rénolution a permis d'accompagner des projets dont le montant total des travaux est de 11,2 M€ dont 3,2 M€ concernent des travaux d'économies d'énergie.

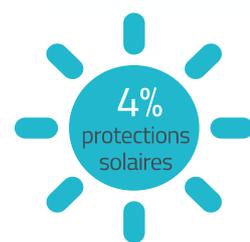
## Rénolution

Solution pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

### 300 ACTIONS IMPULSÉES

Rénolution favorise les bouquets de travaux et incite à la performance.

Au total, les 63 dossiers financés en 2019 représentent 300 actions distinctes de rénovation ou d'optimisation énergétique.



# DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## 1 116 280 € INVESTIS POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE

Le SIEL-TE assure la maîtrise d'ouvrage de réseaux de chaleur bois-énergie, d'équipements solaires et de petites centrales hydroélectriques.

En 2019, cinq chaufferies bois (dont une en maîtrise d'ouvrage), une extension de réseau de chaleur et 12 centrales solaires photovoltaïques ont vu le jour. Ces projets ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage ou accompagnés par le SIEL-TE. Dans le même temps, le SIEL-TE a mené 3 études pour de nouvelles chaudières bois-énergie et 21 pour des systèmes solaires.

### Solaire photovoltaïque et micro-hydroélectricité

Les unités de production d'électricité gérées par le SIEL-TE dans la Loire ont généré 3,3 millions de kilowattheures sur l'année soit 1,02 M€ HT. Ces systèmes ont ainsi couvert les besoins de l'équivalent de 1 430 foyers en électricité (hors chauffage).

	2018	2019	ÉVOLUTION
<b>NOUVELLES INSTALLATIONS RÉCEPTIONNÉES*</b>			
Solaire photovoltaïque	336 800 €	600 700 €	+78%
Bois-énergie	432 960 €	192 750 €	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>769 760€</b>	<b>793 450 €</b>	<b>+3 %</b>
<b>MAINTENANCE ET EXPLOITATION ANNUELLES</b>			
Solaire photovoltaïque	15 780 €	54 550 €	+ 245% <sup>(1)</sup>
Bois-énergie	222 430 €	268 280 €	+ 20%
<b>TOTAL</b>	<b>238 210 €</b>	<b>322 830 €</b>	<b>+ 35 %</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>1 007 970 €</b>	<b>1 116 280 €</b>	<b>+ 11%</b>

\*Les montants présentés ci-dessus sont indépendants des sommes payées sur l'année pour des réalisations antérieures ou engagées pour des projets futurs. Les montants indiqués ne prennent pas en compte la valeur des équipements accompagnés par le SIEL-TE et financés directement par les collectivités.

<sup>(1)</sup> externalisation de la maintenance + casse due à la grêle



Chaufferie bois à Doizieux



Solaire photovoltaïque semi-transparent à Cottance

## LES OMBRIÈRES SORTENT DE TERRE

Suite à l'appel à projet du SIEL-TE à l'attention des communes, une vingtaine d'entre-elles ont soutenu que le syndicat réalise l'étude et les travaux d'ombrières solaires photovoltaïques. Les travaux ont démarré fin 2019 pour quatre projets, notamment sur des parking publics à proximité de terrains sportifs.

Les structures de ces ombrières financées par le SIEL-TE sont réalisées en bois local.

102  
générateurs photovoltaïques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112\_12NOV21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

# VENEZ RECHARGER VOS BATTERIES DANS LA LOIRE

10

## 98 BORNES DANS LA LOIRE

Le SIEL-Territoire d'énergie déploie des bornes pour le compte des collectivités dans le cadre d'un programme national pour lequel l'ADEME a apporté 50% du financement.

Les travaux se sont achevés en 2019 pour atteindre le chiffre de 98 bornes sur le territoire. 800 abonnés ont demandé leur carte d'accès gratuite et ont effectué 14 284 recharges – en 3h15 – de leurs véhicules.

2019 a vu la mise en place de la facturation des consommateurs à hauteur de 1.8 € TTC/heure. En outre, le SIEL-TE a signé une convention d'interopérabilité avec la plateforme GIREVE permettant 28 accords avec d'autres opérateurs de mobilité nationaux pour accéder aux bornes de la Loire

[WWW.MOBILOIRE.FR](http://WWW.MOBILOIRE.FR)



Le futur réseau interdépartemental comprendra plus de 1 100 bornes

## Eborn partenaire du E-rallye de Monte-Carlo

En 2020, le réseau ligérien sera intégré au réseau interdépartemental Eborn. Durant l'année, les 11 syndicats d'énergie partenaires ont lancé un appel d'offre pour confier la gestion de ce réseau à une société déléguataire.

Le réseau Eborn est partenaire officiel du E-rallye de Monte Carlo, visant à promouvoir la mobilité électrique.

# LA DONNÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE



145 collectivités utilisent Géoloire42

## GÉOLOIRE42, LE PORTAIL SIG DE LA LOIRE

Géoloire42 est un Système d'Information Géographique Web permettant aux collectivités d'exploiter leur cadastre informatisé, leur PLU(I), leurs plans des réseaux et l'ensemble de leurs données d'urbanisme ou patrimoniales.

### PLUS SIMPLE PLUS PRATIQUE

Le module de gestion de l'éclairage public intégré à Géoloire42 a été amélioré, notamment dans son ergonomie et pour faciliter la déclaration de panes.



## PROSPER ÉVOLUE

Développé par le SIEL-TE et Energie Demain, le logiciel Prosper permet de faire des simulations de politiques énergétiques locales et d'en mesurer les résultats économiques et environnementaux. Cet applicatif est utilisé sur 28 départements, sous l'égide des syndicats d'énergies locaux. En 2019, Prosper a été doté de deux modules complémentaires :

- Prosper réseaux, développé avec l'AEC, permet de mesurer les impacts des productions et consommations locales d'énergie sur les réseaux de distribution.
- Prosper Bâtiments simule des travaux de rénovation énergétique du patrimoine tertiaire ou résidentiel, sur la base des données cadastrales et foncières.



## NOTRE ENGAGEMENT POUR LES PLUS JEUNES

2 290 élèves de classes primaires ou de collèges ont participé aux différentes actions pédagogiques proposées par le SIEL-TE.

100 animations scolaires sur l'énergie, encadrées par des professionnels ont été effectuées. Pour cela, le SIEL-TE s'appuie sur des associations d'éducation à l'environnement (Frapna, Apieju...), L'ensemble des supports et le déroulement des animations ont été développés par le SIEL-TE.

Parallèlement, le syndicat organise le concours Ecoloustics en partenariat avec l'Education nationale. 230 élèves ont participé en 2019. Ce concours créé dans la Loire est désormais national. Il est placé sous le haut patronage du Ministère de l'éducation nationale.



Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

LES ÉCOLOUSTICS  
LES ÉNERGIES DANS  
MA COMMUNE,  
HEURE AUJOURD'HUI  
ET DEMAIN



# À L'ÉCOUTE DES ÉLUS ET DES USAGERS

11

## DES ÉCHANGES DE PROXIMITÉ AVEC LES ÉLUS DE LA LOIRE

Tout au long de l'année, le SIEL-Territoire d'Énergie s'efforce d'être à l'écoute des collectivités de la Loire et d'organiser des rencontres pour favoriser les échanges et pour informer les élus.

## 160 ÉLUS ONT PARTICIPÉ AUX COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

Le président et les membres du bureau du SIEL-TE ont animé des réunions locales à l'attention des élus. Ces commissions géographiques ont pour objectif de favoriser les échanges, de partager les expériences et de faire remonter des problématiques de terrain.

## ÉVÉNEMENTS LOCAUX ET NATIONAUX

En 2019, le SIEL-TE a participé à différents événements en tant que partenaire ou comme intervenant :

- Salon Instant numérique (Roannais Agglomération)
- Salon des maires de la Loire (Commune Passion)
- Trophées des maires de la Loire (Le Progrès)
- Salon des maires à Paris (stand de la FNCCR)
- Assises de la transition énergétique à Dunkerque
- Congrès national de la FNCCR à Nice

## UN SITE INTERNET METAMORPHOSÉ

La nouvelle version du site Internet [www.te42.fr](http://www.te42.fr) s'est déployée à partir de l'été 2019. Attendu par les élus, l'extranet adhérents présente une interface plus accessible et plus complète.



**1 930**  
ABONNÉS AU FIL  
D'INFO TWITTER  
@SIEL42



Bernard LAGET, président du SIEL-TE a animé 43 réunions publiques sur la fibre en 2019. Le public a toujours été au rendez-vous avec en général 250 à 300 participants. Sur l'année, 12 900 personnes ont assisté à ces réunions dont l'objectif est d'informer les usagers sur la préparation de leur logement pour l'arrivée de la fibre et de répondre à leurs questions.

## PASSEZ À LA FIBRE !

L'année 2019 a été marquée par une importante campagne de communication dans le domaine de la fibre optique. Le message s'est axé sur le pré-raccordement (installation de la prise), y compris pour des zones éligibles depuis plus d'un an. La forte hausse des appels en fin d'année a confirmé l'impact de cette campagne. Ce plan marketing a concerné l'ensemble des médias du département (presse, radio, TV, réseaux sociaux...). Une vidéo virale sur l'arrivée de la fibre a été diffusée en fin d'année sur les réseaux sociaux.



## LE FIBRE POUR TOUS : ON VOUS AIDE

Le SIEL-TE s'engage pour que tous les usagers puissent accéder à la fibre. C'est pourquoi un chargé d'assistance accompagne les habitants dans leur démarche de demande de raccordement.

Ce conseiller a réalisé 138 permanences sur l'année en partenariat avec 63 communes. Plus de 1 600 personnes ont pu assister à ces points d'information dont 890 ont bénéficié d'un suivi personnalisé.

## SALON TEEP : TOUT SUR L'ÉNERGIE, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA SMART-CITY

Avec 600 visiteurs, dont une majorité d'élus locaux, le salon TEEP s'est affirmé comme un rendez-vous incontournable pour les acteurs du territoire.

Cet événement organisé par le SIEL-TE entre les 24 et 25 avril au CABL à Andrézieux-Bouthéon s'est articulé autour de quatre grandes thématiques : l'éclairage public, la transition énergétique, la mobilité et la smart-city. Les visiteurs, originaires

de la Loire et des départements limitrophes, ont également pu assister à plusieurs tables rondes.

Au total, 70 exposants ont présenté leurs métiers et produits aux élus et agents des collectivités.



Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

042-214201873-2020-112-12NOV21-F-E

Accusé certifié exécutoire

Réception par télécopie : 19/11/2020

Attachage : 19/11/2020

**LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE, REGROUPE TOUTES LES COMMUNES DE LA LOIRE (323), 24 INTERCOMMUNALITÉS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.**

Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qu'il confie respectivement à Enedis et à GRDF pour l'exploitation.

Le SIEL-TE réalise des travaux d'électrification (renforcements, extensions de réseaux, raccordements) et d'enfouissement des réseaux.

Le SIEL-TE gère l'éclairage public pour environ 300 communes.

Le syndicat est engagé pour la transition énergétique. Il met à la disposition des collectivités des spécialistes mutualisés pour le suivi énergétique de leurs bâtiments publics. Il assure la maîtrise d'ouvrage de productions décentralisées d'énergie. Il développe des infrastructures connectées permettant de piloter les systèmes énergétiques.

Le SIEL-TE réalise également, en partenariat avec les intercommunalités, un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.

**SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE**

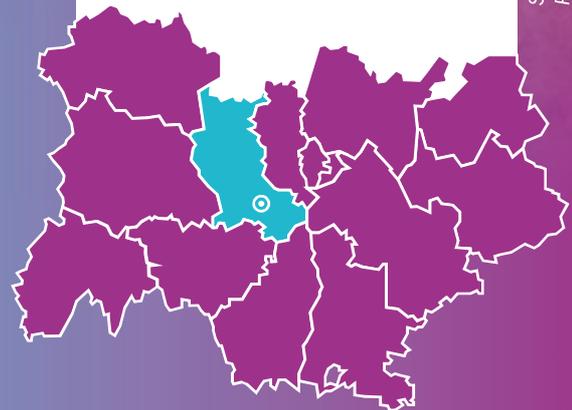
Etablissement Public de Coopération Intercommunale

4 avenue Albert Raimond CS 80019 - 42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex

Tél. 04 77 43 89 00 - Fax. 04 77 43 89 13 - [siel@siel42.fr](mailto:siel@siel42.fr) - [www.te42.fr](http://www.te42.fr)

Le SIEL-TE est membre de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR/Territoire d'énergie).

Il s'engage également avec 13 autres syndicats d'énergie au sein de TEARA (Territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes).



## ÇA S'EST PASSÉ EN 2019



**DUNKERQUE**  
PRIX NATIONAL DES CEE REMIS PAR L'ADEME



**NICE**  
CONGRES DE LA FNCCR



**SAINT-PIREST EN JAREZ**  
ARRIVÉE D'ORANGE SUR LE RÉSEAU THD42



**BONSON**  
TROPHÉES DES MAIRES DE LA LOIRE



**SAIN-JULIEN-CHAPTEUIL**  
RÉUNION RÉGIONALE DE L'UNION TEARA



**ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON**  
SALON TEEP



**PARIS**  
ÉCHANGE AVEC LE MINISTRE JULIEN DENORMANDIE



**MONTROND-LES-BAINS**  
TROPHÉES ÉNERGIE - TABLE RONDE



**ROANNE**  
SALON DES MAIRES DE LA LOIRE

EN MAJ Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Région Auvergne-Rhône-Alpes - Union des syndicats d'énergies

Affichage : 19/11/2020

### INVESTIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DANS LA LOIRE

LE BUDGET DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE S'EST ÉLEVÉ À ENVIRON 103 MILLIONS D'EUROS EN 2019.

> La baisse marquée (-25%) par rapport aux années précédentes est due à la finalisation des travaux pour la fibre optique.

#### BUDGET PRINCIPAL : 49 114 523 €

DÉPENSES	
Charges générales de fonctionnement	1 479 306.14
Achat d'électricité	3 916 672.12
Maintenance de l'éclairage public	2 282 826.05
Frais de personnel	5 658 355.00
Frais de gestion et financiers, charges	402 217.34
Ordres <sup>(1)</sup>	843 523.00
Dépenses diverses <sup>(2)</sup>	4 460 931.70
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>19 043 831.35</b>
Travaux d'électrification	7 849 228.67
Travaux d'enfouissement et d'esthétique	3 141 105.22
Travaux de génie civil de télécommunication	52 229.73
Travaux neufs d'éclairage public	8 154 694.79
Ordres*	3 292 789.54
Emprunts / lignes de trésorerie	6 191 116.29
Dépenses diverses	1 389 528.02
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>30 070 692.26</b>
RECETTES	
RODP électricité et gaz	283 290.16
Redevances concessionnaires	2 848 873.65
Programme Conseil départemental	40 000.00
Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité	4 202 319.76
Contributions et adhésions	7 126 829.90
Participations aux travaux	1 404 001.93
Ordres <sup>(1)</sup>	1 370 204.51
Recettes diverses <sup>(2)</sup> [dont Rénovation]	12 491 712.53
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>29 767 232.44</b>
FCTVA / récupération TVA	1 489 532.64
FACE/PCT	5 456 875.73
Participations aux travaux	8 429 470.58
Autofinancement	7 593 296.41
Ordres <sup>(1)</sup>	2 766 108.03
Emprunts / lignes de trésorerie	4 516 710.00
Recettes diverses <sup>(2)</sup>	2 349 399.76
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>32 601 393.15</b>

En moyenne, pour 1€ de participation des communes, le SIEL-TE investit 1,75€ sur le territoire (électrification, éclairage public, énergies renouvelables, fibre optique...).

En outre, le travail d'étude et de conseil des agents mutualisés, notamment en matière d'économies d'énergies, permet aux collectivités de réduire leurs charges et de générer des investissements locaux (changement de chaudière, installation de régulation, isolation...).



103

millions d'euros

de budget global au service de l'économie du département en 2019



10.4

millions d'euros dédiés à l'éclairage public

**Budgets de fonctionnement et d'investissement du SIEL-TE en 2019**  
Tous budgets confondus



950

emplois directs et indirects générés par les investissements (Méthode de calcul FNTP 2014)

INVESTISSEMENT  
69 310 000 €

68%

32%

FONCTIONNEMENT  
33 525 000 €

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

042-214201879-20201112-12NOVN21-DE

Accusé certifié exécutoire

(1) les écritures d'ordres sont des opérations comptables internes sans mouvement de fonds : amortissements, cessions...

(2) dont reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité aux communes urbaines

(3) dont art. 8 de 220 000 € versé par Enedis, des subventions, des paiements de particuliers (raccordements), des avoirs d'entreprises.



## BUDGET ANNEXE INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES : 4 040 467 €

DÉPENSES	
Maintenance des équipements	145 772.91
Entretien	181 239.10
Reversement MDE	4 470.77
Personnel	174 348.13
Ordres <sup>(1)</sup>	977 270.93
Divers	503 169.91
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 986 271.75</b>
Chaudières bois-énergie	256 983.11
Générateurs photovoltaïques	610 535.73
Emprunts	505 560.07
Ordres <sup>(1)</sup>	288 167.23
Divers	392 949.59
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 054 195.73</b>
RECETTES	
Vente d'électricité renouvelable	1 178 522.22
Loyers	739 803.79
Ordres	513.51
Redevance de concessions	288 167.23
Divers	13 378.43
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 220 385.18</b>
Subventions	41 510.20
Emprunt	1 000 000.00
Autofinancement	352 087.86
Ordres <sup>(1)</sup>	977 270.93
Divers	163 404.92
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 534 273.91</b>

## BUDGET ANNEXE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES : 8 627 855 €

DÉPENSES	
Achat d'électricité, frais de gestion	8 627 855.43
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 627 855.43</b>
RECETTES	
Adhésions et remboursements des membres	8 660 251.43
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>8 660 251.43</b>

EN 2019, LE SIEL-TE A ACHETÉ POUR 8,48 MILLIONS D'EUROS D'ÉLECTRICITÉ POUR LE COMPTE DE SES ADHÉRENTS ET D'ORGANISMES PARAPUBLICS.

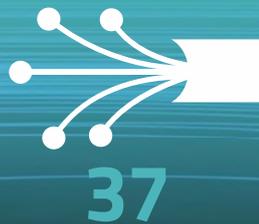
## BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT : 41 050 352 €

DÉPENSES	
Charges générales de fonctionnement	4 14 874.10
Personnel	1 141 894.40
Frais de gestion et frais financiers	1 761 251.69
Ordres <sup>(1)</sup>	548 323.16
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 866 343.35</b>
Travaux	32 275 584.92
Etudes	1 501 242.44
Travaux Télécom	203 923.48
Emprunt	1 410 618.34
Ordres <sup>(1)</sup>	1 363 692.94
Dépenses diverses investissement	428 946.86
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>37 184 008.98</b>
RECETTES	
Conseil départemental	202 118.00
Redevance fermier	4 562 051.23
Ordres <sup>(1)</sup>	95 278.80
Contributions	1 363 692.94
Divers	22 779.00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>6 245 919.97</b>
Fonds concours	22 300 190.08
Subventions	9 245 184.29
Région Auvergne Rhône-Alpes	5 000 000.00
Emprunt	7 831 720.00
Ordres <sup>(1)</sup>	548 323.16
Divers	1 091 339.60
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>46 016 757.13</b>

SIEL - TE - 2020



**1 590 000**  
euros pour les énergies  
renouvelables  
(investissement + maintenance)



**37**  
millions d'euros de  
travaux pour le Très  
Haut Débit

SIEL - TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

42271 Saint-Priest-en-Jarez cedex

Tel : 04 77 45 89 00

www.siel.fr

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Les montants indiqués sur cette fiche n'intègrent pas les restes à réaliser en dépenses et en recettes et les résultats de l'année précédente.

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°22

### CADRE DE VIE

- Société Publique Locale  
d'efficacité énergétique  
outils d'intervention de  
l'Opérateur de Services  
Énergétiques Régional (SPL  
OSER)
- Rapport d'activité  
- Année 2019  
- Examen

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Fabien LAMBERT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Commune de Roanne est membre de la SPL d'efficacité énergétique depuis le 2 mars 2017.

Ces sociétés contribuent à la réalisation de différentes politiques locales.

La SPL d'efficacité énergétique a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

L'exercice 2019 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- un chiffre d'affaires de 7 753 794 €, contre 12 546 576 € au titre de l'exercice précédent : la diminution du chiffre d'affaires est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats ne sont pas valorisés dans le chiffre d'affaires ;
- un bénéfice de 11 446 € ;
- sur le plan opérationnel :
  - \* pour les audits énergétique, l'activité a été moins soutenue que celle de l'exercice précédent avec la signature de 3 marchés. Pour rappel, l'année 2018 avait été marquée par la signature de 17 audits (dont 12 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
  - \* une activité soutenue en mandat de maîtrise d'ouvrage avec 9 opérations lancées en 2019 (4 avec la Région, 2 à Ambérieu-en-Bugey, 1 à Annecy, 1 à Saint-Priest et 1 à Roanne) contre 5 en 2018 (3 avec la Région, 1 à Grenoble, 1 à Meyzieu) ;
  - \* deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont une mission portant sur la mise en œuvre d'un management de l'énergie à Megève et une mission portant sur un Pôle petite enfance au Pont-de-Claix ;
  - \* une activité très dense en phase contractualisation et en phase conception réalisation des travaux sur un grand nombre d'opérations ;
  - \* la livraison de 3 opérations réalisées en BEA : Lycée Picasso Aragon à Givors, Lycée Simone Weil à Saint-Priest-en-Jarez, Ecoles et restaurant scolaire Curie à Grigny.
  - \* la livraison de deux opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur 3 groupes scolaires à Passy, et sur un groupe scolaire à Eybens.

L'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentants(s) au conseil d'administration ou de surveillance des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML), ou le cas échéant de l'assemblée spéciale, ainsi que des SPL, SPLA et SEMOP.

Pour l'exercice 2019, le représentant de la commune de Roanne, désigné par l'assemblée délibérante, est :

- pour la SPL d'efficacité énergétique, Mme Monique GUILLERMIN.

Concernant les activités de la SPL OSER vis-à-vis de la ville de Roanne, nous pouvons relever les points suivants :

- la SPL OSER intervient en tant que mandataire dans le cadre d'un marché quasi-régie signé avec la collectivité concernant la rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet ;
- l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux s'établit à 7 260 000 € T.T.C. ;
- le but de la rénovation est de réaliser plus de 50% d'économie d'énergie ;
- une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour la passation d'un Marché Public Global de Performance énergétique (MPGP) avec une commission d'attribution le 5 mars 2020 ;
- une demande de subvention de 2 159 000 € a été réalisée auprès du FEDER ;
- après une phase d'études de conception, les travaux devraient démarrer au printemps 2021 et se terminer au plus tard en novembre 2023.

Les rapports de gestion de la SPL OSER détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2019 sont joints en annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- de prendre acte des rapports de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE pour l'exercice 2019, respectivement joints en annexes 1, 2 et 3.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE OSER pour l'exercice 2019. Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge des Affaires Juridiques,  
l'Etat Civil, des Elections, du Funéraire et des  
Anciens Combattants

**Fabien LAMBERT**





**SPL OSER**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Société publique locale au capital de 10 801 050 euros

Siège social : Hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes  
1 Esplanade François Mitterrand  
69002 LYON

RCS Lyon 791 623 069

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU XXX 2019**

**projet**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2019**

**SEPTIEME EXERCICE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Mesdames et Messieurs les Actionnaires.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## I – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1) L'actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
<b>- La Région Auvergne Rhône Alpes</b> , représentée au CA par :	68.07%	735 278
Madame Annabel ANDRE-LAURENT Monsieur François-Éric CARBONNEL Madame Michèle CEDRIN Monsieur François CHEMIN Madame Muriel COATIVY Monsieur Eric FOURNIER, Président Madame Anne PELLET Madame Marie-Hélène RIAMON		
<b>- La Ville d'Annecy</b> , représentée au CA par :	9.32%	100 617
Madame Marie-Cécile ROTH		
<b>- La Ville de Bourg-en-Bresse</b> , représentée au CA par :	8.66%	93 514
Madame Isabelle MAISTRE		
<b>- L'assemblée spéciale</b> , représentée au CA par :	13.95%	150 696
Madame Magali LANGLOIS, Ville de Grigny, Présidente de l'assemblée spéciale et Monsieur Vincent FRISTOT, Ville de Grenoble, Vice-Président de l'assemblée spéciale qui réunit :		
Ville d'Aix les Bains	0.27%	2 958
Ville d'Albertville	0.19%	2 000
Ville d'Ambérieu en Bugey	0.14%	1 488
Ville d'Annemasse	0.31%	3 380
Ville de Valsenhône	0.11%	1 200
Ville d'Eybens	0.09%	1 000
Ville de Gières	0.06%	630

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Ville de Grenoble	5.99%	64 707
Ville de Grigny	3.76%	40 630
Ville de la Motte Servolex	0.12%	1 300
Ville de Le Pont-de-Claix	0.10%	1 100
Ville de Megève	0.04%	400
Ville de Meyzieu	0.28%	3 000
Ville de Montmélian	0.75%	8 138
Ville de Passy	0.11%	1 165
Ville de Rillieux la Pape	0.30%	3 200
Ville de Roanne	0.33%	3 600
Ville de Saint-Fons	0.16%	1 700
Ville de Saint-Priest	0.38%	4 100
Le SIEL	0.46%	5 000
<b>Total des actions</b>	<b>100 %</b>	<b>1 080 105</b>

La société est composée de 23 actionnaires, représentés par 12 administrateurs et 20 censeurs.

## 2) Situation des mandats des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

NOM DU MANDATAIRE	QUALITE OU FONCTIONS	NOM DE LA SOCIETE ET ADRESSE
Madame Annabel ANDRE-LAURENT	Non communiqué	
Monsieur François-Eric CARBONNEL	- Gérant de AKOGROUP, Sillingy (74)	
Madame Michèle CEDRIN	Néant	
Monsieur François CHEMIN	- Administrateur de SFR OSER, Grenoble	
Madame Muriel COATIVY	- Administrateur de SFR OSER, Grenoble	
Monsieur Eric FOURNIER	- Administrateur de SAEM VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC, Chamonix-Mont-Blanc (74)	
Monsieur Vincent FRISTOT	- Administrateur et Président du Conseil d'administration de GEG - Membre et Président du conseil de surveillance de la société GreenAlp, filiale de GEG - Administrateur représentant la Ville de Grenoble : - SEM CCIAG (Compagnie de Chauffage) - SEM INNOVIA - SPL SAGES - SEM TERRITOIRES 38	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SEM Grenoble Habitat</li> <li>- Conseiller Communautaire à Grenoble Alpes Métropole</li> <li>- Administrateur représentant Grenoble-Alpes Métropole : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'EPFL</li> <li>- à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise</li> </ul> </li> </ul>
Madame LANGLOIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du bureau du SMAGGA</li> <li>- Membre du bureau du SMIRIL</li> </ul>
Madame MAISTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général de IMTG, Lyon</li> </ul>
Madame Anne PELLET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice-présidente du CERF (centre d'échanges et de ressources foncières), Lyon</li> <li>- Membre de la Société de Financement Régional OSER ENR et présidente du comité d'investissement, Grenoble</li> <li>- Membre du CS de Rhône Alpes Création (RAC 1 et RAC 2) et du CS et AG de Rhône Alpes Création Viveris Venture (R2V), Lyon</li> <li>- Membre du CS et AG de SOMUDIMEC, Grenoble</li> <li>- Membre du CS de Incit'financement, Lyon</li> <li>- Membre du CS du fonds Partenaires Croissance, Lyon</li> <li>- Membre du CA des lycées Ampère, Chevreul, Juliette Récamier, Jehanne de France, Camille Claudel,</li> <li>- Membre du CP du CFA Sport et animations, du CFA les Compagnons du Tour de France, du CFA académique de Lyon.</li> <li>- Membre du CA de l'ISPB Lyon 1</li> <li>- Membre du CA de l'INSA (suppléante)</li> <li>- Membre du CA de l'ENSAL</li> <li>- Membre du CA du SYTRAL (suppléante)</li> <li>- Membre es qualité du CA de Rhône Saône Habitat, société anonyme coopérative de construction et de gestion de logements, Vaulx en Velin</li> </ul>
Madame ROTH	Néant
Madame RIAMON	Néant
Monsieur TRUCHY	Néant

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

En effet, il est rappelé que conformément aux statuts (art. 15) « le mandat des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

### 3) La gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 31 mai 2013, il a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

### 4) Les dirigeants

#### a) Le Président.

Le Président du conseil d'administration est la Région Auvergne Rhône Alpes représentée par M. Eric FOURNIER, désigné à cette fonction par le conseil d'administration du 25 avril 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur.

#### b) Le Directeur général.

Le Directeur général est Monsieur Philippe TRUCHY, désigné par délibération du conseil d'administration du 31 mai 2013 et renouvelé lors du conseil d'administration du 25 avril 2016, puis du 8 avril 2019 pour un nouveau mandat expirant lors du conseil d'administration convoquant l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2021.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des restrictions suivantes :

- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre du contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la société dans le cadre de son statut d'organisme « in house » ;
- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre des obligations de transparence et de concurrence résultant de son statut de pouvoir adjudicateur ;
- Il ne pourra passer aucun contrat de tiers investisseur avec une collectivité actionnaire sans un accord préalable du conseil d'administration.

#### c) Le commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes titulaire est la société CABINET SERAPIONE, 445 Rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, représentée par Monsieur Nicolas SERAPIONE.

Il n'y a pas de commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat a été accordé suite à la C.A.O. du 26 juin 2019 pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

#### d) Changements intervenus au cours de l'exercice

Le cabinet SERAPIONE désigné en 2019, remplace la société PHAC, commissaire aux comptes titulaire, représentée par M. Jean-Luc ZULLI.

Le mandat du commissaire aux compte suppléant n'a pas été renouvelé, conformément aux dispositions réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Le mandat du directeur général a été renouvelé.

Le collège des membres de la C.A.O. a été modifié.

## 5) le personnel de la société.

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la société se composait de 9 salariés, qui représentent 8,65 ETP, tous en CDI,

Dont

- 8 cadres,
- 0 agent de maîtrise
- 1 employé.

Il n'a pas été mis en place de modalités d'association des salariés aux résultats.

## 6) Les locaux de l'entreprise.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les bureaux de l'entreprise sont situés au 5 rue Eugène FAURE, 38000 Grenoble. La SPL OSER loue ces bureaux à la Région Auvergne Rhône Alpes.

# II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs dans les domaines comptables et financiers.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## 1) Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, qui est le septième de la société, se caractérise principalement par :

- Pour les audits énergétique l'activité a été moins soutenue que celle de l'exercice précédent avec la signature de 3 marchés. Pour rappel, l'année 2018 avait été marquée par la signature de 17 audits (dont 12 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes).
- Une activité soutenue en mandat de maîtrise d'ouvrage avec 8 opérations lancées en 2019 (4 avec la Région, 2 à Ambérieu-en-Bugey, 1 à Annecy, 1 à Saint-Priest et 1 à Roanne) contre 5 en 2018 (3 avec la Région, 1 à Grenoble, 1 à Meyzieu) ;
- Deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont une mission portant sur la mise en œuvre d'un management de l'énergie à Megève et une mission portant sur un Pôle petite enfance au Pont-de-Claix ;
- Une activité très dense en phase contractualisation et en phase conception réalisation des travaux sur un grand nombre d'opérations;
- La livraison de 3 opérations réalisées en BEA : Lycée Picasso Aragon à Givors, Lycée Simone Weil à Saint-Priest-en-Jarez, Ecoles et restaurant scolaire Curie à Grigny.
- La livraison de deux opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur 3 groupes scolaires à Passy, et sur un groupe scolaire à Eybens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

La livraison des 3 BEA concernant la ville de Grenoble prévue en septembre 2019 connaît un retard et aura lieu en 2020.

## 2) Analyse de l'évolution des affaires

### Activité soutenue :

Les contrats en mandats de maîtrise d'ouvrage signés procurent une activité soutenue tant en contractualisation qu'en travaux.

### Organisation interne et adaptation aux besoins :

Le recrutement d'un chargé de suivi de performance énergétique a permis d'absorber une charge supplémentaire d'activité et d'apporter aux actionnaires un service plus poussé qui s'est mis en place dès la fin 2019. La phase de l'exploitation-maintenance étant assurée par ce nouveau recrutement, les chargés d'opérations ont pu se décharger de cette phase qui s'inscrit dans la durée, pour se consacrer aux projets jusqu'à leurs livraisons.

### Changement de modèle économique :

Depuis le changement des règles de la commande publique en 2016 qui a mis fin à la possibilité de contracter des baux emphytéotiques administratifs, le développement du modèle du tiers-financement faisant appel aux marchés de partenariat ne s'est pas concrétisé. Ces marchés de partenariats qui permettent d'assurer une partie du financement du projet ne semblent pas répondre aux besoins des collectivités.

L'intervention en mandat de maîtrise d'ouvrage, au nom et pour le compte de chaque collectivité, cette dernière assurant elle-même la maîtrise d'ouvrage et le financement, constituent une alternative. Dans ce cas, les marchés globaux de performance énergétique sont signés par la SPL pour le compte de la collectivité. La société reste acteur aux côtés de la collectivité sur les recherches de subventions et poursuit le développement des opérations de rénovation énergétique avec engagement de performance énergétique, ce qui constitue un atout pour les maîtres d'ouvrages. La société s'est adaptée aux nouvelles règles de la commande publique, et de ce fait, peut répondre efficacement aux besoins des collectivités, dans un service mutualisé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les communes actionnaires de la SPL.

Par ailleurs, la poursuite de l'exploitation des premiers projets livrés (8 en 2015/2016, 1 en 2017, 4 en 2018 et 5 en 2019) permet à la SPL de développer cette phase importante, au cours de laquelle les équipes opérationnelles sont très mobilisées et plus particulièrement lors des deux premières années d'exploitation. Il est notamment nécessaire que la société accompagne et suive de près les acteurs des marchés globaux de performance.

Les performances énergétiques ont été plus que satisfaisantes dans la plupart des cas et non satisfaisantes dans quelques cas sur lesquels la Société poursuit les actions pour que le titulaire du marché global parvienne à l'objectif. Sur ces derniers cas, malgré les écarts constatés, les économies d'énergie restent très importantes. Enfin, les mécanismes d'intéressement et de pénalités ont été mis en œuvre.

Le volume d'activité pour les deux années à venir est important. Le lancement d'un grand nombre d'opérations par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le caractère récurrent de la relation avec certains actionnaires (Annecy, Bourg en Bresse, Grenoble, Grigny...) et le dynamisme de la plupart des

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

nouveaux entrants sont des motifs de croissance de l'activité et participe à la dynamisation de la rénovation énergétique sur les territoires.

La recherche de nouveaux actionnaires se poursuit et il demeure important pour la société de développer ses actions avec de nouvelles collectivités, et notamment de parvenir à convaincre les collectivités locales du territoire auvergnat. Notamment, il convient de souligner l'activité qui s'est développée sur la rénovation de lycées pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La sortie de deux actionnaires historiques (Chambéry et Romans-sur-Isère) n'a pas impacté l'activité de la société puisqu'elle est compensée par l'arrivée de nouveaux actionnaires.

### 3) Description des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont les suivants :

- Risque quant aux pics d'activité ou baisse d'activité engendrant des difficultés potentielles soit à répondre à toutes les demandes des collectivités, soit à assurer un plan de charge régulier ; et notamment les périodes d'élections induisent un ralentissement inévitable,
- Risque quant aux capacités des collectivités à financer les projets de rénovation de leurs bâtiments publics,
- Risques liés au bon déroulement des travaux,
- Risque de baisse d'activité en cas de crise sanitaire qui imposerait des mesures de ralentissement de l'activité sur les bâtiments publics,
- Risque en cas de retard de paiement des avances de fonds en mandat de maîtrise d'ouvrage, s'ils se cumulent sur plusieurs opérations.

### 4) Utilisation des instruments financiers

La société a souscrit 20 comptes à terme de 250 000 euros chacun d'une durée de 5 ans, auprès de la Caisse d'Epargne en 2019. Le montant de 5 millions d'euros est proche des capitaux propres apportés après déduction des montants utilisés dans le cadre des financements d'opérations contractées en B.E.A.

Le montant souscrit permet à la Société de percevoir des intérêts en fin de contrat.

Une première enveloppe contractée le 1<sup>er</sup> février 2019 de 12 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.80% par an.

Une deuxième enveloppe contractée le 15 février 2019 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.66% par an.

Pour mémoire, la société avait, en 2014 et dans le cadre du financement des trois lycées, Montgolfier à Annonay, la Pléiade à Pont-de-Chéruy et Amblard à Valence, souscrit des instruments de couverture des taux (« swaps ») auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour un montant de près de 4 m€ et une durée de 20 années d'amortissement. Ces instruments permettent de faire correspondre des financements à taux variables avec un loyer fixe, de sorte que la société ne soit pas exposée en cas d'évolution des taux.

### 5) Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Activité économique :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Depuis la clôture de l'exercice, l'activité économique de la société a connu quelques rebondissements notamment le 16 mars 2020, date à laquelle le confinement a impacté significativement l'activité.

Une opération en mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur le Gymnase Saint Exupéry a été abandonnée par la ville d'Ambérieu-en-Bugey durant la phase de contractualisation.

Les opérations en B.E.A portant sur les 3 groupes scolaires de Grenoble ne sont pas encore livrées et devraient faire l'objet de pénalités sur les retards constatés.

#### Trésorerie :

Depuis le confinement dû à la crise sanitaire, il a été mis en place une procédure visant à régler les fournisseurs d'une manière très rapide afin de soutenir et préserver les partenaires économiques de la société. Le crédit fournisseur moyen était de 15 jours après réception des factures.

#### Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaire 2019 est bien plus bas que celui de 2018 et il convient de rappeler un changement important du système financier de la société. En effet, comptablement, la société n'inscrira dans les comptes que le chiffre d'affaires provenant des honoraires en audits, assistance à maîtrise d'ouvrage et mandats de maîtrise d'ouvrage, ainsi que la part restante relevant de la construction et l'exploitation pour les contrats signés en bail emphytéotique administratif. Ainsi, l'activité de construction pour les contrats signés en mandat de maîtrise d'ouvrage n'apparaîtra pas dans le chiffre d'affaires. Par ce mécanisme, il sera normal de constater une baisse du chiffre d'affaires sur les années à venir. Le montant de ces opérations sera toutefois transmis pour information lors de différents Conseils d'administration.

Il est à noter que la pandémie liée au COVID-19 a touché la société avec un impact sur son chiffre d'affaires. En effet, les chantiers ont été arrêtés, plusieurs décisions des maîtres d'ouvrages permettant de passer certaines étapes telles que la signature des marchés public globaux de performance ont été décalées, le lancement de nouvelles opérations a également été décalé. De ce fait, le chiffre d'affaires 2020 risque de glisser sur les années suivantes et le montant de ce décalage est estimé, selon les éléments connus début juin, à 80 000 euros. Par ailleurs du fait de la pandémie, le risque pour la Société de voir des phases de travaux prévues initialement en périodes estivales sur des sites libres de toute occupation à des travaux en sites occupés devrait augmenter le temps passé par la société sur les projets. Cette augmentation du temps passé n'est pas budgétée dans les contrats signés.

Les élections municipales dont le 2<sup>ème</sup> tour a été décalé au 28 juin 2020 ont également ajouté du retard quant aux prises de décisions notamment pour le lancement de nouveaux projets.

#### Vie sociale :

Le Conseil d'Administration du 8 avril 2019 a par ailleurs validé la réduction de capital visant à faire sortir les actionnaires que sont les villes de Chambéry et Romans-sur-Isère, et l'augmentation de capital visant à faire entrer les villes d'Albertville et de Pont-de-Claix, portant ainsi le capital de la société à 10 801 050 €.

Du fait de la pandémie, et des élections repoussées, il est probable qu'une difficulté subsiste dans l'accomplissement d'une règle habituelle de la tenue de 3 conseils d'administration par an.

#### Recrutement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

La société a procédé au recrutement de 3 chargés d'opérations. Le premier contrat en CDI concerne un remplacement et a débuté le 2 janvier 2020 ; le second contrat en CDD concerne une prévision d'augmentation de l'activité et a débuté le 3 février 2020 ; le troisième contrat en CDI concerne une augmentation de l'activité à venir sur le territoire auvergnat qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2020.

#### Etablissement secondaire :

La société a entamé les démarches administratives afin qu'un établissement soit ouvert à Volvic dans le Puy-de-Dôme. Le contrat de travail lié au dernier recrutement effectué sera transféré sur cet établissement.

### **6) Activités en matière de recherche et de développement**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **7) Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir**

Les projets engagés en 2019 génèrent une activité soutenue pour 2020 et 2021. Par ailleurs, des opérations en projet restent en attente de notification ou de décisions par les collectivités. Il s'agit par exemple du Groupe Scolaire Vernay à Annecy, du Lycée Grand Arc à Albertville, et du Lycée Roger Deschaux à Sassenage.

A plus long terme, le développement de projets avec les actionnaires existants, ainsi que la recherche de nouveaux actionnaires, doivent par ailleurs être poursuivis.

Un développement sur l'Ouest de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est désormais acté ; il débute avec le lancement de plusieurs opérations sur des lycées comme le Lycée agricole de Rochefort Montagne et le Lycée agricole des Combrailles à Saint Gervais d'Auvergne dans le Puy-de-Dôme pour lesquels la phase réalisation des travaux doit débiter. De plus la phase contractualisation est en cours sur le lycée La Fayette à Clermont-Ferrand.

La société a mené, avec l'appui d'un cabinet d'avocats, une étude financière et juridique afin d'examiner les solutions dont celle de l'ouverture d'une antenne de la société proche de Clermont-Ferrand. L'antenne aura lieu à VOLVIC, un chargé d'opérations recruté en 2020 y sera affecté. La présence d'actionnaires sur ce territoire permettrait de pérenniser l'activité en maîtrisant les risques financiers.

Il est à noter que l'exercice 2020 devrait se traduire par un résultat net de -125 000 € à - 150 000 €. En effet, l'impact de la pandémie, le ralentissement dans le lancement de quelques opérations et les moyens à mettre en œuvre pour aboutir au développement de la société sur le territoire auvergnat ne permettent pas de prévoir un exercice à l'équilibre.

### **8) Succursales**

Outre son siège situé à l'hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes, la Société a six établissements :

- A Grenoble (38000, 5 rue Eugène FAURE) où sont situés ses bureaux et l'ensemble de son personnel ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Au cours des années précédentes, des établissements ont été créés sur des sites où sont exploités une centrale photovoltaïque :

- A Grenoble (38000, 71 et 73 Rue Joseph Bouchayer, Groupe Scolaire Paul Painlevé)
- A Grenoble (38000, 55 et 59 Rue Ampère, Groupe Scolaire Ampère)
- A Givors (69700, 12 Chemin de la Côte à Cailloux, Lycée Aragon Picasso)
- A Saint-Priest-en-Jarez (42270, 63 Avenue Albert Raimond, Lycée Simone Weil)
- A Valence (26000, 43 rue Amblard, Lycée Amblard)

Il convient de préciser que la création d'établissement est obligatoire au-delà d'un seuil sur la puissance installée de la centrale photovoltaïque.

## 9) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019 : les salariés ne détiennent pas de participation au capital de la Société.

## 10) Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 7 753 794 euros contre 12 546 576 euros au titre de l'exercice précédent ;
  - o La diminution du chiffre d'affaires est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats ne sont pas valorisés dans le chiffre d'affaires ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 9 409 729 euros contre 13 135 931 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 437 262 euros contre 13 036 882 euros au titre de l'exercice précédent ;
  - o Le montant reflète principalement les achats de travaux. Les coûts de structure propres s'élèvent à 865 939 euros contre 755 252 euros lors de l'exercice précédent, la progression étant essentiellement attribuable aux recrutements effectués en cours d'année 2019 ;
- Le résultat d'exploitation ressort négatif à – 27 533 euros contre un résultat positif de 99 049 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 466 190 euros contre 396 891 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 17.46 %
  - o Cette augmentation résulte pour l'essentiel du recrutement d'une assistante administrative en et financière en mars 2018 et d'un responsable d'opération en septembre 2018 mais aussi du recrutement d'une responsable d'opération chargée du suivi de la performance énergétique et de l'exploitation en septembre 2019.
- Le montant des charges sociales s'élève à 194 528 euros contre 164 132 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 18.52 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 7.90 contre 6.65 au titre de l'exercice précédent. Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire ;
- Le résultat financier s'élève à 42 099 euros contre une perte de 9 308 euros au titre de l'exercice précédent. Le gain s'explique par le placement en compte à terme d'excédents de

trésorerie  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

- Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort positif à 14 566 euros contre 89 741 euros pour l'exercice précédent ;
- Compte tenu des éléments ci-dessus,
  - o Du résultat exceptionnel de 1 629 euros contre un résultat nul l'exercice précédent
  - o D'un montant de 4 749 euros d'impôts sur les bénéfices, contre 22 554 euros l'exercice précédent,
  - o Le résultat de l'exercice se solde **par un bénéfice de 11 446 euros** contre 67 187 euros pour l'exercice précédent.
- Au 31/12/2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 67 204 565 euros contre 62 942 072 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6.77 %. Cette forte évolution correspond à l'avancement des travaux, et à la trésorerie en prévision des projets futurs.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

## 11) Analyse de l'évolution des résultats

Le résultat d'exploitation est négatif alors qu'il était positif de 2015 à 2018. Il a donc été important de placer les excédents de trésorerie afin de pallier aux contrats d'opérations non encore notifiés. Cela confirme la capacité de la Société à atteindre l'équilibre dès lors que le volume de projets est suffisant et adapté à la taille croissante de la structure.

En termes de résultat, le bénéfice de l'exercice (11 k€) démontre :

- La viabilité de l'activité propre de la société.
- L'importance de sa trésorerie pour pallier aux éventuelles difficultés d'ordre budgétaires.

L'année 2020 devrait marquer la livraison des derniers projets signés en bail emphytéotique administratif qui concernent désormais plus que la ville de Grenoble. Il est important de souligner que les résultats à prévoir sont dépendants du volume des opérations apportées par l'ensemble des actionnaires, la société s'étant organisée pour y faire face.

## 12) Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les résultats des cinq derniers exercices, le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

### 13) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 446.12 euros en augmentant les réserves.

Réserve légale	30 315.05
Affectation du résultat 2018	572.31
<b>Réserve légale après affectation</b>	<b>30 887.36</b>

Autres réserves	525 415.18
Affectation du résultat 2018	10 873.81
<b>Autres réserves après affectation</b>	<b>536 288.99</b>

Il est intéressant de remarquer qu'au terme des six exercices, en dehors de l'intérêt général que procure la société de par son activité, 567 176.35 € ont été générés et mis en réserve.

### 14) Rappel des dividendes distribués au cours de 3 exercices précédents

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

### 15) Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### 16) Informations sur les délais de paiement :

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : il n'existe aucune facture de ce type ;
- Les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants correspondent à 36 715.14 € HT qui ont toutes été réglées en 2020.

### 17) Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

## III – LES PARTICIPATIONS ET LES ACTIVITES DES FILIALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

La société ne dispose d'aucune participation dans une autre société et n'a aucune filiale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration  
Le Président  
Monsieur Éric FOURNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

**ANNEXE 1 : RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**ANNEXE 2 : BILAN ET COMPTES DE RESULTAT ET LEURS ANNEXES**

**ANNEXE 3 : IMPACT EPIDEMIE COVID-19 SUR LES PRINCIPAUX MARCHES DE LA SPL OSER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

## - RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ

**Société : SPL d'Efficacité Énergétique**

Exercice du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

Devise : Euro

Montants en milliers

du 01/01/19 au  
31/12/19

du 01/01/18 au  
31/12/18

du 01/01/17 au  
31/12/17

du 01/01/16 au  
30/12/16

du 01/01/15 au  
31/12/15

### CAPITAL EN FIN D'EXERCICE

♦ Capital social	10 801	10 855	9 609	8 227	8 116
♦ Nombre des actions ordinaires existantes	1 080 105	1 085 505	960 862	822 725	811 569
♦ Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
♦ Nombre maximum d'actions à créer : <i>par conversion d'obligations</i> <i>par exercice de droits de souscription</i>					

### OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE

♦ Chiffre d'affaires hors taxes	7 754	12 547	9 913	9 989	11 439
♦ Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	36	109	(68)	1 217	78
♦ Impôt sur les bénéfices	5	23	(29)	264	
♦ Participation des salariés due au titre de l'exercice					
♦ Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11	67	(51)	947	70
♦ Résultat distribué					

### RÉSULTATS PAR ACTION

♦ Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,03	0,08	-0,04	1,00	0,10
♦ Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,01	0,06	-0,05	1,00	0,09
♦ Dividende attribué à chaque action					

### PERSONNEL

♦ Effectif moyen des salariés employés	9,00	7,72	6,30	6,16	5,38
♦ Montant de la masse salariale	466	389	334	309	273
♦ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	195	175	151	140	124

# SPL D'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE

Exercice du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019



## ÉTATS FINANCIERS

Cabinet Ernest PUIG

Accusé de réception Ministère de l'Énergie

Expertise comptable

042-214264873-20201112-12 NOV 22B-DE

193 route de Treve de Gain

Accusé certifié exécutoire

69530 Orléanas

Réception par le préfet : 19/11/2020

tel: 04 72 31 65 04

Affichage 19/11/2020

**SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE**  
**Exercice du 1<sup>e</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019**

**SOMMAIRE**

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Pages</b>
<b>BILAN</b>	<b>3</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>7</b>
<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES ET PRESENTATION GENERALE</b>	<b>8</b>
Etat de l'actif immobilisé -	11
Etat des amortissements	12
Etat des créances et dettes	13
Détail des charges à payer	14
Détail des produits à recevoir	15
Charges et produits constatés d'avance	16
Composition du capital social	17
Ventilation de l'effectif moyen	18
Ventilation du Chiffre d'affaires	19

# Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	44 537	39 333	5 203	15 360
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>44 537</b>	<b>39 333</b>	<b>5 203</b>	<b>15 360</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	49 750	38 472	11 279	17 711
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>49 750</b>	<b>38 472</b>	<b>11 279</b>	<b>17 711</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 360		2 360	1 000
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>2 360</b>		<b>2 360</b>	<b>1 000</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>96 647</b>	<b>77 805</b>	<b>18 842</b>	<b>34 071</b>

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	53 385 831		53 385 831	52 022 072
Autres créances	499 463		499 463	779 159
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>53 885 294</b>		<b>53 885 294</b>	<b>52 801 232</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 293 133		13 293 133	10 091 303
Charges constatées d'avance	7 296		7 296	15 466
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>13 300 429</b>		<b>13 300 429</b>	<b>10 106 769</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>67 185 723</b>		<b>67 185 723</b>	<b>62 908 000</b>

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

192-214201915-2020111210N0VNZ25UE

**TOTAL GÉNÉRAL**

**67 282 370**

**77 805**

**67 204 565**

**62 942 072**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 10 801 050	10 801 050	10 855 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	30 315	26 956
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	525 415	461 588
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	11 446	67 187
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>11 368 226</b>	<b>11 410 780</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 368 226</b>	<b>11 410 780</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 407 888	32 793 634
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>33 407 888</b>	<b>32 793 634</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 306 417	2 994 725
Dettes fiscales et sociales	8 791 387	8 555 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 421 544	1 663 724
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>16 519 348</b>	<b>13 213 843</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 909 103	5 523 814
<b>DETTES</b>	<b>55 836 339</b>	<b>51 531 292</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>67 204 565</b>	<b>62 942 072</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# Compte de Résultat (Première Partie)

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	7 753 794		7 753 794	12 546 576
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>7 753 794</b>		<b>7 753 794</b>	<b>12 546 576</b>
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 650 637 3 063 2 235	425 269 1 853 162 233
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>9 409 729</b>	<b>13 135 931</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			7 084 277	12 280 250
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>7 084 277</b>	<b>12 280 250</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			19 080	27 500
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements Charges sociales			466 190 194 528	396 891 167 132
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>660 718</b>	<b>564 023</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			20 426	18 831
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>20 426</b>	<b>18 831</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			1 652 761	146 277
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>9 437 262</b>	<b>13 036 882</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(27 533)</b>	<b>99 049</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(27 533)</b>	<b>99 049</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	42 250	20 276
Reprises sur provisions et transferts de charges	481 743	453 827
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>523 993</b>	<b>474 103</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	481 894	483 412
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>481 894</b>	<b>483 412</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>42 099</b>	<b>(9 308)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>14 566</b>	<b>89 741</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 733	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>1 733</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	103	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>103</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 629</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	4 749	22 554
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 935 455</b>	<b>13 610 034</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 924 009</b>	<b>13 542 847</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>11 446</b>	<b>67 187</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Exercice du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage **Cabinet Ernest PUIG**

# SPL d'Efficacité Energétique

## ETATS FINANCIERS au 31-12-2019

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### **1 - PREAMBULE**

La Société Publique Locale d'Efficacité Energétique a été créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2013.  
Son objet est, sur le territoire de la région Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

Son siège social est fixé dans les locaux de la Région Rhône-Alpes, 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 Lyon cedex 02.

Sa durée est fixée à 99 ans

#### **2 – PRINCIPES GENERAUX**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les Etats Financiers de l'exercice sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC N° 2016-07 du 04/11/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

#### **3 – LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :**

##### **3.1. – Immobilisations corporelles et incorporelles\_**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

### **3.1.a Immobilisations incorporelles**

Les logiciels étaient amortis en linéaire sur 12 mois avant 2017. Les logiciels acquis en 2018 sont amortis 3 ans.

La création du site internet est amortie en linéaire sur 3 ans

### **3.1.b Immobilisations corporelles**

Les durées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Matériel de bureau et informatique	Dégressif 3 ans
Mobilier	Linéaire 6 ans
Instruments de mesure	Dégressif 4 ans

## **3.2 – Subventions reçues de l'ADEME**

Le solde des subventions reçues de l'ADEME s'élève à 133.737€ . Ces sommes seront reversées aux Collectivités au terme des études de rénovation énergétique concernées. Elles sont comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2019.

## **3.3. – Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisés sur l'exercice 2019 s'élève à 8.600€.

## **3.4. – Indemnités de fin de carrière**

Compte tenu de la création récente de la Société et de son effectif réduit, nous avons considéré que les montants des indemnités de fin de carrière ne sont pas significatifs.

## **3.5. – Comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique**

La Société a comptabilisé les BEA qu'elle a signés en 2014, 2015 , 2016 et 2017 suivant le modèle dit de la « créance financière » car le contrôle qu'exerce l'autorité publique sur l'investissement que la SPL réalise n'autorise pas cette dernière à inscrire cet actif à son bilan.

## **3.6. – Souscription de 3 contrats de swap de taux d'intérêt**

La Société a souscrit 3 contrats de swap de taux d'intérêt afin de faire correspondre les contrats de prêts à taux variables aux loyers fixes prévus dans les baux emphytéotiques administratifs.

### **3.7. – Cession Dailly sur les opérations**

La Société a consenti, en garantie des emprunts de long terme et au profit des prêteurs, sur toutes les opérations, une cession Dailly de la part des loyers correspondant aux remboursements et aux intérêts desdits emprunts.

### **3.8. – Méthode à l'avancement**

La Société appréhende ses produits selon la méthode à l'avancement.

### **3.9 – Mandats**

Les dettes et les créances des mandats apparaissent à l'actif et au passif du bilan. Le solde vis-à-vis des Collectivités mandantes figure au passif dans la rubrique « Autres dettes » pour 2.742.981 K€.

### **3.10 - Évènements significatifs postérieurs à la clôture**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

# Immobilisations

Période du 01/01/19 au 31/12/19

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	42 937		1 600
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>42 937</b>		<b>1 600</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 514		2 237
Emballages récupérables et divers	4 000		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>47 514</b>		<b>2 237</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 000		1 360
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>1 000</b>		<b>1 360</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>91 450</b>		<b>5 197</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			44 537	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			<b>44 537</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			45 750	
Emballages récupérables et divers			4 000	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			<b>49 750</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			2 360	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>			<b>2 360</b>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

**TOTAL GÉNÉRAL**

**96 647**

# Amortissements

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	27 576	11 757		39 333
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>27 576</b>	<b>11 757</b>		<b>39 333</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	29 803	8 669		38 472
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>29 803</b>	<b>8 669</b>		<b>38 472</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>57 379</b>	<b>20 426</b>		<b>77 805</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			
Frais d'acquisition de titres de participations			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# État des Échéances des Créances et Dettes

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 360		2 360
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>2 360</b>		<b>2 360</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	53 385 831	4 358 042	49 027 789
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	19 181	19 181	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	476 072	476 072	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 984	2 984	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 227	1 227	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>53 885 294</b>	<b>4 857 504</b>	<b>49 027 789</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	7 296	7 296	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>53 894 950</b>	<b>4 864 801</b>	<b>49 030 149</b>
----------------------	-------------------	------------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	33 407 888	1 644 873	6 879 547	24 883 468
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 306 417	4 306 417		
Personnel et comptes rattachés	31 069	31 069		
Sécurité sociale et autres organismes	44 154	44 154		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 710 222	8 710 222		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 942	5 942		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 421 544	3 421 544		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 909 103	5 909 103		

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>55 836 339</b>	<b>24 073 324</b>	<b>6 879 547</b>	<b>24 883 468</b>
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie  
042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

© Sage

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020  
Affichage : 19/11/2020

# Charges à Payer

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 134 698
Dettes fiscales et sociales	48 145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	150
Autres dettes	5 242
<b>TOTAL</b>	<b>3 188 236</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# Produits à Recevoir

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	51 075 919
Personnel	
Organismes sociaux	
État	2 984
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	1 200
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	<b>36 389</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51 116 491</b>

Créances clients et comptes rattachés: il s'agit essentiellement des créances à facturer sur le long et moyen terme dans le cadre des baux emphytéotiques administratifs (BEA)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# Charges et Produits Constatés d'Avance

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	7 296	5 909 103
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>7 296</b>	<b>5 909 103</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# Composition du Capital Social

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1085505	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	3100	10
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	8500	10
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1080105	10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# Effectif Moyen

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Prestations de services	577 353
Prestations liées aux baux emphytéotiques (BEA)	6 606 786
Redevances facturées aux Collectivités dans le cadre des BEA	515 974
Refacturations diverses	53 681
<b>TOTAL</b>	<b>7 753 794</b>

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
Rhône-Alpes Auvergne	7 753 794
<b>TOTAL</b>	<b>7 753 794</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020



Num Contrat	Collectivité	Phase	Type	Numéro	Objet du contrat	Titulaire	Contexte et impact épidémie Covid-19	Impact financier Covid-19 sur comptes 2020
AIX-6C236	AIX	6	C	236	Mandat MO école Marlioz	SPL	Arrêt chantier - Livraison rentrée pour septembre 2020 incertaine	++
ALB-1C359	ALB	1	C	359	Accompagnement programme rénovation	SPL	Décalage lancement de la mission	+
AMB-6C316	AMB	6	C	316	Mandat MO GS Jean Jaurès à Ambérieu en Bugey	SPL	Décision choix titulaire MPGP prise avant élection. Mise au point MPGP plus complexe et plus longue	++
ANM-6C357	ANM	6	C	357	Mandat MJC Mandela et centre petite enfance	SPL	Décalage de 1,5 mois de la remise des candidatures	+
ANN-6C257	ANN	6	C	257	Mandat MO GS du CEP	SPL	Arrêt chantier - Livraison rentrée pour septembre 2020 incertaine	++
ANN-6C317	ANN	6	C	317	Mandat MO GS Cotfa à Annecy	SPL	MPGP en phase conception. Travaux de désamiantage à l'été 2020 prévus. Incertitude modérée	quasi-nul si début travaux été 2020 maintenus
ANN-6C318	ANN	6	C	318	Mandat MO GS Vernay à Annecy	SPL	Opération envisagée sur nouveau mandat. Report élection. En attente	++
EYB-6C233	EYB	6	C	233	Mandat MO Ecole Bel Air	SPL	Travaux livrés, phase levée réserves et exploitation	quasi-nul
EYB-1C338	EYB	1	C	338	Audit énergétique bâtiments du Centre Bourg d'Eybens	SPL	Mission achevée. Elections municipales reportées. Décalage suite sur opération.	quasi-nul
GRE-6C315	GRE	6	C	315	Mandat MO GS et gymnase Vallier à Grenoble	SPL	Election décalée. Entreprise retenue, mise au point MPGP réalisée.	quasi-nul
GRI-1C373	GRI	1	C	373	Préparation programme de rénovation Ecole Pasteur	SPL	Décalage visite du site et lancement d'une partie des études	+
LMS-6C356	LMS	6	C	356	Mandat MO Pergaud / Coubertin	SPL	Décalage lancement appel candidature MPGP.	+
MEY-6C266	MEY	6	C	266	Mandat MO Espace Jean Poperen	SPL	Etudes ralenties - Travaux été 2020 plus limités que prévus	+
PAS-6C232	PAS	6	C	232	Mandat MO GS Abbaye, Marlioz et maternelle Plateau d'Assy / Assistance phase exploitation	SPL	Travaux livrés, phase levée réserves et exploitation	quasi-nul
PAS-1C376	PAS	1	C	376	AMO études pré-opérationnelles 4 bâtiments	SPL	Ralentissement étude	+
REG-6C298	REG	6	C	298	Mandat MO Lycée G. Sommeiller à Annecy	SPL	Etudes ralenties - Incertitude sur capacité entreprises à débiter les travaux été 2020 / fabrication menuiseries	+++
REG-6C301	REG	6	C	301	Mandat MO Lycée des Combrailles à St Gervais d'Auvergne	SPL	Premier lycée en Auvergne (Recrutement au 1er/04/20)- Etudes ralenties - Travaux été 2020 plus limités que prévus / fabrication menuiseries	+++
REG-6C304	REG	6	C	304	Mandat MO Lycée Rochefort Montagne	SPL	Premier lycée en Auvergne (Recrutement au 1er/04/20)- Etudes ralenties - Travaux été 2020 plus limités que prévus / fabrication menuiseries	+++
REG-6C320	REG	6	C	320	Mandat MO Lycée A. Triboulet à Romans	SPL	Report vote AP complémentaire prévu début avril 2020 à fin mai 2020	+++
REG-6C323	REG	6	C	323	Mandat MO Lycée F. FOREST à Saint-Priest	SPL	Report vote AP complémentaire prévu début avril 2020 à fin mai 2020	+++
REG-6C324	REG	6	C	324	Mandat MO Lycée A. SAXE à Lyon	SPL	Dossier en attente décision Rectorat/Région/Lycée avant Covid-19. Relance difficile	+
REG-6C325	REG	6	C	325	Mandat MO Lycée La Fayette à Clermont Ferrand	SPL	Avant épidémie décision Région report signature MPGP de 07/20 à 11/20. Décalage remise offre intermédiaire de 1 mois	+
REG-6C346	REG	6	C	346	Mandat MO Lycée Grand Arc à Albertville	SPL	Pour mémoire opération non lancée par la Région sur proposition SPL en 2019	-
REG-6C351	REG	6	C	351	Mandat MO Lycée Roger Deschaux à Sassenage	SPL	Pour mémoire opération non lancée par la Région sur proposition SPL de janvier 2020	-
ROA-6C312	ROA	6	C	312	Mandat MO bâtiment administratif à Roanne	SPL	Désignation titulaire avant crise sanitaire. Phase Mise au point MPGP plus difficile et plus longue. MPGP reste à signer	+
SPR-6C313	SPR	6	C	313	Mandat MO GS Simone Signoret à Saint Priest	SPL	Remise offres MPGP décalées à juin 20. Analyse à réaliser à partir de juin 20. MPGP reste à signer	+++

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°23**

### CADRE DE VIE

**- Fourrière automobile  
- Délégation de Service  
Public avec la société LAFAY  
- Rapport d'activité  
- Année 2019  
- Examen**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN23B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Mme Valérie PROST MALLET, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne délègue depuis le 13 octobre 2017 pour une durée de 5 ans, les opérations de fourrières pour automobile à l'entreprise Lafay située 31, boulevard Charles de Gaulle 42140 Le Coteau.

Les missions du délégataire ont pour but d'assurer l'enlèvement, le transfert, la garde, la restitution, et l'expertise lorsque cela est nécessaire, des véhicules dont la mise en fourrière est ordonnée par les services de police.

Un rapport d'activité joint à la présente délibération est transmis annuellement par le délégataire.

Les frais inhérents aux opérations d'enlèvement demeurent à la charge des propriétaires des véhicules, sauf en ce qui concerne les véhicules abandonnés sur la voie publique et dont les propriétaires ne sont pas identifiés. La Ville de Roanne se charge de rémunérer de manière forfaitaire le concessionnaire de la fourrière concernant cette dernière prestation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner le bilan statistique des opérations de fourrière présenté par le délégataire ;
- prendre connaissance du bilan des opérations de fourrières pour automobile pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Société LAFAY pour l'exercice 2019. Aucune remarque ni observation ne sont formulées.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des Relations avec les écoles publiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN23B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Affichage : 19/11/2020

Valérie PROST MALLET



**Monsieur LE MAIRE**

**FOURRIERE AUTOMOBILES  
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE**

1. LE CONTRAT :

Le contrat avec le délégataire est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 13 octobre 2017. Le périmètre d'intervention est le périmètre de la Ville de ROANNE.

2. RAPPEL DES MISSIONS DU DELEGATAIRE :

La mise en fourrière et le transfert d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire suite à infraction ou à abandon sur la voie publique. Les missions s'effectuent du Lundi au Dimanche, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. S'agissant d'une DSP, le délégataire a l'obligation de continuité et doit assurer le service de fourrière automobile de ROANNE de façon permanente.

3. MOYENS DU DELEGATAIRE :

La SAS LAFAY dispose de :

- 2 camions pouvant porter ou tracter deux véhicules dont le PTAC est au moins égal à 3T5. Chacun de ces véhicules est équipé de 2 paires de chariots pour le déplacement des véhicules dans le parking souterrain.
- 1 véhicule 4X4 équipé pour l'enlèvement des véhicules sur terrain instable.
- Un terrain d'une superficie de 3000 m2 attribué au stockage des Fourrières. Ce terrain est fermé et l'entrée est sous alarme et surveillance vidéo.

4. REMUNERATION DU DELEGATAIRE :

Les tarifs appliqués par le délégataire sont encadrés par l'arrêté interministériel du 5 septembre 2017.

A titre d'information, le tarif d'enlèvement d'un véhicule particulier est passé à 119.20 € TTC pour l'année 2019 et les frais de garde s'élèvent à 6.30 € TTC par jour.

De ce fait, les frais concernant les interventions annulées ou les véhicules non repris par les propriétaires et livrés à la destruction ne sont pas comptabilisés à la collectivité et relèvent de frais à la charge du délégataire.

## CHIFFRE FOURRIERES 2019

- Enlèvement :	490
- Véhicules restitués à leurs propriétaires :	386
- Jours de garde payés :	430
- Véhicules détruits :	104

## LES RECETTES – ANNEE 2019

Le gardien de fourrière se rémunère sur la base des tarifs d'enlèvement et de frais de garde que paient les propriétaires lors de la restitution de véhicule ou des opérations préalables.

386 véhicules ont été restitués 99.33 € HT l'enlèvement soit un total annuel de	38 341.00 €
430 jours de gardiennage ont été facturés soit un total annuel de	2 257.50 €
+ 104 fourrières détruites facturées à la mairie de Roanne (104x 45 € HT)	4680.00 €

**TOTAL des recettes annuelles** **45 278.50€**

## LES CHARGES – ANNEE 2019

Le délégataire présente les charges selon différents postes.  
Les charges ont été calculées au plus juste prix, ne tenant pas compte des avantages logistiques et humains que peut disposer une entreprise de 122 personnes.

### 1- Rémunération du personnel :

Le personnel chargé des enlèvements 24/24h 7jours/7 a également la fonction de restituer le véhicule à son propriétaire en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

Montant annuel charges comprises basé que sur le temps passé : **24 789 €**

### 2- Rémunération du secrétariat :

Le secrétariat a pour fonction :

- d'encaisser les règlements, établir la facture, tenir le livre de police et restituer le véhicule au propriétaire,
- de gérer les dossiers avec les experts des véhicules à détruire.

Le temps estimé pour gérer complètement un dossier de fourrière est de 30 minutes par véhicules lorsqu'il est rendu à son propriétaire.

Le temps estimé pour gérer complètement un dossier de fourrière est de 45 minutes par véhicules lorsqu'il est visé par l'expert pour la destruction.

386 Dossiers à 30 minutes représentent 193 Heures de travail

104 Dossiers à 45 minutes, à cause des visites expert et destruction, représentent 78 Heures de travail.

Donc un temps passé total de 271 Heures.

Le salaire et les charges des heures consacrés à ces tâches se montent à **7089 €**

### 3- Coût des véhicules de dépannages :

Le calcul se fait sur une base théorique puisque les véhicules ne servent pas qu'à la seule utilisation de la fourrière. L'investissement de camions de 80.000 € l'un pour l'activité seule n'est même pas envisageable.

Nous sommes parti sur la formulation trinôme de prix de revient au KM pour calculer approximativement le coût des véhicules de dépannage.

Coût annuel sur base basse : ( il n'est pas tenu compte de la charge des autres véhicules qui contribuent à la bonne marche du service Fourrière ) **6801 €**

### 4- Coût assurance, location, taxes diverses...

Il nous est très difficile de donner les autres vrais quotes-parts des charges liées uniquement à l'activité Fourrière. Il n'est pas compté le coût de parking ainsi que le coût de structure.

Nous remarquons que le volume d'enlèvement est en baisse depuis 2 ans, le volume de véhicules jamais restitué est de 104 véhicules détruit, soit environ 21 % du volume d'enlèvement.

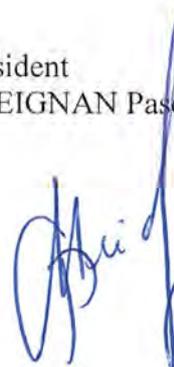
Les charges décrites précédemment sont beaucoup plus fiable sur l'analyse comptable et démontrent clairement qu'une activité indépendante ne pratiquant que la fourrière et attribuant les frais réellement engendrés par l'organisation complète de cette activité ne peut être que déficitaire en 2019 avec ce volume d'enlèvement payant.

Néanmoins, nous remarquons que le volume global favorise à diminuer les frais fixes et nous arrivons en 2019 à couvrir à peine les frais de fonctionnements, les frais de structure n'étant pas mis dans le décompte. Ce décompte se fait sur l'enlèvement total de la ville de Roanne.

La rapidité d'exécution des véhicules à détruire est très importante pour l'organisation générale. Nous sommes à un stockage maximum de 70 véhicules fourrières. Au-delà de ce volume, nous serions dans l'obligation d'investir dans un terrain supplémentaire pour le stockage des dites fourrières.

Dans l'ensemble, la gestion administrative et les délais de destruction des véhicules encombrants sont acceptables et bien gérés par le service de la ville de Roanne.

Le Président  
MR MEIGNAN Pascal



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°24**

### **CADRE DE VIE**

- **Modification simplifiée n° 3**
- **du Plan Local d'Urbanisme**
- **Bilan de la concertation**
- **Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

M. Lucien MURZI, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par arrêté en date du 10 août 2020, le Maire a prescrit une modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Roanne, approuvé en décembre 2016. Celui-ci a déjà été modifié et mis à jour à plusieurs reprises depuis 2016.

Cette procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme a été engagée en vue de :

- adapter et corriger certains articles du règlement facilitant la compréhension et l'instruction des demandes d'autorisation et dans un souci de cohérence ;
- créer un emplacement réservé rue Benoit Raclet au profit de Roannais Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, dans le cadre d'un projet d'extension des entrepôts du Service des Transports de l'Agglomération Roannaise (STAR).

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée du P.L.U. a été notifié au Préfet et aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis fin août 2020.

S'agissant d'une modification simplifiée, une concertation du public, sans enquête publique, a été organisée et s'est tenue du 14 septembre au 14 octobre 2020. Le dossier de modification a été consulté une seule fois et aucune observation ou remarque n'a été inscrite dans le registre ouvert à cet effet.

Par ailleurs, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (DREAL) a également été consultée en vue d'un examen au cas par cas du projet de modification du P.L.U.. Par décision en date du 22 octobre 2020, la MRAE a confirmé que le projet de modification simplifiée n° 3 du P.L.U. de Roanne ne serait pas soumis à évaluation environnementale, la révision de 2016 ayant notamment fait l'objet d'une importante évaluation environnementale.

L'ensemble des avis recueillis est favorable au projet de modification :

- les communes de Perreux, Riorges, Mably et Commelle-Vernay, de même que la Chambre d'Agriculture de la Loire, Voies Navigables de France (VNF), le Département de la Loire, ENEDIS, SYEPAR et Roannais Agglomération ont émis un avis favorable sans observations.

Un avis avec observation :

- la C.C.I. Lyon Métropole a formulé un avis favorable avec observations. En effet, au vu de la création de l'emplacement réservé rue Benoit Raclet, la C.C.I. attire l'attention de la Ville sur la possible extension de l'entreprise Loire Auto+, actuellement présente sur les terrains concernés par le futur emplacement réservé. Cette remarque sera transmise à Roannais Agglomération afin qu'un contact soit pris avec le gérant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

Les points proposés à la modification simplifiée n'ayant pas fait l'objet de remarques, observations ou réserves de la part du public et des Personnes Publiques Associées, ils sont proposés tels qu'ils avaient été présentés pour approbation du Conseil Municipal :

- la création d'un emplacement réservé au profit de Roannais Agglomération en tant que autorité organisatrice de la mobilité, sur 3 parcelles rue Benoit Raclet (parcelles BK3, BK4 et BK36) ;
- la correction de certains articles du règlement : articles DG8 (accès et voiries) et DG18 (définition de la hauteur relative) dans les dispositions générales du règlement, articles UA2, UB2 et UE2 concernant les occupations et utilisations du sol admises sous conditions dans les zones UA, UB et UE.

La notice explicative, le projet de règlement modifié, le projet de plan de zonage et le projet de liste des emplacements réservés sont joints à la présente délibération.

En vertu de l'article L153-43 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation de la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme selon les pièces ci-jointes ;
- autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités légales de publicité de cette délibération (affichage, presse et publication au recueil des actes administratifs, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 16 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux, des Bâtiments et de la Vidéoprotection

**Lucien MURZI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2020

Affichage : 16/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°25**

### **CADRE DE VIE**

**- Acquisition du tènement  
immobilier situé 18, rue  
Anatole France à la S.C.I. LA  
PLAGNE  
- Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

M. Guy SERGENTON, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La S.C.I. La Plagne, représentée par Monsieur Patrick FREDDO a fait part de son souhait de céder le bien dont elle est propriétaire au 18, rue Anatole France à Roanne, cadastré section AB n° 519.

Ce tènement immobilier d'une superficie cadastrale de 125 m<sup>2</sup> est un immeuble mitoyen sur 4 niveaux. Il comprend en rez-de-chaussée un local à usage commercial et un appartement par étage. L'ensemble est en bon état et a fait l'objet d'une réhabilitation de bonne qualité.

Ce bien constitue une opportunité intéressante pour la Ville de Roanne de par sa situation. Effectivement, il est situé à proximité immédiate du Musée de Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette et cette acquisition s'inscrit totalement dans le cadre du projet d'extension de celui-ci.

Un accord est intervenu pour un montant de 225 000 € conformément à l'avis du service des Domaines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'acquisition du tènement immobilier situé 18, rue Anatole France à Roanne, propriété de la SCI La Plagne, représentée par Monsieur Patrick Freddo, cadastré section AB n° 519 au prix de 225 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document qui s'avèrerait nécessaire pour finaliser l'acquisition ;
- dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge des Relations  
avec les Professions Médicales



**Guy SERGENTON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°26**

### **CADRE DE VIE**

- Mise à disposition d'un broyeur à branches
- Convention avec la Commune de Perreux
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Roannais Agglomération a fait l'acquisition de 3 broyeurs à branches qu'elle a cédés gratuitement à 3 communes. Un de ces broyeurs est affecté à un groupement de 3 communes : Perreux, Saint-Vincent-de-Boisset et Roanne.

Il a été décidé que Perreux serait le propriétaire et que les autres communes utiliseraient ce matériel par le biais d'une convention.

Les agents du Pôle Environnement de la Ville de Roanne ne disposant pas de broyeur à branches, il est proposé qu'une convention de mise à disposition de matériel soit passée entre la Commune de Perreux et la Ville de Roanne.

Le projet de convention prévoit les conditions de mise à disposition.

La Ville de Roanne s'engage à s'acquitter du montant de la mise à disposition et à souscrire une assurance pour l'utilisation de ce matériel.

Elle est proposée pour une durée de 1 an, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec la Commune de Perreux pour la mise à disposition d'un broyeur à branches à la Ville de Roanne ;
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge du Secteur Associatif  
Vice-Présidente du Conseil de Quartier Centre



**Marie-Laure DANA BURNICHON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°27**

### CADRE DE VIE

**- Renouvellement de la  
Convention avec la Fondation  
30 Millions d'Amis  
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Romain BOST, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis 2016, la Ville de Roanne s'est engagée au côté de l'Arche de Noé et de la Fondation 30 Millions d'Amis dans la démarche de gestion des chats libres sur son territoire. Pour cela, la Fondation subventionne les actes vétérinaires effectués sur les chats errants capturés avant leur remise sur les sites.

Depuis 2019, les conventions signées entre les collectivités et la Fondation ne sont plus renouvelables tacitement et doivent faire l'objet d'une décision annuelle sur la poursuite de ce partenariat.

La prise en charge financière par la Fondation correspond désormais à la moitié des frais vétérinaires engagés (castration, stérilisation et identification au nom de la Fondation, avec un coût moyen de 70 € par animal), l'autre moitié étant supportée par les collectivités.

En 2019, la convention entre la Ville de Roanne et la Fondation 30 Millions d'Amis a été conclue sur la base de 50 chats pris en charge, pour un coût supporté par la collectivité de 1 750 € (50 chats x 70 € /2) pris sur le budget du service Sécurité Accessibilité Santé Publique Développement Durable. Cela a permis la prise en charge de 32 chats dans les différents quartiers. Un report du budget non consommé fin 2019 a été effectué sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, prolongé ensuite du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19, jusqu'à fin juin 2020. Une opération de capture a donc été organisée du 8 au 17 juin 2020 et a permis de prendre en compte le delta restant, en termes de nombre d'animaux et de budget.

Pour 2020, il est proposé de poursuivre ce partenariat avec la Fondation et de signer une nouvelle convention, valable pour les 3 derniers mois de l'année.

La Fondation 30 Millions d'Amis a précisé que pour cette fin d'année, une convention pourra s'appliquer, mais sans report de budget non consommé ni remboursement.

Il est proposé de rédiger la nouvelle convention pour la prise en charge des frais vétérinaires pour 25 chats, ce qui pourrait couvrir les besoins de 2 opérations de capture (il est à noter un grand nombre de signalements de chats errants reçus dans les services courant 2020). Le montant global de cette convention serait donc de 1750 € sur le dernier trimestre 2020, avec un versement de 875 € à la Fondation depuis le budget du service Sécurité Accessibilité Santé Publique et Développement Durable (S.A.S.P.D.D.) de la Ville de Roanne.

Une 1<sup>ere</sup> capture a été effectuée du 5 au 16 octobre 2020. Une 2<sup>eme</sup> sera organisée avant la fin d'année 2020, en concertation avec l'Arche de Noé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec la Fondation 30 millions d'amis ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes afférents ;
- dire que les dépenses seront prélevées au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 19 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge du Bien-être animal, de la Nature en ville et des Forêts communales

**Romain BOST**



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°28**

### CADRE DE VIE

- Déclaration d'Intention  
d'Aliéner
- Bilan du 3ème trimestre  
2020
- Compte-rendu

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020  
Affichage : 17/11/2020

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal.

Aussi, il est dressé et annexé une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) déposées et des décisions de préemption ou de non préemption pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2020.

Il en résulte qu'entre le 1er juillet et le 30 septembre 2020, **285** Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été déposées pour un montant global de transaction de **36 475 760 €**.

Sur ces 285 D.I.A. : **284 ont fait l'objet d'une renonciation, 1 seule** a fait l'objet d'une **préemption** par la Ville de Roanne.

Il s'agit du 13, rue de Clermont pour un montant de 140 000 € qui s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement du quartier Clermont (secteur Fontval).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du bilan ci-joint des Déclarations D'intention d'Aliéner déposées au cours du 3ème trimestre 2020.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **17 NOV. 2020**

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la Santé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

**Maryvonne LOUGHRAIEB**



Dossier	Date de dépôt	Parcelles	Adresse du terrain	Prix de vente	Décision
042014291873-20201112-12NOV16 DE Accusé certifié exécutoire DIA 42187 20 00266 Réception par le préfet - 17/11/2020	01/07/2020	AO264	38 RUE DU MOULIN A VENT	320 000,00	Renonciation
042014291873-20201112-12NOV16 DE Affidavit DIA 42187 20 00267	01/07/2020	AX1163	32 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	168 800,00	Renonciation
DIA 42187 20 00268	01/07/2020	AN559	33 RUE DE CLERMONT	35 550,00	Renonciation
DIA 42187 20 00269	01/07/2020	AN559	33 RUE DE CLERMONT	42 550,00	Renonciation
DIA 42187 20 00270	03/07/2020	BT125, BT126, BT129 BT133, BT140, BT142, BT157, BT166BT167	5 A 21 RUE CONDORCET, 41 A 55 RUE PRESIDENT WILSON 2 62 ET 264 RUE DE CHARLIEU	26 600,00	Renonciation
DIA 42187 20 00271	03/07/2020	AT544	8 Rue de la Coopération	115 850,00	Renonciation
DIA 42187 20 00272	03/07/2020	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	3 500,00	Renonciation
DIA 42187 20 00273	03/07/2020	BM67	58 Rue Francis de Pressensé	145 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00274	03/07/2020	AN952	4 IMP GERBAY ET 8 PASSAGE GERBAY	210 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00275	03/07/2020	AL306	71 RUE MARECHAL FOCH	57 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00276	03/07/2020	AR342	7 A 33 RUE DU MAYOLLET	40 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00277	02/07/2020	AC224, AC225	18 RUE JEAN MERMOZ	54 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00278	02/07/2020	AN881	13 RUE DE CLERMONT	140 000,00	PREEMPTION
DIA 42187 20 00279	06/07/2020	AB419	17 AV GAMBETTA	5 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00280	09/07/2020	AH465	46 Rue Etienne Dolet	146 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00281	09/07/2020	AN812, AN813	38 Rue Antoine Chaperon	25 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00282	09/07/2020	BM4	8 Rue Condorcet	107 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00283	09/07/2020	BD149	33 Boulevard de la Liberté	128 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00284	09/07/2020	AX566	37 Rue Jean-Jacques Rousseau	280 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00285	09/07/2020	AZ315	33 bis Rue Pierre Dupont	125 500,00	Renonciation
DIA 42187 20 00286	09/07/2020	BT162	45 Rue du Président Wilson	109 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00287	09/07/2020	AN213	94 Rue Hoche	175 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00288	09/07/2020	BC52	93 Rue Albert Thomas	146 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00289	09/07/2020	BE522	7 Impasse Edgar Quinet	175 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00290	15/07/2020	AR342	7 Rue du Mayollet	46 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00291	15/07/2020	AB27	15 Rue Charles de Gaulle	1 900 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00292	16/07/2020	AL316, AL315	1 Rue Gutenberg	31 500,00	Renonciation
DIA 42187 20 00293	16/07/2020	AO615	35 Rue Etienne Marcel	112 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00294	16/07/2020	AZ25	94 Avenue de Paris	181 850,00	Renonciation
DIA 42187 20 00295	16/07/2020	AE201	32 Avenue Gambetta	95 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00296	06/07/2020	AT676	50 RUE DE CLERMONT	114 760,00	Renonciation
DIA 42187 20 00297	06/07/2020	AL655	4A ET 4B RUE DE NUNEATON	58 700,00	Renonciation



04-21A-2187-20-00332	29/07/2020	BE537, BE539	Rue Docteur Lemonnier	59 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00332	29/07/2020	BE537, BE539	Rue Docteur Lemonnier	59 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00333	29/07/2020	AL302	79 Rue Maréchal Foch	132 500,00	Renonciation
DIA 42187 20 00334	29/07/2020	AD240	64 Boulevard Baron du Marais	178 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00335	30/07/2020	AX1280	32 Rue Emile Zola	67 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00336	27/07/2020	AP538	5M RUE DES PIERRISSES	41 500,00	Renonciation
DIA 42187 20 00337	27/07/2020	AB419	17 AVENUE GAMBETTA	46 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00338	27/07/2020	AN218	108 RUE HOCHE	63 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00339	27/07/2020	AP541	5 L RUE DES PIERRISSES	57 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00340	28/07/2020	AR361	53 B RUE JULES MASSENET	142 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00341	29/07/2020	AX242	18 RUE MARCEAU	132 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00342	29/07/2020	AL359	36 RUE CHARLES DE GAULLE	107 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00343	30/07/2020	AX572, AX600	49 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	52 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00344	24/07/2020	AH204, AE338, AE152	4 AVENUE DE PARIS - 11 RUE PAUL BERT 24 AVENUE CARNOT	338 500,00	Renonciation
DIA 42187 20 00345	31/07/2020	AP433	13 RUE DE COMMIERES	207 500,00	Renonciation
DIA 42187 20 00346	31/07/2020	AD382, AD383, AD384	39, 41, 43, 45 ET 47 RUE DENIS PAPIN ET 30 RUE NICOLAS	900 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00347	31/07/2020	BD7	92 RUE ALBERT THOMAS	74 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00348	31/07/2020	AE465	13 AVENUE DE PARIS	55 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00349	31/07/2020	AM29, AM30	10 et 12 RUE BENOIT MALON	165 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00350	03/08/2020	BE56	72 Rue Branly	167 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00351	03/08/2020	AC110	14 Rue Lucien Sampaix	67 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00352	03/08/2020	BM203	15 Rue Edouard Aubert	54 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00353	03/08/2020	BD7	92 Rue Albert Thomas	80 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00354	03/08/2020	BH102	26 Rue de Mâtel	75 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00355	04/08/2020	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	35 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00356	04/08/2020	AC183	59 Rue Georges Plasse	5 700,00	Renonciation
DIA 42187 20 00357	03/08/2020	AB67	14 RUE JOSEPH DECHELETTE	45 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00358	03/08/2020	AM588	7 à 15 RUE DE LA BERGE	118 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00359	04/08/2020	AI191, AI192	3 Rue de Provence	74 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00360	03/08/2020	AB108	33-3 PL DES PROMENADES POPULLE	185 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00361	04/08/2020	AB441	15 Rue Alexandre Raffin	36 800,00	Renonciation
DIA 42187 20 00362	04/08/2020	AH669, AH670, AH671	RUE JULIETTE DROUET	128 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00363	04/08/2020	AM271	16 Boulevard Jules Ferry	80 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00364	03/08/2020	AN490	40 RUE BRAVARD	36 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00365	04/08/2020	AE58	14 Rue Alexandre Roche	50 000,00	Renonciation

04/08/2020	DIA 42187 20 00366	04/08/2020	AH307	1 Rue Claude Bernard	60 000,00	Renonciation
04/08/2020	DIA 42187 20 00367	04/08/2020	AB441	15 Rue Alexandre Raffin	74 910,00	Renonciation
04/08/2020	DIA 42187 20 00368	04/08/2020	AM588	11 et 15 rue de la Berge	81 400,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00369	04/08/2020	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	30 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00370	04/08/2020	AZ371	155 Avenue de Paris	67 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00371	04/08/2020	AX598	37 Rue Gonthier	30 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00372	04/08/2020	AP23	75 Rue Eugène Bichon	165 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00373	05/08/2020	AR262	143 bis Rue de Villemontais	89 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00374	05/08/2020	AX247	10 Rue Marceau	43 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00375	05/08/2020	BD236	33 Boulevard Edgar Quinet	55 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00376	05/08/2020	AB269	35 AV GAMBETTA	318 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00377	04/08/2020	AX66	118 RUE MULSANT	55 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00379	05/08/2020	AI3	15 B RUE FONTENILLE	43 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00380	06/08/2020	AZ32	123 bis Avenue de Paris	54 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00381	07/08/2020	AH337	51 Rue Henri Dumarest	58 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00382	07/08/2020	AE404	11 Avenue Carnot	42 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00383	07/08/2020	BH86	44 Boulevard de la Liberté	45 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00384	11/08/2020	AB514	Rue Alexandre Raffin	12 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00385	11/08/2020	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	48 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00386	04/08/2020	AE232, AE233	7 RUE DE LA RESISTANCE	130 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00387	11/08/2020	AX572, AX600	49 Rue Jean-Jacques Rousseau	33 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00388	05/08/2020	AI3	B RUE FONTENILLE - CAP'ETUDES FONTENILLE	44 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00389	11/08/2020	AZ89	10 Boulevard Baron du Marais	70 200,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00390	05/08/2020	AP246	36 CHEMIN GROSDENIS	130 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00391	05/08/2020	AZ659	15 IMPASSE CUVIER	215 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00392	11/08/2020	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	56 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00393	11/08/2020	AR342	7 Rue du Mayollet	25 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00394	05/08/2020	AE404	11 AVENUE CARNOT	51 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00395	06/08/2020	AB290	6 RUE EMILE NOIROT	7 100,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00396	05/08/2020	AE294, AE295, AE296	7 B AVENUE CARNOT	265 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00397	06/08/2020	BT125, BT126, BT129, BT133, BT140 BT142, BT157, BT166, BT167	8 RUE JEAN BOUIN	33 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00398	07/08/2020	AM472, AM473	33 RUE BRISON	475 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00399	10/08/2020	AR342	7 à 22 RUE DU MAYOLLET	22 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00400	10/08/2020	AB416	19 RUE CHARLES DE GAULLE	346 653,00	Renonciation

04-214-20187-20201101210VN28-DE1	DIA 42187 20 00401	10/08/2020	AX370	12 RUE VICTOR HUGO	40 000,00	Renonciation
Accusé certifié exécutoire	DIA 42187 20 00402	10/08/2020	AE459, AE463	123-125 BD BARON DU MARAIS	1,00	Renonciation
Réception par le Préfet : 4/7/11/2020	DIA 42187 20 00403	10/08/2020	AE459, AE463	123-125 BD BARON DU MARAIS	200 000,00	Renonciation
Affichage : 17/11/2020	DIA 42187 20 00404	12/08/2020	AD241	74 Boulevard Baron du Marais	128 400,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00405	12/08/2020	AL207	30 Rue Maréchal Foch	25 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00406	13/08/2020	AL788, AL351	24 Rue Charles de Gaulle	255 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00407	14/08/2020	BE350	9 Rue Gardet	200 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00408	12/08/2020	AZ89	10 BD BARON DU MARAIS	69 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00409	11/08/2020	AL337	4 PLACE DE VERDUN	54 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00410	11/08/2020	AL749	16 QUAI COMMANDANT LHERMINIER	105 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00411	18/08/2020	AE274, AE416	34 Rue des Acqueducs	770 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00412	18/08/2020	AE233	5 Rue de la Résistance	150 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00413	18/08/2020	AX694	62 Rue Mulsant	125 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00414	11/08/2020	AX572, AX600	49-58 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	45 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00415	11/08/2020	AL337	4 - 4 bis - 5 - 6 PLACE DE VERDUN	44 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00416	18/08/2020	BM95	13 RUE DU PRESIDENT WILSON	141 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00417	12/08/2020	AL294	18 RUE CHARLES DE GAULLE	132 400,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00418	12/08/2020	AK76	17 et 26-32 rue FONTQUENTIN BD Jean-Baptiste Clément	35 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00419	20/08/2020	AX1365	38 Rue Saint Alban	90 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00420	20/08/2020	AX727	53 Rue Pierre Semard	119 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00421	21/08/2020	AP537	5E Rue des Pierrisses	44 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00422	21/08/2020	AP536	5D Rue des Pierrisses	44 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00423	21/08/2020	AP539	5N Rue des Pierrisses	44 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00424	21/08/2020	AM253	6 Rue du Moulin Populle	99 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00425	21/08/2020	BD104, BD177	8 Rue Jules Rabourdin	114 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00426	21/08/2020	AL749	16 Quai du Commandant l'Herminier	134 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00427	21/08/2020	AC183	67 Rue Georges Plasse	29 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00428	21/08/2020	BD138, BD208	16-24 Boulevard des Côtes	120 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00429	25/08/2020	AB54	5 Rue Alsace Lorraine	225 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00430	25/08/2020	AM91, AM93	3 Rue Georges Ducarre	470 000,00	Renonciation

02-214201873-20201112-12NOV2020-28-DE					
Accusé certifié exécutoire					
Reçu en préfecture le 17/11/2020 Affichage : 17/11/2020					
DIA 42187 20 00431	26/08/2020	BP305, BP306, AP307, AP404, AP407, AP408 AP409, AP410, AP411, AP412, AP413, AP414, AP415, AP416, AP417	Allée des Maraichers	105 200,00	Renonciation
DIA 42187 20 00432	13/08/2020	AL642	19 PLACE DU MARCHÉ	144 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00433	13/08/2020	AN496	91 RUE DE CLERMONT et 44, rue Bravard	64 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00434	13/07/2020	AN33	41-45 RUE ARAGO	30 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00435	26/08/2020	BP303, BP304, BP305, BP306, BP307, BP308 BP310, BP311, BP314, BP315, BP316	Boulevard d'Arras	93 500,00	Renonciation
DIA 42187 20 00436	26/08/2020	AL351, AL337	4 Place de Verdun	126 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00437	14/08/2020	AE310	60 AV CARNOT et 12, rue Charles Louis Picaud	57 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00438	26/08/2020	AL380, AL385	10 Rue Bourgneuf	95 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00439	26/08/2020	AH593, AH636, AH596	4 Rue Eugène Sue-rue Eucher Girardin	85 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00440	17/08/2020	AT144	60 RUE DE CLERMONT	90 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00441	27/08/2020	AD181	40 Rue Denis Papin	67 300,00	Renonciation
DIA 42187 20 00442	27/08/2020	AN920	22 Rue Ledru Rollin	1 250,00	Renonciation
DIA 42187 20 00443	27/08/2020	BO136, BO138, BO139	203 Rue de Charlieu	77 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00444	28/08/2020	AM253	6 Rue du Moulin Populle	60 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00445	06/08/2020	AI110, AI129	10 BIS RUE DE BOURGOGNE 14 ET 16 RUE DE BOURGOGNE, 1-2-3 PLACE DIDEROT	103 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00446	18/08/2020	AH337	70 AV DE PARIS ET 49 HENRI DUMAREST	90 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00447	18/08/2020	AZ63	111 AV DE PARIS	41 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00448	01/09/2020	AX311	13 Rue Victor Hugo	222 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00449	01/09/2020	AL655	4 a Rue de Nuneaton	63 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00450	01/09/2020	AZ32	123 bis Avenue de Paris	16 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00451	01/09/2020	AX908	15 Rue Georges Danton	235 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00452	01/09/2020	AB193, AB196, AB200, AB305, AB306, A	11 Rue Noëlàs	84 900,00	Renonciation
DIA 42187 20 00453	03/09/2020	AK76	17 Rue Fontquentin	55 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00454	03/09/2020	AP305, AP306, AP307, AP404, AP407, AP408, AP409 AP410, AP411, AP412, AP413, AP414, AP415, AP416, AP417	Allée des Maraichers	105 200,00	Renonciation
DIA 42187 20 00455	18/08/2020	BD7	92 RUE ALBERT THOMAS	67 000,00	Renonciation
DIA 42187 20 00456	18/08/2020	AP542	5 K RUE DES PIERRISSES	56 400,00	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur						
04-2142187-2020102119VNI28-DE1	DIA 42187 20 00457	18/08/2020	AE234	48 AV GAMBETTA	412 000,00	Renonciation
Accuse certifié exécutoire	DIA 42187 20 00458	19/08/2020	AX954	122 RUE MULSANT	26 000,00	Renonciation
Réception par le préfet - 17/11/2020	DIA 42187 20 00459	20/08/2020	AP535	5 C RUE DES PIERRISSES	43 000,00	Renonciation
Affiché	DIA 42187 20 00460	03/09/2020	AX1087	16 Rue Georges Danton	90 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00461	20/08/2020	AP540	5 O RUE DES PIERRISSES	26 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00462	21/08/2020	AL28, AL841	16-18 PL MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	124 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00463	03/09/2020	AN667, AN251, AN668, AN824, AN823	26 Rue Antoine Chaperon	900 910,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00464	24/08/2020	AN601	25 QUAI DU RENAISON	38 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00465	03/09/2020	CD116	Route de Commelle	146 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00466	25/09/2020	AL866	24 RUE DES VIES VIEILLES	179 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00467	03/09/2020	BM537, BM560, BM561	7 bis Rue Alfred de Musset	156 700,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00468	26/08/2020	AY249	12 RUE RABELAIS	35 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00469	27/08/2020	AE294, AE295, AE296	7 AV CARNOT	116 900,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00470	03/09/2020	BD236	Res Edgar Quinet	49 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00471	04/09/2020	AO140	33 Rue de la Convention	122 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00472	04/09/2020	AY427	117 Rue Pierre Semard	121 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00473	04/09/2020	AH268	47 Avenue de Paris	119 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00474	04/09/2020	AX46	Rue de la Mure	48 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00475	07/09/2020	AB172	5 Place des Promenades Populle	120 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00476	07/09/2020	AX46	41 Rue Rabelais	56 050,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00477	08/09/2020	BP382, BP378, BP379	22 Boulevard d'Arras	25 679,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00478	08/09/2020	BD164, BD177	Rue Jules Bajard	75 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00479	08/09/2020	AH129	3 Boulevard de Belgique	55 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00480	10/09/2020	BM27	38 Rue Condorcet	130 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00481	10/09/2020	BE202	79 bis Rue Édouard Branly	190 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00482	10/09/2020	AH505, AH66	8 Rue Etienne Dolet	177 300,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00483	10/09/2020	AR371	103 Rue de Villemontais	203 800,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00484	10/09/2020	AX1152	33 Rue Jean-Jacques Rousseau	125 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00485	10/09/2020	AP118, AP331	38 Chemin Grosdenis	148 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00486	10/09/2020	AX1177	36 Rue Cotton	210 300,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00487	10/09/2020	AM12	21 Rue Anatole France	117 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00488	10/09/2020	AZ112	25 Rue Roger Crivelli	4 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00489	10/09/2020	AX859	29 bis Rue de la Chaize	55 100,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00490	28/08/2020	BE477	34 RUE GARDET	238 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00491	03/09/2020	AY251	30 IMP RASPAIL	122 700,00	Renonciation

042-214201873-20201112-12NOV18-DE-1	DIA 42187 20 00492	11/09/2020	AX572, AX600	58 Rue Jean-jacques Rousseau	55 000,00	Renonciation
Accusé certifié exécutoire						
Reçu en préfecture de la Seine-Saint-Denis le 17/11/2020	DIA 42187 20 00493	11/09/2020	AB193, AB196, AB200, AB305, AB306, A	9 Rue Noël	56 000,00	Renonciation
Affichage : 17/11/2020	DIA 42187 20 00494	11/09/2020	AR342	7 Rue du Mayollet	42 900,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00495	14/09/2020	AX480	19 Rue Gonthier	50 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00496	14/09/2020	AM973	10 Rue Pierre Dépierre	128 800,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00497	14/09/2020	AX1158	34 Rue Cotton	80 450,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00498	14/09/2020	AX1136	9 bis Rue Georges Danton	74 600,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00499	14/09/2020	AB385, AB386	14 Rue Alsace Lorraine	126 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00500	14/09/2020	AE59	16 Rue Alexandre Roche	100 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00501	14/09/2020	BO136, BO138, BO139	203 Rue de Charlieu	90 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00502	14/09/2020	AN120	86 Rue Hoche	55 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00503	14/09/2020	BD236	27 Boulevard Edgar Quinet	37 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00504	02/09/2020	AL276	102 RUE JEAN JAURES	298 500,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00505	04/09/2020	AE345	31 RUE DES AQUEDUCS	90 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00506	09/09/2020	AZ261	22 B RUE CUVIER	115 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00507	09/09/2020	BC114	4 IMP JUNET et 2 boulevard du Cimetière	110 300,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00508	10/09/2020	AM518, AM1004, AM1006	1 IMP YVES DELORME	178 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00509	11/09/2020	AM588	7 Rue de la Berge	94 600,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00510	11/09/2020	AX521	14 RUE DU QUATORZE JUILLET	62 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00511	16/09/2020	AB266	50 Cours de la République	95 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00512	11/09/2020	BI47, BI49, BI55	12, 14, 15 bis QUAI DU CANAL	223 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00513	14/09/2020	AE431	27 RUE MARX DORMOY	184 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00514	14/09/2020	AE431	27 RUE MARX DORMOY	141 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00515	14/09/2020	AN810, AN865	5 RUE HOCHÉ	68 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00516	17/09/2020	AE93	50 Avenue Carnot	94 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00517	06/08/2020	AB215	25 RUE NOELAS	129 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00518	21/09/2020	AI129	8 Rue de Bourgogne	4 700,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00519	21/09/2020	AB108	22 Rue Beaulieu	63 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00520	21/09/2020	BT64	10 Rue des Ecoliers	24 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00521	21/09/2020	AX377	53 Rue Cotton	172 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00522	21/09/2020	AL524, AL351	27 Rue Roger Salengro	131 250,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00523	21/09/2020	AB371, AB488, AB490, AB496, AB498	28 bis Rue Emile Noirot	221 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00524	21/09/2020	AL524	11 Place de Verdun	52 000,00	Renonciation
	DIA 42187 20 00525	21/09/2020	AP527, AP530	7B Rue des Pierrisses	50 000,00	Renonciation



# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 12 novembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°29**

### **COMMERCE - ARTISANAT**

- Soutien au commerce et à l'artisanat locaux
- Mise en place du dispositif "Roanne Relais Commerces"
  - Convention
  - Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 33 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Lucien MURZI

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Clotilde ROBIN, M. Christophe PION à M. Alexandre GRANGE, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vickie REDEUILH à Mme Corinne TRONCY, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Mme Sophie ROTKOPF, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis jeudi 29 octobre 2020 à minuit, un nouveau confinement a été instauré par le Gouvernement, sur le territoire national.

Parmi les mesures de confinement, l'accueil du public dans les commerces dits « non essentiels », les bars et les restaurants est interdit.

Seuls les fleuristes ont pu rester ouverts jusqu'à dimanche 1<sup>er</sup> novembre, en raison de la Toussaint.

Parce que cette crise a et aura un impact fort sur de nombreuses activités économiques, et dans la continuité des efforts déjà entrepris, la Ville de Roanne a décidé d'apporter son soutien aux commerçants et artisans locaux en mettant en place le dispositif "Roanne Relais Commerces".

Ce dispositif vise à accompagner les commerçants et artisans par la poursuite d'une activité économique alternative : le "Click & Collect" ou la vente à distance.

Ainsi, il est proposé de mobiliser des moyens humains et techniques dans le cadre d'un service de livraison à domicile ou sur lieu de travail à Roanne uniquement, ainsi qu'un point de retrait identifié dans un local municipal situé 47, rue Maréchal Foch (Maison de Projet).

Une fois les modalités du service de livraison et de retrait de commande acceptées par convention par les commerçants et artisans, ces derniers pourront déposer les commandes préalablement encaissées, à la Maison de Projet. La Ville de Roanne se chargera de les livrer ou de les mettre à disposition des clients qui souhaitent retirer leurs commandes.

Les commerçants et artisans feront leur affaire de l'encaissement des commandes avant livraison.

Ce service est gratuit pour les commerçants, artisans, et les clients.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la mise à disposition de moyens humains et techniques dans le cadre de l'opération "Roanne Relais Commerces" ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document à intervenir avec les commerçants et artisans participants ;
- dire que les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 17 NOV. 2020

Pour le Maire  
Yves NICOLIN  
Par délégation

L'Adjointe en charge du Commerce, de  
l'Artisanat, des Professions libérales, des  
Affaires Commerciales et des animations

**Sophie ROTKOPF**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20201112-12NOVN29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020